
1556^e réunion, 8 avril 2026

5 Médias

5.1 Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

d. Document d'orientation politique « Stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information (EMI) — Indicateurs et aspects pratiques »

Pour examen par le GR-H lors de sa réunion du 31 mars 2026

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

Sommaire

Glossaire	2
Préambule	7
Introduction.....	7
Objet et portée.....	8
Partie I – Lignes directrices	12
1. Cadres stratégiques et réglementaires.....	12
2. Renforcement de la base de données factuelles.....	19
3. Intégration de l’EMI dans tous les secteurs de l’éducation	24
4. L’autonomisation par l’action	34
5. Collaboration et partenariats entre parties prenantes	43
Partie II – Exposé des motifs	52
Le contexte des stratégies nationales d’EMI	52
Définir les stratégies nationales d’EMI.....	54
L’éducation aux médias et à l’information, un concept évolutif.....	57
Humanisme et transformation numérique centrée sur l’humain.....	60
Des sociétés résilientes à l’ère de l’IA.....	63
Note concernant la mise en œuvre.....	65
Annexe 1 – Indicateurs relatifs aux stratégies nationales d’EMI.....	67
Annexe 2 – Indicateurs de suivi des progrès.....	72
Annexe 3 – Vue d’ensemble des orientations du Conseil de l’Europe relatives à l’EMI.....	75
A. Recommandations relatives à l’éducation aux médias et à l’information.....	75
B. Autres textes et étude	79

Glossaire

Plan d'action en faveur de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) : un plan stratégique pluriannuel, coordonné, fondé sur des données factuelles et doté de ressources adéquates, qui définit des objectifs clairs, propose des mesures concrètes dans le secteur de l'éducation, des médias et du numérique, encourage la collaboration entre diverses parties prenantes et comporte des mécanismes d'évaluation et de suivi efficaces permettant son adaptation aux évolutions de l'environnement numérique.

Maîtrise de l'IA (ou éducation à l'IA) : ensemble des aptitudes et compétences nécessaires pour accéder à l'information, interroger les sources, adopter une position critique à l'égard des contenus et faire la distinction entre du contenu de qualité et des informations fausses ou trompeuses dans le paysage des systèmes fondés sur l'IA et des contenus générés par IA. Le Conseil de l'Europe préconise une approche axée sur trois dimensions connexes : la dimension technologique (le fonctionnement et les possibilités de développement de l'IA), la dimension pratique (les moyens d'utiliser l'IA efficacement) et la dimension humaine (les effets de l'IA sur les individus, les droits humains, la démocratie et l'État de droit)¹.

Citoyenneté numérique : « la capacité de participer de manière active, constante et responsable aux communautés (locales, nationales, mondiales, en ligne et hors ligne) à tous les niveaux (politique, économique, social, culturel et interculturel)² ». Un « citoyen ou citoyenne numérique » est une personne « qui maîtrise les compétences nécessaires à une culture de la démocratie afin de pouvoir faire bon usage des technologies numériques en évolution, de participer de manière active, constante et responsable à des activités sociales et civiques, de s'engager dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie et de s'employer à défendre [...] la dignité humaine ».

Éducation à la citoyenneté numérique (ECN) : l'éducation à la citoyenneté numérique consiste à donner aux apprenants de tous âges, par l'éducation ou l'acquisition de compétences pour l'apprentissage et la participation active dans une société numérique, les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et responsabilités démocratiques en ligne, et de promouvoir et protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit dans le cyberspace³.

Désinformation : « les informations dont on peut vérifier qu'elles sont fausses, inexacts ou de nature à induire en erreur, créées et diffusées dans l'intention délibérée de causer un préjudice ou d'obtenir un gain politique ou économique en trompant le public⁴ ». La désinformation constitue une menace grave pour les institutions démocratiques, alimente la méfiance envers l'écosystème médiatique et informationnel, conduit à une polarisation accrue de la société et s'intensifie avec les avancées technologiques comme l'IA. L'EMI joue un rôle essentiel dans la lutte contre les campagnes de désinformation.

¹ Conseil de l'Europe (2025) [Discussion paper on Draft Recommendation on AI literacy](#). DGII/EDU/DCE(2025)01rev.

² Conseil de l'Europe (2019) [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#). Adoptée le 21 novembre 2019.

³ Conseil de l'Europe (2025) [Éducation à la citoyenneté numérique](#).

⁴ Conseil de l'Europe (2022) [Recommandation CM/Rec\(2022\)12 du Comité des Ministres aux États membres sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales](#).

Programme d'éducation formelle : ce terme désigne les milieux d'apprentissage structurés, généralement les établissements scolaires, dans lesquels il est fortement recommandé d'intégrer l'EMI et ce dès l'enseignement primaire. L'EMI devrait y être appliquée selon une approche transversale ou interdisciplinaire et revêtir un caractère obligatoire plutôt qu'optionnel, pour assurer un accès équitable à ses ressources⁵.

Discours de haine : comportements préjudiciables en ligne et/ou hors ligne que les stratégies nationales d'EMI aident à repérer, à signaler et à gérer, et qui visent souvent les groupes vulnérables et les minorités⁶. Les mesures de lutte contre le discours de haine comprennent l'intégration de l'éducation aux droits humains et de l'éducation à la citoyenneté numérique dans les programmes scolaires, la promotion de la réflexion critique et le renforcement des compétences permettant de le détecter et d'y faire face.

Transformation numérique centrée sur l'humain : une vision de la transformation numérique qui place les droits humains, l'action humaine, la dignité humaine et le potentiel humain au cœur de l'écosystème médiatique et informationnel, pour faire en sorte que la technologie soit au service de l'humanité, et non l'inverse⁷.

Le désordre de l'information : terme général englobant la mésinformation/fausse information, la désinformation et l'information malveillante. Le désordre de l'information est reconnu comme une menace grave pour les sociétés démocratiques, appelant la mise en place urgente de programmes et curricula d'éducation à l'information⁸.

Éducation informelle : le processus par lequel chaque individu acquiert, tout au long de la vie, des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances grâce aux influences et aux ressources éducatives de son environnement et à son expérience quotidienne (famille, pairs, voisinage, rencontres, bibliothèque, médias, travail, loisirs, etc.)⁹.

⁵ Voir également Conseil de l'Europe (2019) [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#).

⁶ La Recommandation [CM/Rec\(2022\)16](#) du Conseil de l'Europe définit le discours de haine comme suit : « tout type d'expression qui incite à, promeut, diffuse ou justifie la violence, la haine ou la discrimination à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes, ou qui les dénigre, en raison de leurs caractéristiques personnelles ou de leur statut réels ou attribués telles que la "race", la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le handicap, le sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle ». Voir Conseil de l'Europe (2022) [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine](#).

⁷ Voir Conseil de l'Europe (2017) [Recommandation CM/Rec\(2017\)8 du Comité des Ministres aux États membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie](#). Voir également Conseil de l'Europe (2017) [Rapport de la 4^e plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture : Renforcer la démocratie par la culture – outils numériques pour des citoyens culturellement compétents](#) (en anglais).

⁸ Wardle, C. et Derakhshan, H. (2017) [Information Disorder : Toward an Interdisciplinary Framework for Research and Policymaking](#) (Rapport DGI(2017)09). Conseil de l'Europe.

⁹ Conseil de l'Europe (2010) [Recommandation CM/Rec\(2010\)7 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme](#).

Intermédiaires d'Internet : les intermédiaires d'Internet sont des personnes morales qui permettent, facilitent ou hébergent la communication, l'accès à l'information et les interactions entre utilisateurs en ligne, notamment en proposant des services de transmission, d'acheminement ou de stockage de contenus, ou qui mettent à disposition des plateformes permettant la publication, le partage ou la recherche de contenus¹⁰. Le Conseil de l'Europe les invite expressément à coopérer activement avec les collectivités publiques, les organismes sociaux et les entreprises privées pour promouvoir et soutenir l'éducation aux médias, en particulier dans le cadre des efforts visant à combattre la désinformation, le discours de haine et les contenus préjudiciables en ligne. Ils doivent également faire preuve de transparence sur leurs politiques et le fonctionnement de leurs algorithmes.

Information malveillante : l'information malveillante est une information reposant sur des faits, qui a été sortie de son contexte dans le but de tromper, de nuire ou de manipuler. Elle implique souvent la divulgation au public d'informations censées rester confidentielles et inclut certains types de propos haineux et de harcèlement¹¹.

Éducation aux médias et à l'information (EMI) : un concept dynamique et multidimensionnel qui évolue sans cesse en réponse aux changements technologiques, sociaux, culturels et politiques. Il est défini comme un ensemble d'aptitudes et de capacités cognitives, techniques et sociales qui permettent aux citoyennes et aux citoyens d'accéder pleinement à différentes formes de contenus médiatiques et d'informations par tous les moyens de communication, d'analyser ces contenus et informations de manière critique, de les évaluer, d'en créer, d'y réfléchir et d'agir en les mettant à profit, dans un contexte marqué notamment par la généralisation de l'usage de l'IA¹². L'éducation aux médias et à l'information est un terme générique qui tire son origine de domaines distincts : la culture médiatique, l'éducation à l'information et l'éducation aux médias. C'est une priorité stratégique du Conseil de l'Europe, essentielle pour la résilience démocratique et vue comme un processus d'apprentissage tout au long de la vie qui concerne l'ensemble des citoyennes et citoyens, tant au sein du système éducatif formel qu'en dehors.

Écosystème médiatique et informationnel : ce terme désigne de manière générale tous les acteurs et facteurs qui, par leur interaction, permettent aux médias de fonctionner et de jouer leur rôle au sein de la société. Cet écosystème se caractérise par un environnement hautement technologique et riche en informations, marqué par une transformation structurelle profonde de la sphère publique due au passage au numérique des technologies de l'information et de la communication et aux changements socio-économiques concomitants.

Mésinformation : fausses informations qui, au contraire de la désinformation, ne sont pas nécessairement diffusées intentionnellement dans le but de causer un préjudice, mais contribuent tout de même au désordre informationnel¹³. Les initiatives d'EMI visent à aider les individus à acquérir une résilience face à la mésinformation.

¹⁰ Conseil de l'Europe (2018) [Recommandation CM/Rec\(2018\)2 du Comité des Ministres aux États membres sur les rôles et les responsabilités des intermédiaires d'Internet](#).

¹¹ Wardle, C., et Derakhshan, H. (2017).

¹² Conseil de l'Europe (2022) [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique](#). Voir également l'exposé des motifs et Conseil de l'Europe (2025), [Media Literacy – Freedom of Expression](#).

¹³ Wardle, C., et Derakhshan, H. (2017).

Stratégie nationale d'EMI : un cadre global géré par les pouvoirs publics et conçu pour un pays donné, qui définit des grandes orientations et prévoit des actions concrètes et une coordination entre les différentes parties prenantes. Son but est de renforcer les compétences des citoyennes et citoyens en matière d'accès effectif, d'évaluation critique, de création et de diffusion de médias et d'informations dans le respect de l'éthique, d'harmoniser les politiques relatives à l'éducation, à la réglementation des médias, aux technologies numériques et à l'engagement civique et de les rendre conformes aux principes des droits humains. Ces stratégies devraient être adaptées au contexte national et reposer sur une solide base factuelle.

Autorités de régulation nationales : organismes indépendants qui, en particulier pour ceux qui exercent des responsabilités dans le secteur audiovisuel, ont un rôle stratégique à jouer à la tête des efforts déployés en faveur de l'EMI. Ces autorités sont encouragées à piloter, financer, faciliter et coordonner les initiatives et réseaux nationaux d'EMI et devraient disposer du champ d'action et des ressources nécessaires pour promouvoir avec efficacité l'EMI.

Éducation non formelle : toute activité éducative ou tout programme éducatif organisés en dehors d'un cadre d'enseignement formel et visant à améliorer un ensemble d'aptitudes et de compétences¹⁴. S'agissant de l'EMI, l'éducation non formelle est essentielle pour atteindre des pans plus larges de la société, notamment hors du système éducatif formel, ainsi que des groupes comme les personnes âgées et les communautés marginalisées et mal desservies.

Médias de service public : organisations de médias créées, financées et soutenues par les pouvoirs publics, qui jouent un rôle unique et essentiel dans la promotion de la diversité, la définition de normes de qualité, la mise à disposition de ressources de qualité en matière d'EMI et l'action en faveur de la cohésion sociale et de la diversité des contenus des médias. Les États membres sont encouragés à assurer un financement stable et suffisant aux médias de service public afin qu'ils puissent exercer leur mission, qui englobe l'élaboration de programmes spéciaux d'EMI et de contenus éducatifs spécialisés, ainsi que la collaboration avec d'autres parties prenantes¹⁵.

Journalisme de qualité : le journalisme de qualité se caractérise par son engagement en faveur de la vérité, de l'impartialité, de l'exactitude, de l'indépendance, de la transparence et de l'intérêt public. Il est considéré comme une pierre angulaire de la démocratie, essentielle pour diffuser l'information, livrer des analyses, jouer un rôle d'observateur critique et offrir un espace de débat public¹⁶. Les initiatives d'EMI sont encouragées à favoriser l'acquisition par les individus des capacités et des connaissances qui leur permettront de reconnaître et d'apprécier le journalisme de qualité et son rôle particulier dans le maintien de démocraties saines.

¹⁴ Conseil de l'Europe (2010) [*Recommandation CM/Rec\(2010\)7 sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme*](#).

¹⁵ Voir Conseil de l'Europe (2025) [*Médias de service public*](#).

¹⁶ Conseil de l'Europe (2022) [*Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique*](#).

Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) : organe du Conseil de l'Europe sous le mandat duquel le document relatif aux *Stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information (EMI) — Indicateurs et aspects pratiques* a été élaboré. Placé sous l'autorité du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (principal organe politique de l'Organisation), le CDMSI est chargé des activités normatives, de la promotion de la coopération entre les États membres et de l'élaboration de politiques communes axées sur la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée et l'accès à l'information, ainsi que la liberté des médias, notamment sur Internet et sur les plateformes de médias sociaux¹⁷.

¹⁷ Pour en savoir plus, consultez le site officiel du [CDMSI](#).

Préambule

Introduction

Le document de politique intitulé *Stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information (EMI) – Aspects pratiques et indicateurs* (ci-après « le document ») a été élaboré dans le cadre du mandat du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)¹⁸. Les travaux de ce dernier portent notamment sur la liberté d'expression, les médias et la gouvernance numérique ainsi que sur d'autres questions liées à la société de l'information. Le présent document propose des conseils pratiques sur la mise en œuvre des stratégies d'EMI au niveau national, conformément aux recommandations contenues dans plusieurs textes du Conseil de l'Europe. Il fait partie d'un ensemble de documents élaborés dans le cadre du mandat du CDMSI tel qu'approuvé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, parmi lesquels figurent le projet de Note d'Orientation sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression, un document stratégique pour combattre la désinformation et à renforcer l'intégrité de l'information, un projet de Recommandation sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenu et des utilisateurs, ainsi qu'une étude de faisabilité sur les applications de réalité immersive et leurs implications pour la liberté d'expression et d'autres droits.¹⁹

Les modifications sans précédent de l'environnement médiatique et informationnel induites par la transformation numérique posent de sérieuses menaces pour les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Les potentialités des technologies (algorithmes, données, information, communication) et des plateformes numériques en tant que contrôleurs d'accès ont radicalement transformé les modèles économiques traditionnels des médias, ce qui a d'importantes conséquences sur le plan politique, économique, juridique et social. La désorganisation de l'information, qui privilégie la viralité au détriment de l'exactitude des faits, contribue à une baisse de la confiance du public dans les médias et les institutions démocratiques et nuit à la qualité du travail journalistique. On considère que l'omniprésence des systèmes algorithmiques exploitant les données des utilisateurs et utilisatrices exerce une influence considérable sur l'opinion publique en orientant le discours politique et social, et pourrait même accentuer la polarisation de la société. Pour le Conseil de l'Europe, ces tendances relèvent toutes du « désordre informationnel »²⁰ caractérisé par une diffusion massive de fausses informations et de la désinformation, une montée du discours de haine et une hausse des autres contenus préjudiciables, une fragmentation de la sphère publique et une polarisation plus marquée entre des publics distincts aux réalités et récits parallèles, suivant chacun leur propre vérité²¹.

L'éducation aux médias et à l'information, comme l'a souligné récemment le rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, *Vers un nouveau Pacte démocratique pour l'Europe*²², est essentielle pour revitaliser les démocraties. Une réponse coordonnée et stratégique s'impose face à ces difficultés accrues, qui concernent tous les États membres pour lesquels l'élaboration de stratégies nationales d'EMI est une priorité urgente. L'EMI peut fournir aux citoyennes et citoyens et aux collectivités les ressources qui leur permettront d'être plus résilientes et de prospérer dans des sociétés numériques riches en informations. À cet égard, elle est étroitement liée à la citoyenneté numérique que le Conseil de l'Europe juge essentielle pour comprendre l'influence des technologies numériques sur nos vies et sensibiliser aux possibilités sans précédent qu'elles offrent, mais aussi aux nouveaux défis

¹⁸ Conseil de l'Europe (2024) [Mandat du Comité directeur sur les médias et la société de l'information](#) (CDMSI).

¹⁹ Voir plus d'informations et les textes complets dans le cadre du [Mandat du CDMSI pour 2024-2027](#).

²⁰ Wardle, C., et Derakhshan, H. (2017).

²¹ Tambini, D. (2020) [Liberté, régulation et fiabilité des médias – Approche structurelle du désordre informationnel](#). Conseil de l'Europe.

²² Conseil de l'Europe (2025) [Vers un nouveau Pacte démocratique pour l'Europe. Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe 2025](#).

qu'elles posent²³. L'EMI regroupe l'ensemble indispensable d'aptitudes et de compétences dont les citoyennes et citoyens ont besoin pour utiliser de manière maîtrisée et gérer leur accès à une multitude de plateformes qui interviennent dans tous les aspects de leur vie quotidienne. Il est à noter que la question de l'accès ne se limite pas ici aux modalités physiques ou techniques ; la dimension cognitive et épistémologique entre également en jeu, l'EMI se donnant pour but de réduire la fracture numérique sous toutes ses formes.

L'EMI permet aux individus :

- d'acquérir les capacités et les compétences cognitives, techniques et sociales qui leur permettent d'accéder efficacement aux contenus médiatiques et à l'information et de les analyser avec un esprit critique, notamment dans un contexte marqué par la généralisation de l'usage de l'IA ;
- de prendre des décisions éclairées concernant les médias et les sources d'information qu'ils utilisent (à la fois les médias traditionnels et les nouveaux médias numériques) et la manière dont ils les utilisent ;
- de comprendre les enjeux éthiques liés aux médias et aux technologies de l'information ;
- de communiquer efficacement, notamment en créant des contenus.

L'EMI est une priorité stratégique du Conseil de l'Europe depuis une vingtaine d'années. Son importance est à rattacher à la mission centrale de l'Organisation, qui est de promouvoir et de protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit dans ses 46 États membres. Des recommandations relatives à l'EMI sont contenues dans bon nombre d'instruments normatifs du Conseil de l'Europe adressés aux États, aux responsables politiques et aux autres acteurs publics et privés qui contribuent à l'élaboration des politiques dans cet environnement médiatique et informationnel en mutation rapide. On considère que l'EMI fait partie intégrante des réglementations et/ou des politiques dans des domaines comme l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, la famille, la jeunesse et l'enfance ou les médias et la société de l'information. C'est donc aux parties prenantes travaillant dans ces secteurs et dans d'autres domaines connexes que le présent document entend fournir des orientations pratiques concernant l'élaboration et la promotion de stratégies nationales d'EMI.

Objet et portée

Le présent document vise à fournir aux États membres des conseils pratiques pour l'élaboration ou la promotion de leurs stratégies nationales d'EMI. Ces derniers portent notamment sur l'intégration de l'EMI dans les cadres institutionnels, le renforcement des capacités, le développement de la participation des parties prenantes et l'amélioration de la disponibilité des ressources, ainsi que les moyens d'accroître la résilience face aux très nombreuses menaces qui pèsent sur l'indépendance et la liberté des médias, l'intégrité de l'information et la capacité des individus de faire des choix en toute connaissance de cause et de participer de manière éclairée et constructive aux processus démocratiques. Le document présente les différentes étapes pratiques à suivre pour définir l'action des pouvoirs publics relative à l'EMI, en s'appuyant sur le vaste ensemble de normes et d'instruments juridiques adoptés par le Conseil de l'Europe, ainsi que sur d'autres études et cadres internationaux pertinents. Il insiste sur des domaines essentiels tels que l'élaboration des politiques et la gouvernance, la constitution d'une base factuelle, l'intégration de l'EMI dans l'ensemble des systèmes éducatifs, la promotion des partenariats et l'accessibilité pour tous les publics, notamment les groupes vulnérables que les initiatives d'EMI ont souvent plus de mal à atteindre.

Comme le prévoit le mandat du CDMSI, le document a pour but de fournir « des conseils pratiques et réalisables sur la manière d'adopter des stratégies d'EMI au niveau national »²⁴.

²³ Le 29 septembre 2025, lors de la 26^e session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation, les ministres de l'Éducation ont déclaré 2025 Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique. Voir <https://europeanyear2025.coe.int/>

²⁴ Conseil de l'Europe (2024) *Mandat du Comité directeur sur les médias et la société de l'information* (CDMSI).

Il s'inspire en premier lieu du cadre établi dans la *Recommandation CM/Rec(2018)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété*, ainsi que d'autres orientations du Conseil de l'Europe²⁵ consacrées à la culture médiatique et à l'éducation aux médias²⁶. Ce cadre recommande principalement aux États membres d'adopter les mesures suivantes dans leur législation et leurs politiques nationales :

- des **dispositions législatives** adéquates ;
- une **politique nationale coordonnée d'éducation aux médias** mise en œuvre dans le cadre de plans pluriannuels avec la participation de divers acteurs ;
- l'intégration de l'éducation aux médias dans les **programmes scolaires** à tous les niveaux et dans le **cadre de l'apprentissage tout au long de la vie** ;
- **d'encourager les organisations de médias** à promouvoir l'éducation aux médias dans leurs politiques, stratégies et activités ;
- de veiller à ce que les **autorités de régulation nationales** disposent du champ d'action et des ressources nécessaires pour promouvoir l'éducation aux médias.

Conformément à cette approche générale et en tenant compte des travaux connexes du Conseil de l'Europe sur ce sujet (voir annexe 3 pour une vue d'ensemble), La partie I du présent document expose un ensemble de lignes directrices, qui s'articulent autour des cinq grands axes suivants :

1. **Cadres stratégiques et réglementaires** : Cette section attire l'attention sur les éléments essentiels à prendre en considération pour mettre en place des politiques et une gouvernance efficace à l'appui de stratégies nationales complètes en matière d'EMI. Ce sont l'établissement d'une vision stratégique nationale pour l'EMI au plus haut niveau et l'adoption d'une définition globale de l'EMI et des compétences qu'elle permet d'acquérir. Il est également recommandé de revoir la législation et les réglementations applicables pour veiller à ce que l'EMI y soit effectivement intégrée. Le document souligne par ailleurs l'importance d'évaluer les besoins en s'appuyant sur des données factuelles et d'assurer une planification à long terme et un financement durable.

²⁵ Les récentes recommandations pertinentes englobent : [*la Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique*](#) et [*la Recommandation CM/Rec\(2022\)11 du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de gouvernance des médias et de la communication*](#) ; l'annexe 3 fournit une liste plus détaillée des instruments juridiques et études du Conseil de l'Europe sur ces questions.

²⁶ Les termes « éducation aux médias » et « culture médiatique » sont employés ici pour établir une distinction entre le processus et le résultat de l'acquisition de compétences dans le domaine des médias. Voir partie II – Exposé des motifs pour un examen plus approfondi de la notion évolutive d'éducation aux médias et à l'information.

2. **Renforcement de la base de données factuelles** : la nécessité de s'adapter à un environnement en mutation rapide est un leitmotiv du présent document. Des travaux de recherche, un suivi et une évaluation fiables sont donc essentiels pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales d'EMI. Ces dernières devraient s'appuyer sur des données factuelles et une évaluation complète des besoins recensant les grands défis à relever et les principales lacunes à combler. Après un premier état des lieux, les politiques et programmes devront être actualisés en permanence. Des cadres et indicateurs clairs sont également requis pour mesurer l'efficacité des interventions d'EMI. Un examen régulier des stratégies est indispensable pour s'assurer qu'elles conservent toute leur utilité dans un contexte dynamique.
3. **Intégration dans tous les secteurs de l'éducation** : l'un des objectifs prioritaires des stratégies nationales d'EMI doit être l'intégration effective de l'EMI dans tous les aspects de l'éducation, ce qui inclut l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'apprentissage tout au long de la vie. Le document met notamment l'accent sur les activités de développement des aptitudes et compétences, le soutien à l'intégration de l'EMI dans les programmes scolaires, la formation des professionnels de l'éducation et la mise en place des infrastructures éducatives et des ressources nécessaires dans divers contextes.
4. **L'autonomisation par l'action** : la priorité donnée à l'intégration de l'EMI dans les systèmes éducatifs ne doit pas faire oublier que l'EMI revêt une importance primordiale pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, et non uniquement pour les jeunes scolarisés ou certains groupes d'utilisateurs des médias et des services d'information. Elle concerne aussi bien les créateurs de contenu que les consommateurs et d'autres groupes clés comme les journalistes professionnels et les membres de la classe politique. Il est donc essentiel de mener un travail de sensibilisation et de favoriser l'acquisition de compétences en EMI pour que le public soit bien informé et puisse participer pleinement, dans un paysage de l'information numérique complexe et en perpétuel changement. Parmi les activités utiles figurent celles qui visent à doter les individus des moyens de comprendre leurs droits et leurs obligations dans le paysage numérique, d'analyser de manière critique l'information et le contenu des médias et d'interagir avec d'autres types de contenus en ligne, par exemple le contenu des forums de discussion, souvent à l'origine de problèmes de harcèlement et de discrimination. Il faudrait également veiller à soutenir tout particulièrement les initiatives d'EMI ciblant les groupes vulnérables et difficilement accessibles.
5. **Collaboration et partenariats entre parties prenantes** : enfin, le document souligne l'importance de mettre en place des processus inclusifs, par exemple au moyen de mécanismes multipartites, pour toucher divers publics et améliorer l'EMI en favorisant une approche collaborative. Des réseaux nationaux d'EMI peuvent aider grandement à mobiliser les secteurs clés, notamment les organisations professionnelles des médias publics et privés, pour soutenir l'EMI. Un journalisme libre, sûr et responsable est un autre maillon essentiel. La mise à disposition de ressources suffisantes et d'un financement durable est considérée comme une priorité centrale pour assurer une mise en œuvre effective de l'EMI. La collaboration internationale, la mise en commun des ressources et l'échange de bonnes pratiques peuvent également contribuer au renforcement des capacités.

La partie II - l'Exposé des motifs - précise le contexte dans lequel le document a été élaboré et explique pourquoi il est particulièrement urgent de concevoir des stratégies nationales d'EMI. Elle étudie plus avant le concept évolutif d'EMI et souligne l'importance d'adopter une approche fondée sur les droits humains en la matière. Elle insiste en particulier sur la nécessité d'intégrer une gouvernance adaptative aux stratégies nationales d'EMI pour faire face à l'évolution constante de l'environnement médiatique et informationnel et anticiper les défis nouveaux et à venir. Cette partie comporte également une note sur la mise en œuvre, axée sur l'utilisation d'indicateurs qui sont proposés pour suivre l'élaboration et l'avancement des stratégies nationales d'EMI.

On trouvera en annexe un résumé des indicateurs et des résultats attendus des stratégies nationales d'EMI ainsi qu'une synthèse des orientations du Conseil de l'Europe relatives à l'EMI.

Partie I – Lignes directrices

1. Cadres stratégiques et réglementaires

1.1 Initiative et vision stratégique en matière d'EMI

L'impulsion nécessaire à l'élaboration de stratégies nationales d'EMI doit provenir en premier lieu des États membres. La *Recommandation CM/Rec(2018)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété* souligne que les États membres devraient introduire des dispositions législatives pour promouvoir l'EMI et concevoir une politique nationale coordonnée d'éducation aux médias et à l'information qui soit multipartite, dotée de ressources financières suffisantes et intégrée aux politiques nationales dans les secteurs de l'éducation, des médias et de la gouvernance numérique. Bien que l'approche retenue se veuille collaborative et multipartite, il est essentiel que les pouvoirs publics affichent une volonté résolue d'engager des initiatives en matière d'EMI et d'en assurer la direction et la coordination entre les différents ministères compétents (par ex., éducation, culture, numérique, jeunesse) et à tous les échelons (national, régional, local), ainsi qu'avec les autres parties prenantes concernées.

En répondant à un questionnaire du CDMSI portant sur les politiques et initiatives actuelles des États membres en matière d'EMI, de nombreux États ont reconnu que la maîtrise de la politique publique en la matière et le sentiment d'en être partie prenante étaient un enjeu majeur et que des efforts délibérés étaient nécessaires pour coordonner les différents contributeurs potentiels à un sujet par nature transversal et interdisciplinaire, relevant de la compétence de plusieurs secteurs ministériels²⁷. Selon les pays, le leadership en matière d'EMI est assuré par des systèmes centralisés, des organismes publics spécialisés investis de l'autorité interministérielle, des organismes de régulation et des organismes sectoriels, ou encore des systèmes régionaux décentralisés. Les États membres font remarquer que la fragmentation des interventions est un obstacle majeur à la poursuite du développement de l'EMI.

Une vision stratégique nationale est donc nécessaire au plus haut niveau pour inscrire le développement de l'EMI dans une approche cohérente et durable, définissant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes et prévoyant des mécanismes de gouvernance adéquats.

²⁷ Conseil de l'Europe (2025) *National Strategies for MIL Education : A survey of member states* (non publié), CDMSI.

1.2 Des politiques globales et coordonnées en faveur des stratégies nationales d'EMI

De cette vision stratégique devrait découler directement la formulation d'une stratégie nationale claire en matière d'EMI, axée sur des objectifs et définissant l'éducation aux médias et à l'information, son importance et les buts principaux des mesures visant à la promouvoir. La *Recommandation CM/Rec(2022)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique* recommande aux États membres de « faire de la promotion de l'EMI un objectif explicite de leurs politiques en matière de médias, d'information et d'éducation »²⁸. Parmi les indicateurs clés figurent donc l'adoption et la mise en œuvre **d'une stratégie nationale d'EMI globale et durable fixant des objectifs et des priorités, assortie d'une feuille de route pour la mise en œuvre et l'évaluation**, plutôt que des mesures isolées ou se bornant à parer au plus pressé.

L'EMI devrait être expressément intégrée à l'action menée par les pouvoirs publics sur des sujets tels que l'accès à l'information, la liberté d'expression, l'éducation, les médias, la transformation numérique, la jeunesse et les personnes âgées, ainsi que dans d'autres domaines connexes²⁹. Comme indiqué dans le document *Résister à la désinformation : 10 axes d'action pour renforcer l'intégrité de l'information*, **les stratégies nationales d'EMI doivent être proactives, globales, cohérentes, dynamiques et adaptées au contexte propre à chaque pays. Elles doivent également être conformes aux principaux cadres européens et internationaux applicables et reposer sur un solide ensemble de données factuelles concernant les principaux besoins et vulnérabilités à prendre en compte**³⁰.

1.3 Examen de la législation et de la réglementation

Pour mettre en place un cadre efficace et adaptable en matière d'EMI, les États membres devraient revoir et évaluer avec soin leur législation pour s'assurer que le cadre juridique relatif à l'EMI tient compte des principales normes internationales de droits humains, notamment celles portant sur le droit à la liberté d'expression, qui comprend la liberté de recevoir et de communiquer des informations garantie par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme³¹, ainsi que le droit au respect de la vie privée et les normes relatives à l'égalité et à la non-discrimination. Les politiques d'EMI devraient être mises en conformité avec les cadres déontologiques et codes de conduite applicables pour rappeler l'importance des considérations éthiques et promouvoir l'adoption de pratiques responsables par les organisations de médias et les plateformes numériques³².

²⁸ [CM/Rec\(2022\)4](#), 122, 232.

Voir également la *Recommandation CM/Rec(2006)12 du Comité des Ministres aux États membres sur la responsabilisation et l'autonomisation des enfants dans le nouvel environnement de l'information et de la communication*. Elle recommande aux États membres d'élaborer « une stratégie cohérente pour l'infocompétence et pour la formation à l'information ».

Par ailleurs, la *Recommandation CM/Rec(2009)5 du Comité des Ministres aux États membres visant à protéger les enfants contre les contenus et comportements préjudiciables et à promouvoir leur participation active au nouvel environnement de l'information et de la communication* recommande aux États de « développer et de promouvoir des stratégies cohérentes » pour divers aspects de l'EMI (CM/Rec(2009)5, 44).

²⁹ Voir, par exemple, Conseil de l'Europe (2022) *L'ère du numérique ? C'est aussi mon époque ! L'éducation aux médias et à l'information : une clé pour garantir le droit des personnes âgées à participer à l'ère numérique*

³⁰ Conseil de l'Europe (2025) « *Dix mesures pour combattre la désinformation et promouvoir l'intégrité de l'information* » (en anglais).

³¹ Conseil de l'Europe (1950) *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales* (Convention européenne des droits de l'homme).

³² Voir par exemple Conseil de l'Europe (2007) *Recommandation CM/Rec(2007)2 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la diversité du contenu des médias*.

Il conviendrait de procéder à une évaluation complète des mesures réglementaires et législatives pour **recenser les domaines dans lesquels de nouvelles prescriptions législatives et/ou réglementaires pourraient se révéler nécessaires**. Cette évaluation devrait notamment s'assurer que les lois et stratégies en vigueur relatives à l'éducation, à la jeunesse, à la sécurité en ligne, aux personnes âgées et à la politique de l'audiovisuel soutiennent activement l'EMI. Les États membres devraient également déterminer dans quelle mesure les cadres juridiques existants promeuvent ou imposent déjà l'EMI, afin de relever les éventuelles lacunes dans des domaines comme la sécurité en ligne, la protection des données et la responsabilité des plateformes. La Directive de l'UE sur les services de médias audiovisuels intègre par exemple des obligations en matière d'EMI³³.

Les États membres devraient également passer en revue leur législation, leurs politiques et leurs pratiques pour **s'assurer qu'elles sont conformes aux recommandations et aux principes internationaux relatifs à l'EMI**, et tiennent compte des normes et des avis d'organisations comme le Conseil de l'Europe, l'Unesco, l'OSCE et l'Union européenne. Pour que le cadre juridique reste pertinent et efficace, ces bilans devraient aussi porter sur les évolutions du paysage médiatique et informationnel comme la concentration des médias, les innovations technologiques et notamment le développement des algorithmes, des outils d'IA et de l'IA générative, la domination des plateformes, la présence croissante des médias en ligne et l'ascension de nouveaux acteurs autres que les médias traditionnels. Enfin, il conviendrait de prévoir un examen **systématique et régulier** de la législation, **par exemple au moins tous les cinq ans** ou plus fréquemment, en fonction des nouvelles normes ou initiatives internationales.

1.4 Définir les compétences en matière d'EMI de manière globale

L'EMI est un concept dynamique et multidimensionnel qui évolue sans cesse en réponse aux changements technologiques, sociaux, culturels et politiques. Elle englobe un ensemble d'aptitudes et de compétences qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de faire des choix éclairés quant aux contenus médiatiques et aux informations en ligne qu'ils consomment, créent et partagent. Elle leur permet notamment de comprendre à qui appartiennent les médias et comment ils fonctionnent et sont réglementés, mais aussi comment l'information est filtrée et diffusée ainsi que les biais qu'elle peut présenter. Elle leur apprend également à analyser et évaluer les médias et l'information communiquée par divers canaux³⁴.

³³ Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2010) *Directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels* (Directive « services de médias audiovisuels ») (version codifiée). JO L 95, 15.4.2010, p. 1-24.

³⁴ Chapman, M. (2024) *Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova*. Chisinau : Conseil de l'Europe.

Les stratégies nationales d'EMI devraient adopter **une définition globale et dynamique de l'éducation aux médias et à l'information**. Celle-ci ne doit pas se limiter à dresser l'inventaire des problèmes auxquels l'EMI s'attaque, par exemple la désinformation, mais au contraire insister sur les aptitudes et compétences essentielles requises pour pouvoir évoluer en toute autonomie dans l'environnement médiatique et informationnel, ce qui inclut la maîtrise de l'IA. Les individus doivent pouvoir consulter, analyser, évaluer, créer, réfléchir et agir en utilisant différents types de médias et modes de communication, notamment les plateformes, les médias sociaux et d'autres espaces d'information et de communication. Une approche large et souple considérant l'EMI comme un concept global³⁵ est donc essentielle si l'on veut doter les citoyennes et citoyens des compétences et connaissances requises pour faire face aux enjeux contemporains et participer pleinement à la vie politique, économique et sociale dans le monde actuel³⁶.

Il conviendrait de porter une attention particulière aux nouvelles compétences nécessaires pour se repérer dans les environnements numériques complexes et évolutifs, notamment certaines compétences médiatiques et informationnelles et certains aspects de la maîtrise de l'outil informatique, du numérique et de l'IA. L'accent devrait être mis par exemple sur les compétences requises pour évaluer l'influence des systèmes algorithmiques et des processus d'IA sur la diffusion des contenus et l'exposition des utilisateurs et utilisatrices, afin d'encourager la transparence et la responsabilité dans leur conception et leur déploiement et de doter les utilisateurs et utilisatrices de ressources efficaces.

Pour une approche exhaustive et cohérente, les **aptitudes et compétences en matière d'EMI devraient être mises en conformité avec les cadres existants** comme le Cadre de référence du Conseil de l'Europe des compétences pour une culture de la démocratie (CRCCD)³⁷ et son application à l'éducation à la citoyenneté numérique³⁸ ou le Cadre de référence des compétences numériques de l'UE (DigComp)³⁹.

1.5 Un Plan d'action pour l'EMI

La Recommandation CM/Rec(2018)1 *sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété* évoque **la mise en œuvre opérationnelle des politiques nationales en matière d'EMI au moyen de « plans d'action annuels ou pluriannuels »**⁴⁰ disposant de « ressources suffisantes pour atteindre [leurs] objectifs ». Les difficultés actuelles dans l'espace informationnel pourraient s'expliquer en partie par l'absence de plans d'ensemble cohérents et efficaces pour financer et mettre en œuvre des initiatives d'EMI⁴¹.

³⁵ Conseil de l'Europe (2025) [Médias et maîtrise de l'information](#). Voir partie II – Exposé des motifs.

³⁶ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#). Rapporteurs : Martina Chapman et Markus Oermann. Étude préparée par le Comité d'experts sur le journalisme de qualité à l'ère du numérique (MSI-JOQ). Strasbourg : Conseil de l'Europe.

³⁷ Conseil de l'Europe (2025) [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#).

³⁸ Conseil de l'Europe (2022) [Manuel d'éducation à la citoyenneté numérique : Être en ligne, bien-être en ligne, droits en ligne](#). Service de l'éducation du Conseil de l'Europe.

³⁹ Vuorikari, R. et coll. (2022) [The Digital Competence Framework for Citizens with new examples of knowledge, skills and attitudes \(DigComp 2.2\)](#). JRC Science and Policy Report. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

⁴⁰ [Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété](#)

⁴¹ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

Dans les réponses des États membres au questionnaire sur les approches nationales en matière d'EMI, les « plans d'action » ont été cités comme un mécanisme clé pour organiser, doter en ressources, mettre en œuvre et évaluer les stratégies nationales⁴². Plusieurs pays ont mentionné des plans nationaux bien établis, dont l'EMI faisait partie intégrante :

- La Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles) a par exemple adopté en 2022 un plan d'action sur l'éducation aux médias comportant 62 actions définies autour de quatre grandes priorités.
- Le Luxembourg a dit avoir mis en place une stratégie nationale dès 2020. Son récent plan d'action « sécher.digital », mis en place en 2024, inclut la promotion des compétences numériques et notamment de l'EMI. L'EMI fait également partie de son Plan d'action national pour l'inclusion numérique (2021) et de sa stratégie nationale en matière de cybersécurité.
- La Stratégie nationale pour une éducation au numérique sûre de la Norvège et son plan d'action visent à renforcer les compétences numériques et abordent des notions comme la critique des sources et les capacités de discernement à l'égard du monde numérique.
- Au Portugal, un nouveau Plan d'action sur l'éducation aux médias, approuvé en mars 2025, est en cours d'élaboration dans le cadre du Plan d'action sur les médias présenté officiellement en 2024. Il fixe une orientation nationale et définit les priorités d'action du pays face aux enjeux à caractère global qui concernent directement les médias comme la cybersécurité, la désinformation, le discours de haine ou l'intelligence artificielle.
- En Serbie, la Stratégie de développement du système public d'information (2020-2025) et la Stratégie pour le développement des compétences numériques (2020-2024) ont toutes deux pour objectif de promouvoir l'éducation aux médias et l'éducation au numérique et d'assurer la sécurité de l'information.
- En République de Moldova, le Plan interministériel sur l'éducation aux médias et à l'information est un plan national sur trois ans (2024-2026) qui définit la contribution des institutions de l'État au renforcement des compétences des citoyennes et citoyens relatives aux médias⁴³.

Conformément aux orientations générales du Conseil de l'Europe, les plans d'action en faveur de l'EMI devraient prendre la forme de **cadres pluriannuels, coordonnés, fondés sur des données factuelles et dotés de ressources adéquates. Ils devraient définir des objectifs clairs, proposer des mesures concrètes dans le secteur de l'éducation, des médias et du numérique, mettre l'accent sur la collaboration entre les différentes parties prenantes et prévoir des mécanismes d'évaluation et de suivi adaptables à l'évolution de l'environnement numérique.** Les plans d'action devraient établir clairement les besoins, fixer des objectifs, déterminer comment assurer le financement et le soutien requis pour leur mise en œuvre intégrale et mobiliser les ressources nécessaires.

1.6 Mécanisme directeur

Enfin, dans le domaine des politiques et des cadres réglementaires, l'élaboration d'une stratégie nationale d'EMI inclusive – impliquant un large éventail d'acteurs et fonctionnant efficacement dans les secteurs public et privé – nécessite **un cadre de gouvernance complet et multifacette**. Ce cadre doit mettre l'accent sur la collaboration et la transparence en associant toutes les parties prenantes concernées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.

⁴² Conseil de l'Europe (2025) *National Strategies for MIL Education: A survey of member states* (non publié), CDMSI.

⁴³ Chapman, M. (2024) *Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova*.

Les pouvoirs publics et les États membres, en tant que garants ultimes des normes de droits humains, ont la responsabilité première de garantir et de défendre le pluralisme de l'écosystème des médias et de l'information, ainsi que l'exercice effectif du droit à la liberté d'expression par tous les individus, ce dernier incluant la liberté de recevoir et de communiquer des informations. D'autres acteurs et organismes occupent une place centrale dans la gouvernance. **Les autorités de régulation nationales** ont une responsabilité stratégique à cet égard et sont encouragées à prendre la tête des efforts visant à faire progresser l'éducation aux médias et à l'information, en particulier dans le secteur de l'audiovisuel⁴⁴. **Les médias de service public** jouent également un rôle particulier et essentiel dans la promotion de la diversité, l'établissement de normes de qualité et la mise à disposition de ressources de qualité en matière d'EMI. Étant donné leurs objectifs, leur mission et leurs méthodes de travail, ils peuvent contribuer pour beaucoup à la promotion de l'éducation aux médias⁴⁵. Les États membres devraient donc assurer à ces institutions un financement stable et suffisant pour leur permettre de remplir cette fonction⁴⁶. De par leurs objectifs et leur mission, **les médias associatifs et locaux** sont généralement considérés comme des acteurs de premier plan dans la promotion de l'EMI et devraient bénéficier du statut juridique, de la reconnaissance et du soutien nécessaires à cette fin⁴⁷. **Le secteur de l'éducation formelle et non formelle, les professionnels de l'éducation, les organisations de médias et les groupes de la société civile** jouent eux aussi un rôle central dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'EMI et leur contribution au suivi et à la gouvernance devrait être facilitée. Ils sont également bien placés pour faire remonter des informations aux décideurs sur l'efficacité de la stratégie d'EMI et son accueil par les groupes cibles associés.

Pour optimiser la participation de ces acteurs et d'autres instances compétentes et après évaluation complète des besoins (voir point 5.1 ci-dessous), il conviendrait d'envisager **la mise en place d'un groupe de travail spécialisé réunissant les principaux intéressés et décideurs dans le domaine de l'EMI**. La création d'un tel organe permettrait d'améliorer la coordination et la coopération, d'éviter le cloisonnement des activités et d'agir collectivement face à des défis complexes comme la désinformation. Ce groupe de travail devrait être caractérisé par l'ouverture et la transparence, rassembler une grande diversité de parties prenantes, être doté d'un statut juridique garantissant son indépendance et bénéficier de ressources suffisantes pour mener à bien sa mission⁴⁸.

⁴⁴ Chapman, M., Bellardi, N. et Peissl, H. (2020) *L'éducation aux médias pour tous : Soutenir les groupes marginalisés grâce aux médias associatifs*. Document d'information, Conférence ministérielle, Chypre, 28-29 mai 2020. Strasbourg : Conseil de l'Europe.

⁴⁵ *Recommandation CM/Rec(2018)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de la propriété des médias*. Voir également la Réglementation (UE) 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur et modifiant la Directive 2010/13/UE (Règlement européen sur la liberté des médias)(2024), Journal officiel de l'Union européenne L 1083, p. 1-95.

⁴⁶ *Recommandation CM/Rec(2022)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère numérique*.

⁴⁷ Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux *Recommandation 498 (2023) Médias locaux et régionaux : gardiens de la démocratie, garants de la cohésion* communautaire. Conseil de l'Europe.

Voir également Chapman, M., Bellardi, N. et Peissl, H. (2020)

⁴⁸ *Recommandation CM/Rec(2022)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique*. Voir également : Conseil de l'Europe (2022) *Recommandation CM/Rec(2022)11 du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de gouvernance des médias et de la communication*.

Encadré 1 : Indicateurs relatifs aux cadres juridiques et réglementaires

- Une vision stratégique est définie au plus haut niveau et appuyée par une stratégie nationale cohérente et inscrite sur le long terme pour la mise en œuvre et le renforcement de l’EMI.
- Les principaux ministères/services compétents au niveau national sont chargés de mettre en œuvre la stratégie nationale d’EMI.
- La stratégie nationale d’EMI est présentée dans des formats adaptés et accessibles au public et mise en avant par différents médias et canaux de communication.
- L’EMI figure parmi les objectifs déclarés des politiques nationales relatives aux médias, à l’information et à l’éducation et la législation reconnaît la nécessité de promouvoir l’EMI au niveau national.
- Il existe un cadre juridique global qui définit clairement l’EMI et précise/attribue les responsabilités relatives à sa mise en œuvre.
- Une harmonisation avec les autres normes et cadres européens internationaux en matière d’EMI est constatée.
- Les autorités de régulation nationales et instances équivalentes disposent du champ d’action et des ressources nécessaires pour promouvoir l’EMI.
- Les réglementations et politiques sont réexaminées régulièrement pour tenir compte des changements dans l’environnement médiatique et répondre aux problématiques comme la concentration des médias.
- La stratégie nationale d’EMI contient une définition claire et globale de l’EMI.
- Les aptitudes et compétences en matière d’EMI sont clairement définies et intégrées à la planification de l’enseignement.
- Il existe un programme national de mise en œuvre des initiatives d’EMI dans le cadre de plans annuels ou pluriannuels.
- Un financement adéquat et des ressources stables sont prévus.
- Un groupe de travail spécialisé ou une instance équivalente est mis en place pour piloter les nouvelles actions de mise en œuvre de l’EMI.
- D’autres mécanismes de gouvernance ou mécanismes directeurs assurent une gouvernance efficace et concertée de la stratégie nationale d’EMI.

2. Renforcement de la base de données factuelles

2.1 Une évaluation fondée sur les besoins à l'appui de la stratégie nationale d'EMI

Les stratégies nationales d'EMI devraient s'appuyer sur des travaux de recherche continus, indépendants et de qualité, qui contribuent activement à l'élaboration des politiques et permettent de définir les grandes thématiques et priorités des stratégies nationales d'EMI. Les activités de recherche, de suivi et d'évaluation apportent les informations et éclairages nécessaires pour concevoir les interventions, mesurer leurs effets et assurer en permanence leur adaptation aux changements rapides de l'environnement numérique⁴⁹.

Le suivi de l'évolution du paysage médiatique et informationnel est un aspect central de la recherche qui devrait figurer dans les stratégies nationales d'EMI. Par exemple, la CM/Rec (2018)¹ *sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété* recommande notamment aux États membres d'assurer une évaluation et un suivi réguliers et indépendants de la situation en matière de pluralisme des médias sur leur marché national des médias, au moyen de critères objectifs et transparents. Il est également recommandé aux États de publier régulièrement des rapports comportant des informations et des statistiques complètes sur le discours de haine en ligne, ainsi que sur les demandes de retrait de contenus adressées aux plateformes⁵⁰.

Les politiques et initiatives en matière d'EMI devraient reposer d'entrée de jeu sur des données rigoureuses et actuelles concernant l'expérience des utilisateurs et utilisatrices dans l'environnement médiatique et informationnel. Les États membres sont donc encouragés à dresser un état des lieux général pour comprendre le niveau de sensibilisation, de connaissance et de compréhension de l'EMI à l'échelon national, étudiant de manière approfondie les points de vue et comportements des différents publics. Compte tenu des technologies récentes et des nouvelles menaces qui pèsent sur la qualité de l'information, il conviendrait de porter une attention particulière aux considérations qui alimentent la réflexion et dictent les choix des individus lorsqu'ils utilisent les médias numériques, et en particulier leur conscience des aspects irrationnels, des partis pris, des approximations et des contrevérités dans l'espace informationnel. Les informations ainsi recueillies devraient guider les décisions relatives aux politiques à mener, aider à établir les priorités dans l'affectation des ressources et permettre l'adaptation des interventions des pouvoirs publics, notamment en tenant compte des lacunes constatées⁵¹.

Les réponses des États membres montrent que la plupart des pays reconnaissent l'importance de mener des travaux de recherche consistants pour orienter et adapter leurs initiatives d'EMI aux besoins, bien que les pratiques en la matière restent inégales. Ainsi :

- L'autorité norvégienne des médias analyse et publie des rapports annuels sur le degré d'éducation aux médias et à l'information du public norvégien.

⁴⁹ [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique.](#)

⁵⁰ [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine](#)

⁵¹ Chapman, M. (2024) [Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova.](#)

- L'Agence pour les médias suédoise est également chargée d'analyser les activités de promotion de l'EMI (2024-2025) et d'évaluer les connaissances et compétences du grand public (projet « indice d'EMI »)⁵². Une étude plus vaste sur l'EMI au sein de la population générale dans cinq pays nordiques était prévue pour 2025⁵³. Le but de l'indice nordique d'EMI était d'élargir la compréhension de l'EMI dans les pays nordiques et de produire un outil permettant d'accumuler des connaissances sur la durée⁵⁴.
- De même, la Stratégie nationale de la Lettonie pour le développement du secteur des médias électroniques 2023-2027 prévoit la réalisation d'une enquête sur le niveau d'éducation aux médias dans la société, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, au minimum tous les deux ans⁵⁵.
- En 2025, le Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova a commandé un Baromètre de l'éducation aux médias pour évaluer la consommation de médias et d'informations et recueillir des avis sur la désinformation ou la manipulation de l'information⁵⁶.

Malgré l'urgence de la question, relativement peu de pays publient des études approfondies sur la désinformation. Les travaux de recherche sont essentiels ici pour comprendre comment la désinformation fonctionne auprès de différents publics et adapter en conséquence les stratégies de lutte contre ce phénomène.

- En France, dans le cadre du projet DE FACTO financé par l'UE, plusieurs études faisant appel à des journalistes, des scientifiques et des professionnels de l'éducation portent spécifiquement sur les moyens de lutter contre le chaos informationnel⁵⁷.
- En Ukraine, le Conseil national de la radio et de la télédiffusion prévoit de mener des études sur le niveau d'éducation aux médias des journalistes et autres professionnels des médias⁵⁸.
- Dans le cadre du projet européen EduMediatest, l'organisme portugais de régulation des médias (ERC) a coordonné une enquête interactive en ligne destinée à évaluer les compétences en EMI de 2 756 élèves de 14 à 18 ans et axée sur plusieurs thèmes, dont la vérification des faits et la désinformation⁵⁹.

Pour renforcer la base de données factuelles nécessaire à la lutte contre la désinformation, les futurs travaux de recherche devraient examiner les problématiques liées à la désorganisation informationnelle dans les différents pays au moyen de méthodes permettant des comparaisons systématiques. Des travaux de recherche indépendants sont nécessaires pour aider à l'élaboration de politiques efficaces de lutte contre les fausses informations et la désinformation. Les États devraient soutenir financièrement des programmes de recherche universitaire pour étudier la diffusion, la prévalence, les caractéristiques et les effets de la désinformation, notamment sur les services en ligne et dans les contextes nationaux. Les politiques et stratégies de lutte contre le discours de haine devraient également reposer sur des données factuelles et intégrer des approches sensibles à l'âge et au genre.

⁵² Voir Wagner, M. (2023) [Mapping measures to promote media and information literacy in Sweden](#). Media and Learning.

⁵³ Voir par exemple Schofield, D., Frantzen, V. et Kupiainen, R. (2021). [Towards a Nordic MIL-index: A feasibility study for a Nordic Media and Information Literacy Index](#). Trondheim: Norwegian University of Science and Technology (NTNU), Department of Education and Lifelong Learning.

⁵⁴ European Regulators Group for Audiovisual Media Services (ERGA) (2024) *Media Literacy Best Practices in the European Union: A Handbook of Inspirational Initiatives*.

⁵⁵ Lacourt, A. (2024). [L'éducation aux médias et l'autonomisation des utilisateurs](#). IRIS Special: Focus on media literacy. Strasbourg : Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe).

⁵⁶ Council of Europe (2025) [Call for Tender: Procurement of Services for the first nation-wide Media Literacy Barometer/Baseline analysis in the Republic of Moldova](#). (Page consultée le : 8 octobre 2025).

⁵⁷ De Facto Consortium (non daté) *De Facto : Des clés pour mieux s'informer* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://defacto-observatoire.fr/> (page consultée le : 8 octobre 2025).

⁵⁸ CDMSI (2025) *Survey of member states*.

⁵⁹ ERGA. (2024). *Media Literacy Best Practices in the European Union*.

Les États membres sont par conséquent encouragés à fonder leurs stratégies nationales d'EMI sur une solide base factuelle étayée par des travaux de recherche. Ces derniers devraient être intégrés systématiquement à la conception et au développement des initiatives d'EMI, en uniformisant les critères et méthodes de collecte de données. Dans l'idéal, les pays devraient mener régulièrement des études nationales représentatives et de grande envergure sur les habitudes de consommation de médias et le niveau d'éducation aux médias des citoyennes et citoyens, axées sur les domaines dans lesquels on manque de données ou sur les questions qui font naître de nouveaux besoins en matière d'EMI, par exemple la réponse à l'IA.

2.2 Un dispositif d'évaluation pour mesurer l'efficacité des interventions en matière d'EMI

Une évaluation des initiatives existantes en matière d'EMI est également essentielle pour mesurer les progrès accomplis et l'efficacité des stratégies et plans d'action nationaux, et devrait être entreprise régulièrement à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes⁶⁰. Dans un contexte de collaboration intersectorielle, il convient de mettre en place un cadre d'évaluation uniformisé pour comparer les produits et résultats des projets et repérer ceux qui ont été les plus concluants en vue de les reproduire ailleurs et sur une plus grande échelle⁶¹. Or, comme l'a observé l'étude du Conseil de l'Europe sur le soutien à un journalisme de qualité, un tiers des projets d'EMI ne font pas l'objet d'une analyse ou d'une évaluation structurée, ce qui pose problème⁶². Même lorsque des évaluations ont lieu, elles se font principalement en interne. Des travaux de recherche supplémentaires sont donc nécessaires pour mesurer et comparer les résultats des initiatives d'EMI⁶³. La stratégie de la République de Moldova relative à l'EMI propose par exemple d'examiner la possibilité de mettre au point un cadre d'évaluation de l'éducation aux médias et de favoriser un cadre d'évaluation et de suivi coordonné et financé par l'État⁶⁴.

Les bonnes pratiques mises en évidence montrent que les dispositifs de suivi et d'évaluation devraient être intégrés systématiquement à l'élaboration des initiatives d'EMI et qu'une approche stratégique doit être suivie pour établir des objectifs clairs, fixer des priorités en termes de résultats et définir comment et par qui ces derniers seront mesurés⁶⁵. Au-delà de la mesure de la réussite, l'évaluation devrait aussi recenser les domaines à améliorer et permettre de tirer les enseignements des succès et des erreurs⁶⁶. Les cadres d'évaluation devraient également être mis en conformité avec les stratégies et lignes directrices européennes relatives à l'EMI, comme celles mises au point par l'EDMO pour la Commission européenne, afin d'assurer leur compatibilité avec les autres initiatives menées dans le secteur⁶⁷.

Étant donné la nature complexe et multidimensionnelle de l'EMI, il est important d'intégrer un ensemble d'indicateurs dans les cadres d'évaluation. Comme l'ont noté des chercheurs, bien que le suivi des chiffres de participation (par ex. le nombre de personnes formées ou le nombre de visiteurs d'un site web) soit utile pour mesurer la portée d'un programme, le recours

⁶⁰ [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#); [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#).

⁶¹ [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique](#).

⁶² Conseil de l'Europe (2020) *Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information*.

⁶³ L'Ofcom, organisme de régulation britannique, a mis au point une [ensemble d'outils d'évaluation](#) à l'intention des acteurs de l'éducation aux médias, qui permet de recueillir des données sur les mesures qui fonctionnent.

⁶⁴ Chapman, M. (2024) *Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova*.

⁶⁵ Ecorys (2024) *Media Literacy Policy Study Report 2: Google's media literacy initiatives and partnerships in Europe – a learning review*.

⁶⁶ European Broadcasting Union (EBU) (2023). *Les médias de service public renforcent l'éducation aux médias*.

⁶⁷ Voir European Digital Media Observatory (EDMO) (2024) *Raising Standards: The EDMO Guidelines*.

excessif à ces indicateurs limite la compréhension des changements de comportement⁶⁸. Parallèlement à l'évaluation des résultats des diverses actions en matière d'EMI, il convient également de prendre en compte le paysage médiatique et le contexte politique et culturel national, qui ont une influence sur les compétences spécifiques liées à l'EMI et sur l'efficacité des interventions⁶⁹.

Enfin, pour **plus de transparence, les résultats, les enseignements tirés de l'expérience (y compris sur ce qui n'a pas fonctionné) et les méthodologies doivent être diffusés le plus largement possible** dans des rapports publics, des revues scientifiques et des guides méthodologiques, ainsi que sur des plateformes en ligne. L'adoption d'une approche centralisée pour la collecte, l'examen et la synthèse des données et autres éléments issus des évaluations menées dans le cadre des différents programmes et partenariats peut permettre de tirer encore plus d'enseignements et favoriser la mise en place de communautés de pratique.

2.3 Adaptation aux nouveaux défis et aux nouvelles technologies

Le suivi de l'impact de la transformation numérique et des nouveaux risques auxquels l'EMI fait face est une composante essentielle des travaux de recherche servant de base aux stratégies nationales d'EMI. Il est indispensable d'évaluer par exemple l'influence des nouvelles technologies numériques sur certains aspects déterminants de l'environnement audiovisuel comme la concentration croissante du secteur des médias, mais aussi sur les droits humains (en particulier la liberté d'expression et le droit au respect de la vie privée), les droits et le bien-être des enfants, le journalisme de qualité et la sphère publique dans son ensemble. Ce travail permet notamment de comprendre les possibilités et les risques, d'identifier les nouvelles tendances et d'adapter efficacement les politiques et les ressources⁷⁰.

Les partenariats avec le monde universitaire sont essentiels pour étudier l'impact des technologies numériques dans le cadre de travaux de recherche rigoureux, indépendants et multidisciplinaires et fournir ainsi des orientations reposant sur des données factuelles. **Il est très important de consacrer des financements à la recherche indépendante pour permettre l'élaboration de stratégies fondées sur des données fiables.** L'accès des chercheurs aux données détenues par les intermédiaires d'Internet devrait également être une priorité, et ces derniers devraient assurer la transparence de leurs politiques et du fonctionnement de leurs algorithmes.

La rapidité des progrès technologiques et l'évolution des comportements en matière de communication nécessitent une mise à jour constante des cadres stratégiques et des méthodes de suivi. De nouvelles menaces pour l'intégrité de l'information dans l'espace numérique viennent sans cesse s'ajouter aux défis persistants liés à la transparence et à la clarté des systèmes. Il conviendrait de porter une attention particulière aux principaux phénomènes ayant des incidences sur la capacité des citoyennes et des citoyens à accéder à des informations précises et fiables, comme l'influence des systèmes algorithmiques sur la diffusion de contenus et l'exposition des utilisateurs, le développement des hypertrucages et la montée de la désinformation liée à l'IA, la migration de la désinformation vers les plateformes privées de messagerie (par ex. WhatsApp, WeChat) et la généralisation des bulles de filtre et des chambres d'écho qui restreignent l'exposition à des points de vue divers et contribuent à la polarisation et à la fragmentation de la société.

⁶⁸ Livingstone, S. (2023) [What's the best we can expect of media literacy? From protectionism to human rights and flourishing](#). Blog *EDMO*, 19 décembre.

⁶⁹ Ecorys (2024).

⁷⁰ [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#).

Encadré 2 : Indicateurs liés au renforcement de la base de données factuelles

- La stratégie nationale d’EMI ou un document d’orientation connexe contient un plan assorti de délais pour la recherche, le suivi et l’évaluation.
- Un état des lieux complet de l’EMI a été établi au niveau national et ses conclusions ont été publiées et diffusées.
- Les données issues des travaux de recherche nationaux sur l’EMI sont effectivement utilisées pour guider l’élaboration et la révision des stratégies d’EMI, décider de l’affectation des ressources et adapter l’action des pouvoirs publics aux nouveaux enjeux du numérique.
- Un cadre commun d’évaluation des projets et initiatives d’EMI a été élaboré et adopté officiellement au niveau national.
- Les rapports d’évaluation des initiatives d’EMI vont au-delà des simples chiffres de participation et mesurent les résultats obtenus sur le plan des connaissances et des compétences, ainsi que l’évolution des opinions et comportements.
- Tous les rapports d’évaluation des projets d’EMI financés sur fonds publics sont rendus publics et détaillent les méthodologies employées, les résultats obtenus et les enseignements tirés (y compris sur ce qui n’a pas fonctionné).
- Un programme national de recherche ou un organisme public spécialisé est chargé d’étudier à intervalles réguliers (par exemple, sur une base annuelle) les effets des technologies numériques sur le paysage médiatique, les droits humains et la sphère publique.
- Des moyens de financement spécifiques et transparents sont mis à disposition pour soutenir des travaux de recherche indépendants et pluridisciplinaires sur l’impact social des nouvelles technologies, menés par des établissements universitaires et des organisations de la société civile.
- La stratégie nationale d’EMI ou les politiques connexes sont régulièrement revues et mises à jour (par exemple tous les 3 à 5 ans) pour s’assurer qu’elles tiennent compte des évolutions rapides de la technologie.

3. Intégration de l'EMI dans tous les secteurs de l'éducation

3.1 Intégration de l'EMI dans le programme national officiel

Le Conseil de l'Europe recommande vivement **d'intégrer l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les programmes d'enseignement nationaux**⁷¹. Au regard de ses orientations sur la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté numérique (ECN)⁷², les systèmes éducatifs nationaux sont les mieux placés pour atteindre l'ensemble des citoyennes et citoyens et les doter des compétences essentielles nécessaires pour s'épanouir dans des sociétés numériques riches en informations et défendre les valeurs démocratiques. La *Recommandation CM/Rec(2022)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère numérique* appelle en particulier à intégrer l'EMI dans les politiques éducatives officielles pour tous les groupes d'âge, en tant qu'élément essentiel des programmes scolaires dès l'école primaire⁷³. **Les mesures prises pour intégrer l'EMI dans le programme national devraient être coordonnées avec les initiatives équivalentes visant à adopter une approche intégrée de l'ECN.**

L'EMI couvrant un champ très large, comme l'ECN, elle se prête bien à une **approche transversale ou interdisciplinaire dans le programme de l'éducation formelle**⁷⁴, reposant sur une stratégie étendue à l'ensemble de l'établissement et des enseignements. Cela dit, la décision de faire de l'EMI une matière distincte ou de l'intégrer dans le programme comme discipline transversale relève des États membres et dépend des besoins spécifiques des apprenants. Il faudrait toutefois éviter de proposer l'EMI en tant qu'enseignement optionnel facultatif dans le programme car cela risque de mener à une approche parcellaire et de creuser l'écart de connaissances entre les personnes qui ont accès aux ressources de l'EMI et celles qui n'y ont pas accès⁷⁵.

Les pédagogies actives devraient être favorisées, conformément aux orientations du Conseil de l'Europe. Dans sa recommandation visant à développer et à promouvoir l'ECN, qui inclut la notion d'EMI, le Conseil de l'Europe conseille de privilégier une approche pédagogique souple et dynamique. Cela implique de « redéfinir le rôle de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation à l'ère du numérique »⁷⁶. Les méthodes recommandées comprennent l'apprentissage mixte (en classe et en ligne), l'apprentissage inversé (où les apprenants orientent leurs apprentissages vers leurs propres centres d'intérêt et préoccupations) et l'apprentissage hybride (en présentiel, mixte et inversé), qui tiennent compte de l'autonomisation, de la diversité des styles d'apprentissage et des besoins des apprenants et les préparent mieux à une participation démocratique dans la vraie vie⁷⁷.

⁷¹ Par exemple, la [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 sur la lutte contre le discours de haine](#), la [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique](#), la [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#) et la [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#).

⁷² Conseil de l'Europe (2019). [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#).

⁷³ Voir également Wardle, C. et Derakhshan, H. (2017) [Les désordres de l'information : Vers un cadre interdisciplinaire pour la recherche et l'élaboration des politiques](#), qui prône l'introduction au niveau national de programmes uniformisés d'éducation à l'information.

⁷⁴ Le document *Résister à la désinformation : 10 axes d'action pour renforcer l'intégrité de l'information* préconise par exemple d'intégrer l'EMI dans les programmes de l'éducation formelle, « de préférence dans un cadre pluridisciplinaire, pour encourager les interactions et faire vivre des expériences aux élèves ».

⁷⁵ Voir Chapman, M. (2024) [Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova](#). Ce document se penche sur le caractère facultatif de la matière « éducation aux médias » en République de Moldova et considère qu'elle ne garantit pas à tous les élèves la possibilité d'acquérir des compétences en culture des médias.

⁷⁶ [CM/Rec\(2019\)10](#).

⁷⁷ Ibid. Voir également Conseil de l'Europe (2025) [Éducation à la citoyenneté numérique](#), rubrique « pour les enseignants ».

3.2 Intégration de l'EMI dans l'apprentissage informel et non formel

L'approche intégrée de l'EMI défendue par le Conseil de l'Europe met autant l'accent sur l'enseignement de l'EMI dans l'éducation formelle (le système éducatif structuré qui va de l'enseignement primaire à l'enseignement du troisième cycle) que dans l'éducation informelle et l'apprentissage tout au long de la vie⁷⁸. Par conséquent, **la priorité devrait être donnée aux apprentissages informels et non formels liés à l'EMI pour inscrire cette dernière dans une démarche globale d'apprentissage tout au long de la vie et veiller à ce qu'elle s'étende au-delà de l'enseignement formel**⁷⁹. On s'assure ainsi que l'EMI est accessible à tous les groupes d'âge et aux personnes de tous horizons, et non uniquement aux enfants et aux jeunes en milieu scolaire⁸⁰.

L'éducation informelle désigne ici le processus par lequel chaque individu acquiert des compétences grâce aux influences de son environnement et à son expérience quotidienne, auprès de la famille, de groupes de pairs, dans le cadre professionnel et des loisirs, sur la place du marché, lors d'activités extrascolaires, au sein d'associations locales, au musée, à la bibliothèque et dans les médias⁸¹. L'éducation non formelle recouvre quant à elle toute activité éducative ou tout programme éducatif organisés en dehors d'un cadre d'enseignement formel destinés à améliorer un ensemble d'aptitudes et de compétences⁸².

Les initiatives informelles et non formelles sont essentielles pour étendre les mesures d'EMI à des pans plus larges de la société, en particulier aux groupes non scolarisés dans l'éducation formelle, aux citoyennes et citoyens âgés et aux communautés marginalisées et mal desservies⁸³. Les cadres non formels sont d'autant plus importants que les minorités linguistiques et les zones économiquement défavorisées ont souvent un accès limité aux initiatives d'EMI. La mise au point de stratégies d'apprentissage efficaces pour les populations difficiles à atteindre est un domaine dans lequel la collaboration avec la société civile et les prestataires d'éducation non formelle est vivement recommandée⁸⁴.

⁷⁸ [CM/Rec\(2018\)1](#). Voir également [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#) (2020) et Chapman, M., Bellardi, N. et Peissl, H. (2020) [L'éducation aux médias pour tous : Soutenir les groupes marginalisés grâce aux médias associatifs](#).

⁷⁹ [CM/Rec\(2018\)1](#).

⁸⁰ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

⁸¹ Conseil de l'Europe (2019) [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#).

⁸² Ibid.

⁸³ Par exemple, la [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#) dispose expressément que ses lignes directrices visant à promouvoir l'ECN devraient être appliquées dans l'éducation formelle, non formelle et informelle. La Recommandation [CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété](#) souligne que l'EMI est essentielle pour les personnes de tous âges et de tous horizons.

⁸⁴ [Résister à la désinformation : 10 axes d'action pour renforcer l'intégrité de l'information](#).

Une attention particulière doit être portée à certaines cohortes d'âge comme les **personnes âgées (c'est-à-dire les personnes de plus de 65 ans) qui semblent mal desservies par les initiatives d'EMI**, alors même qu'elles peuvent être plus sensibles à la désinformation en ligne ou plus susceptibles de la propager⁸⁵. L'absence de réseaux de diffusion spécifiques à ce groupe (comme les écoles peuvent l'être pour les plus jeunes) pose un problème supplémentaire⁸⁶. Il peut également être difficile de toucher les personnes en âge de travailler (les 35-54 ans, par exemple), qui manquent souvent de temps du fait de leurs obligations professionnelles et familiales. Les stratégies d'EMI devraient réfléchir aux moyens d'aller vers ces groupes.

Les **stratégies en faveur de l'apprentissage non formel et de l'apprentissage tout au long de la vie devraient être associées au développement professionnel des enseignants et des éducateurs, et s'appuyer sur des ressources ciblées et des plans de mise en œuvre** (voir point 2.5 ci-dessous). De ce point de vue, la collaboration entre le secteur de l'éducation (écoles, universités, formation des adultes) et la société civile ou les organisations de médias associatifs offre des possibilités non négligeables. Par exemple, la participation des médias associatifs au développement professionnel des enseignantes et enseignants fournit à ces derniers une expérience pratique et les expose à un ensemble plus vaste de groupes sociaux. Par ailleurs, la cocréation de ressources avec les différents groupes améliore la pertinence, voire l'impact des actions.

3.3 Une approche globale, multidimensionnelle et dynamique des aptitudes et compétences en matière d'EMI

L'EMI englobe les diverses compétences cognitives, techniques et sociales requises pour s'orienter dans la complexité de l'environnement informationnel numérique⁸⁷. C'est un concept dynamique qui évolue sans cesse en réponse aux changements technologiques, sociaux, culturels et politiques, ce qui nécessite un développement et un renouvellement permanents des connaissances et des compétences tout au long de la vie. Par conséquent, les stratégies d'éducation au numérique et d'acquisition des compétences numériques devraient être globales, dynamiques et flexibles.

Les principales compétences et capacités mises en avant dans les diverses normes internationales comprennent la capacité à **consulter, comprendre et utiliser efficacement** les médias et les technologies et services numériques, notamment les outils d'IA ; **à analyser et évaluer de manière critique** la fiabilité, le sérieux, l'indépendance et l'impartialité **des contenus des médias et de l'information**, indépendamment de leur source ; **la capacité à créer, interpréter et publier du contenu** ainsi que la capacité à **communiquer de manière efficace et responsable⁸⁸**. En aidant les individus à maîtriser ces compétences, on leur permet de faire des choix éclairés et autonomes quant aux médias qu'ils utilisent, à la manière dont ils les utilisent et aux contenus qu'ils consomment, produisent et diffusent dans leur vie privée, sociale et professionnelle⁸⁹.

⁸⁵ Conseil de l'Europe (2022) *L'ère du numérique ? C'est aussi mon époque ! L'éducation aux médias et à l'information : une clé pour garantir le droit des personnes âgées à participer à l'ère numérique.*

⁸⁶ Conseil de l'Europe (2020) *Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information.*

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Recommandation CM/Rec(2018)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.

⁸⁹ Conseil de l'Europe (2020) *Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information.*<

Au-delà du développement des aptitudes et compétences individuelles, l'EMI aide aussi à appréhender l'environnement numérique dans toute sa complexité. Cela passe notamment par des connaissances sur la propriété, le fonctionnement et la réglementation (ou l'absence de réglementation) des médias, ou encore sur le financement des contenus (propriété privée, financement public, publicité, parrainages). Il s'agit également de comprendre le fonctionnement des services numériques – terme incluant les médias sociaux et les autres plateformes en ligne – et les facteurs qui expliquent comment et pourquoi les algorithmes et l'IA peuvent avoir une influence sur l'information, la sélection et la visibilité des contenus, les comportements des utilisateurs et utilisatrices et la diversité des informations et points de vue auxquels ils sont exposés⁹⁰. D'où la nécessité de sensibiliser davantage aux choix de conception des plateformes et à leur impact sur la manière dont les utilisateurs et utilisatrices consultent, traitent et évaluent l'information. Par ailleurs, l'EMI vise à faire prendre conscience du rôle des médias indépendants et pluralistes, des médias privés et des médias de service public dans une société démocratique saine⁹¹. Ces connaissances sociales englobent la compréhension des droits et des obligations touchant aux données, au respect de la vie privée, aux interactions en ligne et aux usages de l'information, ainsi que des questions relatives à la durabilité environnementale et à l'impact environnemental de l'utilisation des services de médias numériques.

Les compétences en matière d'EMI présentent également une importante dimension sociale et éthique qui contribue directement à la citoyenneté numérique et à la participation démocratique⁹². La citoyenneté numérique, telle que la conçoit le Conseil de l'Europe, inclut la compréhension des enjeux éthiques liés aux médias et aux nouvelles technologies, la détection et la gestion des comportements inappropriés en ligne et le renforcement de la résilience face aux fausses informations, à la désinformation et au discours de haine⁹³. L'acquisition de compétences permettant la participation active à la vie publique et notamment l'expression d'opinions, ainsi que l'implication effective dans les processus démocratiques, est un autre aspect mis en avant par l'Organisation⁹⁴.

Compte tenu de ces éléments, **il est essentiel que les stratégies nationales adoptent et favorisent une approche globale et multidimensionnelle de l'EMI et de l'éducation au numérique**, incluant la réflexion critique, les compétences techniques, la compréhension de la citoyenneté et du rôle que chacun joue dans la société, mais aussi la sensibilisation aux contenus générés par IA, pour donner à l'ensemble des citoyennes et citoyens les repères et les moyens nécessaires pour participer de manière responsable dans une sphère publique numérique qui évolue.

⁹⁰ [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

⁹¹ Chapman, M., Bellardi, N. et Peissl, H. (2020) [L'éducation aux médias pour tous : Soutenir les groupes marginalisés grâce aux médias associatifs.](#)

⁹² [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique.](#)

⁹³ Huddleston, T., O'Neill, B. et Stsylvaska-Doliwa, O. (2024) [Contextualising competences for democratic culture in Digital Citizenship Education: A guidance document.](#) Strasbourg : Conseil de l'Europe.

⁹⁴ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

L'EMI s'inscrivant dans un environnement en développement constant, **les programmes d'EMI devraient se donner pour objectif de renforcer l'inclusion et la compréhension interculturelle**⁹⁵. Ils devraient favoriser une compréhension empathique des considérations qui alimentent la réflexion et dictent les choix des utilisateurs des plateformes et des médias numériques, et notamment leur conscience des aspects irrationnels, des préjugés, des approximations et des contrevérités. Ce point est particulièrement important pour toutes les questions qui concernent l'égalité de genre, les migrations, les minorités et les groupes en situation de vulnérabilité.

3.4 Formation adéquate des professionnels de l'éducation dans le secteur formel et non formel

Les instruments juridiques du Conseil de l'Europe soulignent tous la nécessité d'assurer une **formation adéquate à l'EMI de tous les professionnels de l'éducation, qu'ils interviennent dans le secteur formel ou non formel**⁹⁶.

L'Organisation reconnaît depuis longtemps dans ses recommandations que l'une des réponses aux contenus potentiellement préjudiciables en ligne consiste à former les jeunes et leurs éducateurs à un usage positif et responsable des technologies numériques⁹⁷. Les membres du corps enseignant et les autres professionnels de l'éducation, en tant que principales personnes animant l'EMI, doivent être soutenus et mis en mesure de remplir ce rôle important, notamment par une formation initiale et continue adéquate. Les professionnels de l'éducation sont définis ici au sens large et incluent le personnel enseignant, les professionnels de l'accueil de la petite enfance, les psychologues scolaires, les pédagogues, les documentalistes, les assistants et assistantes d'enseignement et les tuteurs et tutrices⁹⁸.

La Résolution de l'Assemblée parlementaire sur l'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique (2019) reconnaît la nécessité de renforcer le soutien et la formation apportés au personnel enseignant et aux professionnels de l'éducation, leur formation initiale ou continue en matière d'éducation aux médias étant souvent insuffisante ou pas assez régulièrement actualisée⁹⁹. La formation devrait permettre à ces professionnels d'améliorer leurs connaissances, leurs pratiques pédagogiques, leurs qualifications et leurs compétences dans le domaine du numérique et à affûter leur sens critique à l'égard des médias¹⁰⁰. Elle devrait être exhaustive et couvrir l'usage compétent des outils et technologies numériques, les compétences d'analyse critique permettant d'évaluer le contenu des médias et l'information, ainsi que l'application des compétences en communication pour promouvoir la citoyenneté et la créativité.

Comme le notent plusieurs instruments juridiques du Conseil de l'Europe, il conviendrait de porter une attention particulière aux éléments suivants :

⁹⁵ La [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 sur la lutte contre le discours de haine](#), par exemple, recommande aux États membres de soutenir les programmes culturels et éducatifs destinés au grand public qui encouragent à faire preuve d'esprit critique et promeuvent l'égalité et le dialogue interculturel et interconfessionnel. De même, la [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique](#) souligne que l'environnement numérique « constitue une plateforme importante de dialogue interculturel au travers des médias sociaux ».

⁹⁶ [CM/Rec\(2018\)7](#), [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#), [CM/Rec\(2022\)16](#), [Résolution 2314 de l'APCE \(2019\)](#).

⁹⁷ [Recommandation CM/Rec\(2006\)12 du Comité des Ministres aux États membres sur la responsabilisation et l'autonomisation des enfants dans le nouvel environnement de l'information et de la communication](#).

⁹⁸ [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#).

⁹⁹ [Résolution 2314 \(2019\) de l'APCE sur l'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique](#).

¹⁰⁰ [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#).

- la compréhension du **fonctionnement des infrastructures en ligne, de l'économie numérique** et de l'influence des technologies sur les choix des médias¹⁰¹ ;
- la prise de conscience des **aspects irrationnels, des partis pris, des approximations et des contrevérités** dans les médias et l'information¹⁰² ;
- les **enjeux éthiques** relatifs aux médias et aux technologies du numérique¹⁰³ ;
- la capacité dont disposent les **algorithmes et l'IA** d'influencer les contenus et l'expérience des utilisateurs et utilisatrices¹⁰⁴ ;
- la reconnaissance des risques et dangers qui existent en ligne et la gestion des **comportements inappropriés en ligne, du discours de haine, de la désinformation et des fausses informations**¹⁰⁵ ;
- les compétences de **vérification des faits** et des sources¹⁰⁶ ;
- la compréhension et la gestion des **données à caractère personnel et de la vie privée en ligne**¹⁰⁷.

Il est essentiel d'assurer une formation initiale et continue adéquate des enseignants et enseignantes qui pratiquent l'EMI pour garantir l'efficacité des stratégies nationales d'EMI¹⁰⁸. Cela dit, la formation des professionnels qui interviennent dans les cadres d'apprentissage non formels et informels est tout aussi importante pour atteindre des pans plus larges de la société, notamment les citoyennes et citoyens âgés et les personnes appartenant aux communautés marginalisées qui ne sont pas nécessairement scolarisées dans l'éducation formelle¹⁰⁹.

Les initiatives de formation de formateurs ont également été citées comme moyen efficace d'assurer une formation professionnelle en EMI et d'améliorer les compétences des formateurs et des responsables locaux¹¹⁰. Les réseaux d'apprentissage qui existent en dehors de l'éducation formelle, par exemple ceux qui sont soutenus par les bibliothèques, sont particulièrement utiles de ce point de vue. Les organisations de la société civile et les médias associatifs proposent eux aussi diverses possibilités d'apprentissage, notamment dans les cadres informels et non formels, et jouent un rôle important à cet égard. Leur participation à la formation des enseignants et enseignantes en EMI devrait donc bénéficier d'un soutien à long terme et d'aides publiques¹¹¹.

¹⁰¹ [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique.](#)

¹⁰² Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

¹⁰³ [CM/Rec\(2022\)4](#). Voir également la [Recommandation CM/Rec\(2022\)11 du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de gouvernance des médias et de la communication](#) qui inclut « le respect de la déontologie journalistique et des normes éthiques » dans les obligations relatives aux contenus. La [CM/Rec\(2019\)10](#) recommande de veiller à ce que l'apprentissage des technologies numériques mette l'accent sur leurs applications « techniques, créatives et éthiques ».

¹⁰⁴ Wardle, C., et Derakhshan, H. (2017) [Les désordres de l'information : Vers un cadre interdisciplinaire pour la recherche et l'élaboration des politiques](#) [DGI DGI(2017)09]. Conseil de l'Europe.

¹⁰⁵ [Résolution 2314 \(2019\) de l'APCE sur l'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique ; Recommandation CM/Rec\(2009\)5 du Comité des Ministres aux États membres visant à protéger les enfants contre les contenus et comportements préjudiciables et à promouvoir leur participation active au nouvel environnement de l'information et de la communication ; Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine.](#)

¹⁰⁶ [CM/Rec\(2022\)4](#) ; Wardle, C., & Derakhshan, H. (2017).

¹⁰⁷ [Recommandation CM/Rec\(2022\)13 du Comité des Ministres aux États membres sur les effets des technologies numériques sur la liberté d'expression.](#)

¹⁰⁸ [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique.](#)

¹⁰⁹ [Résolution 2314 \(2019\) de l'APCE sur l'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique ; Recommandation CM/Rec\(2018\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

¹¹⁰ Chapman, M. (2024) [Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova](#) cite plusieurs exemples d'initiatives de formation de formateurs utilisant les réseaux d'apprentissage existants.

¹¹¹ Chapman, M., Bellardi, N. et Peissl, H. (2020) [L'éducation aux médias pour tous : Soutenir les groupes marginalisés grâce aux médias associatifs. Recommandation CM/Rec\(2022\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique](#)

3.5 Nécessité d'un éventail diversifié de ressources et de matériels pédagogiques

La production et la sélection de matériels pédagogiques, de plans de cours et de ressources numériques de qualité et adaptés à l'âge pour le corps enseignant et les élèves sont essentielles pour une mise en œuvre réussie de l'EMI. La mise au point de ressources pédagogiques de qualité et d'actualité est un processus coûteux qui prend du temps ; cela dit, le manque de supports est souvent cité comme un obstacle dans la mise en œuvre des programmes d'EMI. Les États membres évoquent également d'autres facteurs comme les inégalités d'accès ou l'insuffisance des ressources et les difficultés à adapter les supports au contexte national¹¹².

Le soutien à l'élaboration de ressources et de matériels pédagogiques est donc un aspect essentiel à prendre en compte dans les stratégies nationales d'EMI. La collecte, la sélection et le regroupement de ressources de qualité dans une base de données centrale permettent de diffuser et de partager efficacement les supports. Une telle approche centralisée donne également la possibilité d'établir des normes et d'évaluer la qualité des ressources. Plusieurs initiatives nationales proposent des espaces en ligne donnant accès à des informations et ressources en matière d'EMI. Parmi les exemples mentionnés par les États membres, on peut citer [Klicksafe](#)¹¹³ (Allemagne), le [portail national de l'AEM](#) sur les projets d'éducation aux médias (Croatie)¹¹⁴, la [plateforme d'éducation aux médias du NEPLP](#) (Lettonie)¹¹⁵ et EduCAC (Espagne)¹¹⁶. En France, le [CLEMI](#) soutient la production, la diffusion et la promotion de ressources pédagogiques, ainsi que l'organisation d'activités éducatives (comme la Semaine de la presse et des médias dans l'école) et sa contribution aux ressources d'EMI est largement reconnue. Il fournit également des ressources sur la parentalité numérique et favorise la coopération européenne et internationale dans le domaine de l'EMI¹¹⁷. En Italie, c'est l'Autorité des communications (AGCOM) qui assure la collecte et le recensement des principales mesures, initiatives et bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation au numérique et de l'éducation aux médias, par l'intermédiaire de la plateforme de coordination de l'éducation au numérique et de l'éducation aux médias.

Le Conseil de l'Europe encourage les organisations de médias à soutenir le développement des ressources et matériels pédagogiques dans le cadre de leur engagement global en faveur de l'EMI¹¹⁸. Les médias de service public et les autres organisations de médias qui proposent du contenu de service public jouent un rôle important dans l'offre de ressources pédagogiques fiables et adaptées à différents groupes d'âge¹¹⁹. Par conséquent, **les médias de service public sont encouragés à produire des programmes d'EMI spécialisés pour la télévision, la radio ou les espaces en ligne, et à fournir du contenu éducatif spécialisé pour les enfants et les jeunes, au moyen des techniques diversifiées comme les services d'information vidéo en ligne pour appareils mobiles**¹²⁰.

¹¹² CDMSI (2025) Survey of member states.

¹¹³ [klicksafe.de: The EU initiative for more safety on the net.](#)

¹¹⁴ [Medijska pismenost.](#)

¹¹⁵ [Media literacy in Latvia: the Ministry of Culture's 6 strands - Media and Learning Association.](#)

¹¹⁶ Pour plus de détails, voir Chapman, M. (2024) [Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova.](#)

¹¹⁷ [Accueil | CLEMI](#)

¹¹⁸ [Résolution 2314 \(2019\) de l'APCE sur l'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique](#)

¹¹⁹ EBU (2023) [Public Service Media: Strengthening Media Literacy.](#) Voir également [Recommandation CM/Rec\(2007\)16 du Comité des Ministres aux Etats membres sur des mesures visant à promouvoir la valeur de service public d'Internet.](#)

¹²⁰ [Résolution 2314 \(2019\) de l'APCE sur l'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique.](#)

Par exemple, le programme « Pillole contro la disinformazione » (pilules contre la désinformation) diffusé par le radiodiffuseur public RAI en Italie a rencontré un grand succès avec plus de 850 millions d'utilisateurs à ce jour. Il fait partie de l'activité d'éducation aux médias engagée par le média de service public italien il y a déjà plusieurs années, en partenariat avec les universités, les médias et les organisations de vérification des faits¹²¹.

Les autorités de régulation nationales contribuent également à soutenir la mise au point et la diffusion des ressources pédagogiques¹²². Elles animent souvent les réseaux nationaux d'EMI, lancent des initiatives de sensibilisation et gèrent le financement des initiatives d'EMI. Les États membres ont cité les exemples suivants¹²³ :

- En Autriche, la RTR-GmbH gère un portail d'information sur les initiatives d'EMI.
- L'Agence croate des médias électroniques (AEM) cofinance des projets d'EMI pour des universités et des ONG, et notamment des matériels pédagogiques.
- En France, l'Arcom, autorité de régulation des médias audiovisuels et numériques, met au point des ressources pédagogiques, établit des partenariats et propose des programmes de formation au personnel enseignant, aux formateurs et formatrices et aux élèves. Elle dirige ses propres initiatives d'éducation aux médias, par exemple la mise à disposition de ressources pédagogiques sur la liberté d'expression, l'égalité de genre et les questions relatives aux droits d'auteur. Elle coproduit également des ressources pédagogiques avec d'autres institutions, notamment des malles pour le personnel enseignant sur la représentation dans les médias, la liberté d'expression et la citoyenneté numérique.
- La Commission nationale géorgienne des communications (ComCom) soutient divers projets et plateformes d'EMI. Elle propose des programmes de formation du corps enseignant et gère l'Académie des médias, qui inclut l'École des médias, le Laboratoire des médias et la Critique des médias. Elle consacre également une partie de son budget au financement d'activités d'EMI.
- L'autorité nationale hongroise des médias et de l'infocommunication (NMHH) a créé et gère les centres d'éducation aux médias « Magic Valley » qui proposent des programmes gratuits destinés aux élèves de 9 à 16 ans. Elle a également mis en place une ressource en ligne à l'intention des enseignants et enseignantes, la « Media Toolhouse », et un programme de partenariat avec les écoles offrant un soutien financier et professionnel pour l'organisation de sessions d'éducation aux médias dans les établissements scolaires.
- L'autorité italienne des communications (AGCOM) est chargée de suivre les activités de promotion de l'éducation aux médias. Elle a approuvé une politique concernant les programmes de formation à la citoyenneté numérique et soutient, en collaboration avec ses comités régionaux des communications (CORECOM) et le ministère de l'Éducation et du Mérite, des programmes de formation à la citoyenneté numérique dans les établissements secondaires du premier et du deuxième cycle.
- La Coimisiún na Meán irlandaise anime et finance le réseau national irlandais d'éducation aux médias (MLI) qui soutient des activités d'EMI, notamment des conférences et des actions de formation et de sensibilisation. Elle gère également le programme de financement de l'audiovisuel qui peut soutenir des programmes d'éducation aux médias.

¹²¹ Voir <https://www.raiplay.it/programmi/pillolecontroladisinformazione>

¹²² [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

¹²³ CDMSI (2025) Survey of member states. Voir également ERGA (2024). *Media Literacy Best Practices in the European Union. A handbook of inspirational initiatives by audiovisual media regulators.*

- L'agence suédoise des médias a pour mission permanente de coordonner les travaux relatifs à l'EMI en Suède et de faire rapport sur les mesures prises. Elle soutient l'EMI en coordonnant un réseau national de parties prenantes (MIK Suède), en mettant à disposition une banque de connaissances numériques et en mesurant les connaissances et compétences en EMI au sein de la population (projet relatif à l'indice d'EMI).

La mise en place de plateformes d'apprentissage numérique et de ressources pédagogiques ouvertes comme les tutoriels interactifs et les modules personnalisés est encouragée. EduMediaTest, financé en partie par la Commission européenne, est un exemple d'outil interactif permettant d'évaluer et d'améliorer la culture des médias chez les élèves. Le recours aux jeux vidéo comme outil pédagogique et fondement d'une culture du jeu vidéo positive, inclusive et efficace a également été étudié de manière approfondie par le Conseil de l'Europe¹²⁴.

¹²⁴ Conseil de l'Europe (2025) [La culture du jeu vidéo](#). (page consultée le : 8 octobre 2025).

Encadré 3 : Indicateurs relatifs à l'intégration dans tous les secteurs de l'éducation

- L'EMI fait partie des objectifs d'apprentissage fixés dans les programmes scolaires nationaux à tous les niveaux d'enseignement. Les indicateurs correspondants pourraient englober :
 - le pourcentage d'établissements scolaires ayant fait de l'EMI un thème transversal ;
 - le pourcentage de matières du programme national intégrant des compétences ou des objectifs d'apprentissage spécifiques liés à l'EMI ;
 - le pourcentage d'écoles primaires et d'établissements d'enseignement secondaire dans lesquels l'EMI est une composante obligatoire du programme, plutôt qu'une matière optionnelle.
- Il existe des possibilités de perfectionnement professionnel et de programmes annuels de formation des enseignants axés sur les méthodes pédagogiques spécifiques à l'EMI et l'ECN.
- Des programmes d'éducation non formelle et des ateliers axés sur l'EMI sont proposés chaque année par diverses organisations (par ex. bibliothèques, organisations de la société civile, musées) (quel est leur nombre ?).
- Il existe des programmes d'EMI non formels spécialement conçus pour toucher les populations difficiles à atteindre, notamment les minorités linguistiques, les personnes vivant dans des zones économiquement défavorisées et les citoyennes et citoyens âgés.
- Une base de données ou un registre accessible au public répertorient les initiatives non formelles d'EMI et précisent les publics visés, le contenu des programmes et les personnes à contacter.
- Un cadre national de compétences en matière d'EMI définit les compétences de base à acquérir.
- Un outil permet de mener des évaluations ou des enquêtes nationales pour mesurer les compétences des citoyennes et citoyens en matière d'EMI.
- Le pourcentage d'enseignantes et d'enseignants et d'éducateurs et éducatrices du secteur non formel qui ont suivi une formation de perfectionnement professionnel sur tous les grands aspects du cadre général en matière d'EMI.
- Il existe des modules de formation spécialisés pour les enseignantes et enseignants sur des thèmes comme le contenu généré par IA, les algorithmes et les enjeux éthiques relatifs aux médias numériques.
- Une base de données centrale en ligne ou un portail en ligne fournissent des ressources pédagogiques en matière d'EMI au personnel enseignant, aux élèves et au grand public.
- Il est possible d'accéder à des ressources de formats variés, par exemple des plans de cours classiques, des plateformes numériques interactives, des jeux vidéo, des podcasts et des tutoriels en ligne.
- Il existe un cadre ou un ensemble de normes permettant d'évaluer la qualité, la fiabilité et l'efficacité pédagogique des ressources utilisées pour l'EMI.

4. L'autonomisation par l'action

4.1 Des initiatives de sensibilisation ciblées

Les activités de sensibilisation du public sont une composante essentielle des stratégies nationales d'EMI visant à autonomiser les citoyennes et citoyens et à favoriser une culture de la démocratie. La communication ciblée constitue une première étape dans la diffusion des connaissances, compétences, attitudes et valeurs fondamentales de l'EMI auprès du public. La sensibilisation est importante pour repérer et combattre la désinformation, le discours de haine et le chaos informationnel, par exemple. Le fait de mieux comprendre en quoi consiste la désinformation aide à évaluer les sources de manière critique, à vérifier les faits, à identifier les discours manipulateurs et partisans et à empêcher la diffusion d'informations fausses, malveillantes ou trompeuses, la désinformation et la propagande¹²⁵. L'objectif est d'améliorer la compréhension des techniques de persuasion, de renforcer la résilience contre les tactiques, stratégies et méthodes employées par les acteurs de la désinformation et de permettre aux individus d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir des utilisateurs avertis de divers médias¹²⁶.

La sensibilisation est également indispensable pour promouvoir la citoyenneté dans l'environnement numérique et assurer une participation éclairée de chacun et chacune dans la vie politique et les autres secteurs de la vie publique. Les initiatives de sensibilisation aident par exemple les citoyennes et citoyens à comprendre le système démocratique, les encouragent à prendre part aux décisions et favorisent une culture du respect et de la compréhension mutuelle¹²⁷. Elles peuvent contribuer au respect des droits humains, des valeurs démocratiques, de la liberté d'expression et de la vie privée en ligne. En renforçant la confiance du public dans les institutions et les activités des médias, elles peuvent aussi inciter les individus à s'engager activement et de manière responsable dans la vie sociale et civique.

Les activités de sensibilisation devraient donner la priorité aux moyens d'atténuer les risques liés à l'information dans des domaines essentiels du quotidien comme la santé, l'éducation, la protection des consommateurs ou les élections. Elles devraient également être adaptées aux contextes ou aux besoins locaux et prendre en considération les enseignements tirés des expériences passées et des retours obtenus sur ce qui a plus ou moins bien fonctionné¹²⁸.

¹²⁵ [Recommandation CM/Rec\(2014\)6 du Comité des Ministres aux États membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet.](#)

¹²⁶ [Résister à la désinformation : 10 axes d'action pour renforcer l'intégrité de l'information](#) ; voir également Wardle, C. et Derakhshan, H. (2017).

¹²⁷ Conseil de l'Europe. (2018). [Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie : Volume 1 – Contexte, concepts et modèle.](#)

¹²⁸ Ecorys. (2024).

L'EMI se doit également de sensibiliser à une autre question fondamentale qui est celle du développement durable dans le contexte de la transformation numérique. Le Conseil de l'Europe en tient compte en plaçant les considérations environnementales au cœur de sa mission première axée sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Sa Stratégie sur l'environnement (2025) souligne qu'un environnement propre, sain et durable est essentiel au plein exercice des droits humains¹²⁹. L'Organisation a également publié des orientations pour aider les responsables politiques et le personnel enseignant à relier l'éducation au développement durable à la participation démocratique et aux droits humains en s'appuyant sur le modèle de compétences du CRCCD. Les liens étroits qui existent entre l'éducation au développement durable, l'EMI et l'ECN permettront de doter les apprenants des compétences nécessaires pour mener une réflexion critique, agir de manière responsable et faire un usage durable des technologies numériques¹³⁰.

Plus généralement, **les mesures de sensibilisation devraient apporter des informations claires sur la sécurité en ligne et les moyens de repérer, de signaler et de gérer les contenus et comportements préjudiciables comme la violence, le discours de haine, le cyberharcèlement et différentes formes de discrimination**¹³¹. Elles devraient également indiquer les mécanismes de signalement et les voies de recours disponibles, les procédures à suivre pour porter plainte, ainsi que les services d'assistance téléphonique et autres services de soutien accessibles aux utilisateurs et utilisatrices en cas d'atteinte à leurs droits¹³².

Il est aussi important d'évaluer et de mesurer l'impact de ces initiatives pour enrichir et consolider les projets à venir. Au-delà des indicateurs de portée et de participation, il conviendrait également de mesurer leurs résultats, ainsi que les changements de comportement et les bénéfices concrets qu'elles apportent dans la vie des gens. Des données pourraient par exemple être recueillies sur la capacité des individus à repérer les techniques et discours de désinformation, leur confiance dans leur aptitude à détecter les fausses informations ou l'évolution de leurs comportements de consommation ou de partage d'informations¹³³.

En favorisant une collaboration efficace entre les principales parties prenantes concernées par l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de sensibilisation au niveau national, notamment les organismes publics, les établissements d'enseignement, les groupes de la société civile, les organisations de parents, les médias et les partenaires du secteur privé, on contribuera à ce que tous y adhèrent, se les approprient et les perçoivent comme une responsabilité collective. L'adoption de méthodes de cocréation des initiatives et des ressources par les différents acteurs confère une plus grande authenticité aux messages véhiculés lors des campagnes de sensibilisation et augmente leur impact potentiel. La conception des messages de sensibilisation avec les acteurs de divers domaines d'intervention comme la protection sociale, l'intégration, la réduction de la pauvreté, l'emploi, la justice, la culture, les médias et l'éducation évite le cloisonnement des actions et favorise le partage de connaissances.

¹²⁹ Conseil de l'Europe (14 mai 2025) [Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement : Unis autour de nos valeurs pour les personnes et la planète](#).

¹³⁰ Conseil de l'Europe (2 octobre 2025) [Guide d'application du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie \(CRCCD\) à l'éducation au développement durable \(EDD\)](#) (en anglais).

¹³¹ Voir Conseil de l'Europe (juin 2025) [projet de Recommandation CM/Rec\(20XX\)XX du Comité des Ministres aux États membres sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenu et des utilisateurs](#). (en anglais) (page consultée le : 10 octobre 2025).

¹³² [Recommandation CM/Rec\(2014\)6 du Comité des Ministres aux États membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet](#)

¹³³ Livingstone, S. (2023) [What's the best we can expect of media literacy? From protectionism to human rights and flourishing](#). Blog EDMO.

Il ressort de l'expérience des États membres que les actions de sensibilisation les plus efficaces sont celles qui **recourent à une grande diversité d'approches pédagogiques et de moyens de communication pour s'adresser à des populations et styles d'apprentissage variés**¹³⁴. Parmi les pratiques courantes, on peut citer l'organisation de conférences, de séminaires et d'ateliers interactifs pour le grand public, le personnel enseignant, les parents et d'autres groupes spécifiques comme les citoyens et citoyennes âgés ou les fonctionnaires. Les événements et campagnes annuels tels que la Journée mondiale pour un Internet plus sûr, la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information et les Semaines de l'éducation aux médias sont également l'occasion de donner un coup de projecteur sur les initiatives de sensibilisation. De nombreux pays profitent de ces événements pour présenter officiellement et mettre en avant des ressources pédagogiques (par ex. manuels, guides et brochures) ou des plateformes spécialisées dans l'EMI et des plateformes en ligne, qui s'adressent à des groupes divers allant des enfants aux entreprises. Par ailleurs, la création d'émissions de radio et de télévision et de podcasts spécialisés ou la production de contenus médiatiques par les élèves favorisent l'apprentissage par l'expérience et permettent d'atteindre un plus large public.

4.2 Initiatives au sein de la collectivité et « éducation aux médias pour tous et toutes »

Les instruments juridiques du Conseil de l'Europe soulignent que l'EMI est un processus d'apprentissage tout au long de la vie, essentiel pour tous les individus, quel que soit leur âge, leur parcours ou leur groupe social¹³⁵. La mission d'assurer l'éducation aux médias et à l'information ne s'arrête donc pas au secteur de l'éducation, mais concerne l'ensemble des parties prenantes en mesure de toucher les citoyennes et citoyens de tous âges. De nouveaux réseaux de diffusion des connaissances et compétences liées à l'EMI pourront ainsi être établis.

Comme le souligne l'étude du Conseil de l'Europe intitulée « *l'éducation aux médias pour tous* », **les médias associatifs peuvent contribuer pour beaucoup à donner aux communautés locales l'accès et les compétences nécessaires pour créer leurs propres canaux de communication en fonction de leurs besoins spécifiques et favoriser leur participation à la vie publique**¹³⁶. Ils peuvent notamment contribuer à l'émancipation et à la participation directe de communautés parfois sous-représentées dans le débat public. Faire l'expérience pratique de la production de médias aide également les individus à comprendre et à évaluer d'un œil critique le fonctionnement des processus de production et la manière dont les contenus sont créés, modifiés et publiés, et leur apprend à faire la distinction entre différents types de contenus et d'informations. Les États membres sont encouragés à soutenir la création et le fonctionnement de médias des minorités et de médias locaux, régionaux et associatifs à but non lucratif, notamment en prévoyant des dispositifs de financement pour permettre leur développement.

Les initiatives locales, notamment celles engagées par les médias associatifs, sont reconnues pour leur remarquable capacité à soutenir les groupes marginalisés. Ces initiatives apportent un soutien essentiel à l'apprentissage non formel et informel au sein de la société civile et dans différents espaces comme les bibliothèques, les musées, les organisations de jeunesse et les structures de formation des adultes. Elles s'appuient souvent sur les réseaux locaux et la participation directe pour répondre aux besoins spécifiques de communautés diverses.

¹³⁴ CDMSI (2025) Survey of member states.

¹³⁵ [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique](#) ; [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique](#), [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété](#).

¹³⁶ Chapman, M., Bellardi, N. et Peissl, H. (2020) [L'éducation aux médias pour tous : Soutenir les groupes marginalisés grâce aux médias associatifs](#).

Les bibliothèques publiques sont des intermédiaires et acteurs éducatifs essentiels dans les initiatives d'EMI, dont la contribution à la promotion de l'EMI est systématiquement mise en avant. Plusieurs États membres ont indiqué que les bibliothèques concentrent souvent les initiatives d'EMI au niveau local en organisant de nombreux séminaires en ligne et en présentiel ainsi que des ateliers et des programmes d'EMI adaptés à divers groupes d'âge, notamment les personnes âgées et les adultes, ce qui aide à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et l'inclusion numérique¹³⁷. Elles jouent également un rôle central dans la diffusion des ressources d'EMI comme les livrets, affiches et brochures pédagogiques dans les écoles et auprès du grand public. Parmi les exemples de participation des bibliothèques aux actions visant à mobiliser le grand public, on peut citer la Semaine finlandaise de l'éducation aux médias et la Semaine finlandaise du jeu, dans le cadre desquelles diverses organisations interviennent pour promouvoir une culture positive du jeu par l'EMI. Le ministère de la Culture italien a mis en place des services d'EMI dans les bibliothèques publiques pour souligner le rôle de ces dernières dans le développement culturel et le renforcement des compétences numériques et rendre l'EMI accessible à leurs usagers et usagères. En Suède, les bibliothèques sont très actives au sein des « MIK bibliotekscenter » (centres bibliothécaires d'EMI), qui proposent des formations et des outils en ligne pour les documentalistes, le personnel enseignant et les particuliers, sur divers thèmes de l'EMI. Les documentalistes intègrent souvent l'EMI dans les services existants comme les ateliers de formation à la maîtrise de l'outil informatique pour les personnes âgées, ou dans leurs interactions avec les usagers et usagères qui sollicitent une aide à la recherche d'informations. En Lettonie, par exemple, les projets « Media Literacy Masters » et « With Wisdom in Media Literacy » ont été mis en place à l'intention des personnes âgées dans les bibliothèques régionales. La stratégie nationale du Portugal pour les bibliothèques publiques fait expressément de l'EMI un élément central des ressources relatives aux compétences psychosociales.

L'offre d'EMI devrait correspondre aux besoins locaux et être proposée au sein du tissu social. Il est important, si l'on veut que les initiatives d'EMI soient inclusives et englobantes, d'adapter les ressources et les messages en s'assurant que le ton employé, les contenus mis à disposition et le format des ressources trouvent un écho auprès des publics visés. Le recours à des organisations locales et à des intermédiaires déjà bien implantés dans la communauté locale peut être un moyen efficace d'atteindre les groupes vulnérables et mal desservis. Une approche inclusive de l'EMI reconnaît également que les occasions d'apprendre peuvent être variées (accès à des ressources, actions de sensibilisation, programmes de formation et autres événements, par exemple) et engagées par une organisation travaillant seule ou en collaboration avec d'autres parties prenantes.

4.3 Les groupes peu visibles, vulnérables et marginalisés, y compris les citoyennes et citoyens âgés

Le Conseil de l'Europe insiste sur l'importance d'assurer l'éducation aux médias et à l'information des groupes peu visibles, vulnérables et marginalisés. L'une des principales missions du cadre national d'EMI devrait donc être la mise au point de stratégies spécifiques visant les populations difficiles à atteindre, qui peuvent être plus exposées aux fausses informations, à la désinformation et aux contenus et comportements préjudiciables en ligne. De nombreux États membres ont dit avoir du mal à toucher les publics d'adultes ou certains groupes sous-représentés, vulnérables ou marginalisés, pour qui les méthodes classiques consistant par exemple à proposer l'EMI à l'école sont peu adaptées.

¹³⁷ CDMSI (2025) Survey of member states.

Les populations potentiellement vulnérables sont diverses et englobent les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes présentant une déficience auditive et visuelle, les groupes minoritaires (culturels, linguistiques, ethniques, religieux et sexuels) et les catégories sociales se heurtant à la discrimination, comme les femmes et les filles, la population immigrée et les personnes réfugiées¹³⁸. Il est important de prioriser l'éducation aux médias et à l'information de ces groupes mal desservis en raison des risques accrus auxquels ils sont confrontés et de leur accès limité aux méthodes d'accompagnement existantes ou habituelles. Une meilleure connaissance de l'EMI contribuant également à réduire la fracture numérique et les déficits de compétences, il est essentiel que des groupes comme les personnes âgées puissent accéder aux technologies et aux services numériques, les comprendre et en tirer profit. L'EMI a pour but d'améliorer leurs compétences et leur résilience face aux contenus préjudiciables et aux fausses informations, de les aider à évaluer les différentes sources d'information à leur disposition et à repérer la manipulation en aiguisant leur sens critique, de favoriser leur inclusion et leur participation au débat public et de protéger ainsi leurs droits humains et leur dignité en ligne, notamment contre la discrimination, le discours de haine et les atteintes à leur vie privée.

Le Conseil de l'Europe a constaté en particulier que les citoyennes et citoyens âgés font partie des groupes mal desservis par les initiatives d'EMI et sont souvent plus exposés à la désinformation en raison de leurs compétences numériques moins développées et de leur connaissance limitée des pratiques de vérification des faits¹³⁹. L'absence de réseau facilement accessible, comme le sont les écoles pour les jeunes, constitue un obstacle majeur à la diffusion de l'EMI auprès de ces groupes plus âgés¹⁴⁰.

Les personnes en situation de handicap (ce qui inclut les déficiences auditives, visuelles, cognitives et autres déficiences physiques) risquent également d'être exclues du fait des barrières technologiques et ont besoin de mesures spécifiques pour améliorer leur accès aux services et technologies numériques¹⁴¹. Leur accès aux services en ligne (par ex. les moteurs de recherche et les réseaux sociaux) et leur compréhension de ces derniers pourraient nécessiter une attention particulière¹⁴².

Les minorités fréquemment sous-représentées ou mal représentées dans les médias traditionnels, la population immigrée, les personnes réfugiées et les minorités linguistiques font elles aussi partie des groupes vulnérables. Elles sont souvent touchées par le discours de haine et la discrimination et peuvent avoir moins accès aux initiatives d'EMI¹⁴³.

¹³⁸ [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique](#) ; [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété](#).

¹³⁹ Conseil de l'Europe (2022) [L'ère du numérique ? C'est aussi mon époque ! L'éducation aux médias et à l'information : une clé pour garantir le droit des personnes âgées à participer à l'ère numérique](#).

¹⁴⁰ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

¹⁴¹ [Recommandation CM/Rec\(2006\)12 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la responsabilisation et l'autonomisation des enfants dans le nouvel environnement de l'information et de la communication](#)

¹⁴² [Recommandation CM/Rec\(2012\)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des moteurs de recherche](#)

¹⁴³ [Résister à la désinformation : 10 axes d'action pour renforcer l'intégrité de l'information](#).

4.4 Des mesures ciblées face aux principales problématiques, parmi lesquelles les atteintes à la liberté d'information, les menaces contre les journalistes, le discours de haine, la désinformation, la discrimination – notamment la discrimination fondée sur le sexe –, la violence, le harcèlement et la radicalisation

Il est important que les stratégies nationales d'EMI recensent et traitent les difficultés auxquelles se heurtent les groupes et minorités vulnérables, comme le discours de haine, la désinformation et la discrimination, et qu'elles prévoient des mesures et des initiatives concrètes pour y faire face.

La question de la vulnérabilité des femmes et des filles aux contenus et comportements préjudiciables en ligne, par exemple, est un aspect notable des orientations du Conseil de l'Europe relatives à l'EMI¹⁴⁴. Les femmes, en particulier les personnalités publiques ou les femmes appartenant à des groupes exposés à la discrimination intersectionnelle, sont souvent victimes de harcèlement en ligne, d'intimidation et de traque. Ces actes, qui peuvent aboutir à des violences physiques ou sexuelles, constituent autant d'expressions inacceptables des inégalités. Les représentations stéréotypées des femmes dans les médias font également partie des préoccupations fréquemment exprimées¹⁴⁵. L'EMI devrait aider les utilisateurs et utilisatrices à comprendre et à gérer les contenus et comportements préjudiciables en ligne, les informer des mécanismes de recours et de signalement à leur disposition et les sensibiliser aux droits, aux usages responsables et respectueux, ainsi qu'aux moyens de lutter contre le sexisme et les stéréotypes fondés sur le genre¹⁴⁶.

Pour lutter contre la discrimination spécifique à l'égard des femmes et des filles, il faut **des mesures d'EMI qui donnent la priorité à l'égalité des genres dans les contenus médiatiques, leur représentation et leur accessibilité**. De ce point de vue, le développement de la « manosphère », nébuleuse de communautés virtuelles qui défendent des visions misogynes du monde et des discours hostiles aux femmes, est une source de préoccupation croissante, la violence liée aux incels étant déjà surveillée de près pour des questions de sécurité. Les informations sur les garanties et recours existants et la possibilité de bénéficier d'un soutien technique spécifique en cas de besoin devraient être mises en avant, selon une perspective intégrant l'égalité de genre. Une formation à l'égalité de genre et à l'approche intégrée de l'égalité de genre, notamment aux spécificités de la violence fondée sur le genre, devrait être assurée aux acteurs de ce domaine.

¹⁴⁴ Voir par exemple, Conseil de l'Europe. (2016). [*Encourager la participation du secteur privé et des médias à la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique : Article 17 de la Convention d'Istanbul : Série de documents sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*](#). Voir également : Conseil de l'Europe. (2019) *Recommandation CM/Rec(2019)1 : Prévention et lutte contre le sexisme*.

¹⁴⁵ *Recommandation CM/Rec(2014)6 du Comité des Ministres aux États membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet*

¹⁴⁶ *Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias*

Les États membres devraient adopter des cadres juridiques interdisant la discrimination fondée sur le genre, le discours de haine sexiste et la violence sexiste dans les médias¹⁴⁷. Des initiatives de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre devraient également être mises en place. Les organisations de médias sont encouragées à promouvoir une participation équilibrée des femmes et des hommes et à assurer « une représentation et une participation équitables des femmes et des hommes dans les informations¹⁴⁸ ». Il convient également de promouvoir une éducation aux médias et à l'information qui soit sensible à la dimension de genre, pour que les jeunes puissent se forger une opinion critique sur la manière dont les questions relatives à l'égalité de genre sont présentées dans les médias¹⁴⁹. L'un des enjeux consiste à aider les nombreuses femmes qui quittent la vie politique ou refusent d'entrer en politique en raison du sexisme et de la violence en ligne. Le soutien aux femmes journalistes confrontées à la discrimination et au harcèlement en ligne est une autre mesure essentielle¹⁵⁰.

Les médias de service public ont une obligation spécifique de promouvoir la cohésion sociale et de prêter attention « aux contenus créés par et pour [tous les groupes de la société], ainsi qu'à leur accès aux médias de service public, à leur présence et à leur évocation dans ceux-ci¹⁵¹ ». Ils devraient faire prendre conscience de la diversité des opinions en offrant à ces groupes des possibilités de recevoir et de communiquer des informations, de s'exprimer et d'échanger des idées. De la même manière, les médias associatifs, les médias locaux et les médias des minorités apportent une contribution essentielle en facilitant les initiatives d'EMI et en encourageant le dialogue interculturel. Il est également important de former les journalistes aux bonnes pratiques en matière de couverture équitable des questions relatives aux minorités, quelles qu'elles soient. Les grands enjeux sur lesquels les stratégies nationales d'EMI doivent se pencher sont la mise à disposition de ressources d'EMI dans les langues minoritaires, la participation des groupes minoritaires aux initiatives d'EMI, y compris dans leurs propres langues, la formation en EMI du personnel enseignant dans les écoles des minorités et la prise en compte des besoins liés à la culture et aux autres spécificités des communautés minoritaires.

¹⁴⁷ Voir Conseil de l'Europe (2011, article 17. [*Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique \(Convention d'Istanbul\)*](#).

¹⁴⁸ [*Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique*](#).

¹⁴⁹ [*Recommandation CM/Rec\(2013\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, Recommandation CM/Rec\(2019\)1 : Prévention et lutte contre le sexisme.*](#)

¹⁵⁰ [*Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique*](#).

¹⁵¹ La [*Recommandation CM/Rec\(2007\)2 sur le pluralisme des médias et la diversité du contenu des médias*](#) affirme que les États membres devraient encourager les médias de service public à jouer un rôle actif dans la promotion de la cohésion sociale et l'intégration de toutes les communautés et groupes sociaux.

Pour lutter efficacement contre le discours de haine, il est indispensable d'intégrer les droits humains dans l'EMI, l'éducation à la citoyenneté numérique et les programmes de l'enseignement général à tous les niveaux, de l'enseignement préscolaire et primaire à l'enseignement supérieur¹⁵². Il conviendrait notamment de prévoir des mesures spécifiques pour encourager la réflexion critique, promouvoir l'égalité et le dialogue interculturel et interreligieux et renforcer les compétences permettant de repérer et de combattre le discours de haine. Une formation adéquate du personnel enseignant et des autres professionnels de l'éducation sur des thèmes comme la discrimination, le racisme et le harcèlement est également essentielle. Il faudrait par ailleurs sensibiliser davantage aux mesures de lutte contre la discrimination et à l'action des pouvoirs publics contre l'incitation à la haine et à la violence, en fournissant des informations claires sur les comportements préjudiciables, les mécanismes de signalement disponibles et le soutien aux victimes¹⁵³. L'accent devrait être mis sur les exigences de transparence et les normes de droits humains applicables dans les espaces en ligne, en particulier la supervision humaine du processus de modération des contenus et la réalisation à intervalles réguliers d'études d'impact sur les droits humains¹⁵⁴. Les personnes visées par le discours de haine devraient avoir accès à des mécanismes de soutien efficaces et sensibles à l'âge et au genre, comprenant notamment une assistance psychologique, médicale et juridique, et être bien informées de l'existence de ces dispositifs.

Les organisations de médias et le journalisme de qualité, lorsqu'ils exercent leur rôle d'observateur critique de la vie publique dans les sociétés démocratiques, peuvent apporter une contribution importante à la lutte contre le discours de haine « en informant sur ce phénomène, en le dénonçant, en le critiquant et en le condamnant, ainsi qu'en créant des voies et des forums pour un contre-discours, et en favorisant plus largement le pluralisme et la cohésion sociale »¹⁵⁵.

¹⁵² [*Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine*](#)

¹⁵³ [*Recommandation CM/Rec\(2018\)7 - Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique*](#)

¹⁵⁴ [*Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine*](#).

¹⁵⁵ Ibid.

Encadré 4 : Indicateurs relatifs à l'autonomisation par l'action

- Des données sur la portée et la participation du public aux initiatives nationales de sensibilisation sont recueillies et actualisées régulièrement.
- Des indicateurs permettant d'évaluer les connaissances et la confiance des citoyennes et citoyens relativement à l'EMI ont été élaborés et testés.
- Les changements de comportement faisant suite aux initiatives d'EMI sont régulièrement évalués.
- La mobilisation des parties prenantes, de populations diverses ou de certains groupes cibles contribue aux initiatives de sensibilisation.
- Il existe une évaluation qualitative ou des retours sur l'adaptation des ressources d'EMI aux besoins de divers publics spécifiques.
- Il existe des programmes ou des initiatives d'EMI spécialement conçues pour répondre aux besoins des femmes et des filles, des groupes qui ont rarement la parole et des groupes victimes de discrimination ou en situation de vulnérabilité.
- Il existe des données qualitatives et quantitatives sur la présence et la participation des groupes marginalisés au débat public, en ligne et hors ligne.
- Des enquêtes sont menées auprès des citoyennes et citoyens, et notamment des personnes appartenant à des groupes vulnérables spécifiques, sur leur capacité à comprendre le rôle du journalisme dans une démocratie, à reconnaître le journalisme de qualité et à repérer/répondre au harcèlement en ligne, au discours de haine, au harcèlement et aux représentations stéréotypées.

5. Collaboration et partenariats entre parties prenantes

5.1 Une approche globale et multipartite

Le Conseil de l'Europe considère qu'une approche multipartite de l'éducation aux médias et à l'information est fondamentale¹⁵⁶. La désinformation, les fausses informations et le discours de haine sont des phénomènes si complexes qu'ils ne peuvent être traités efficacement par une seule entité. Plus généralement, du point de vue de la défense des droits, toutes les parties prenantes concernées, publiques et privées, partagent la responsabilité de respecter, de protéger et d'assurer la jouissance des droits humains dans l'environnement numérique¹⁵⁷. Elles doivent notamment garantir que les technologies numériques favorisent la liberté d'expression plutôt que de la restreindre¹⁵⁸. La coopération multipartite est également primordiale pour concevoir et mettre en œuvre des cadres d'action et des processus efficaces permettant des consultations et évaluations régulières ainsi qu'une adaptation constante à des problématiques évolutives. **Une gouvernance multipartite transparente et clairement définie est donc essentielle pour que les stratégies nationales d'EMI soient inclusives, proches des réalités du terrain et adaptées aux besoins sur le plan de la mise en œuvre.**

Pour soutenir efficacement l'EMI, les stratégies mises en place doivent atteindre tous les groupes d'âges et pans de la société, notamment les communautés vulnérables et marginalisées parfois mal desservies par les approches classiques. Elles devront pour cela s'appuyer sur les réseaux collectifs et l'expertise de divers acteurs¹⁵⁹. Le travail en partenariat est l'une des clés de la réussite des initiatives d'EMI, qui pourront être mises en œuvre en élaborant et en proposant des programmes d'éducation aux médias et à l'information dans le cadre d'une collaboration dynamique permanente entre les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les sociétés de médias, les plateformes technologiques, les établissements universitaires et le secteur privé. Cela dit, les partenariats collaboratifs ne suffisent pas à eux seuls. Ils doivent reposer sur une culture de la coopération faisant appel à des modes de communication spécifiques et portée par des valeurs comme le respect, l'écoute et la bienveillance.

Les principales parties prenantes dont la collaboration est essentielle pour assurer l'efficacité des stratégies d'EMI sont :

- **les autorités nationales, régionales et locales, les ministères** (par ex. éducation, culture, jeunesse et personnes âgées) et **les autorités de régulation indépendantes** (par ex. autorités de régulation des médias et autorités de protection des données)¹⁶⁰ ;
- **les établissements d'enseignement**, ce qui inclut les écoles, les universités, le personnel enseignant et les autres acteurs du système éducatif, les parents et les apprenants de tous âges (enfants, jeunes et adultes) ;

¹⁵⁶ La [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 - Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#) recommande aux États membres de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées assument leurs obligations au regard du respect des droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

Voir également Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) (2023) [Note d'orientation sur la lutte contre la propagation de la désinformation et de la désinformation en ligne par le biais de la vérification des faits et de la conception de plateformes dans le respect des droits de l'homme](#) [en ligne].

Strasbourg : Conseil de l'Europe. Adoptée le 1^{er} décembre 2023.

¹⁵⁷ [CM/Rec\(2018\)7](#).

¹⁵⁸ [Recommandation CM/Rec\(2022\)13 du Comité des Ministres aux États membres sur les effets des technologies numériques sur la liberté d'expression](#).

¹⁵⁹ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

¹⁶⁰ [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 - Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#)

- **la société civile**, ce qui inclut les organisations non gouvernementales (ONG), les associations de parents, les associations d'enseignantes et d'enseignants, les mouvements de jeunesse, les associations de personnes âgées, les syndicats, les organisations de défense des droits humains et les groupements locaux (par ex. bibliothèques publiques) ;
- **les organisations de médias**, ce qui inclut les médias de service public, les médias commerciaux, les médias associatifs, les médias locaux, les rédactions, les journalistes, le monde de l'édition et les associations/unions professionnelles, ainsi que les organismes d'autorégulation ;
- **les entreprises du secteur privé**, les plateformes en ligne, les réseaux sociaux, les moteurs de recherche, les services de partage de vidéos, les entreprises de télécommunication et les publicitaires ;
- **le monde universitaire et les chercheurs**, ce qui englobe les universités, les spécialistes et les instituts de recherche.

5.2 Des structures ou réseaux multipartites représentant l'ensemble des secteurs et groupes concernés

La mise en place d'un mécanisme de mobiliser avec succès toutes les parties prenantes concernées est un aspect central à prévoir dans les stratégies nationales d'EMI. **Le Conseil de l'Europe a souligné l'importance de disposer à cette fin de réseaux nationaux d'éducation aux médias**¹⁶¹. La Recommandation CM/Rec(2018)1 *sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété*, par exemple, affirme qu'une stratégie de promotion de l'éducation aux médias consisterait à soutenir la formation d'un réseau national coordonné d'éducation aux médias intégrant une grande diversité de partenaires, ou à consolider un tel réseau lorsqu'il existe déjà¹⁶². **La création et la mise en œuvre opérationnelle d'un réseau national d'EMI**, doté d'une gouvernance et de ressources adéquates et ouvert à tous les groupes d'acteurs concernés, sont des marqueurs forts de l'efficacité d'une stratégie nationale d'EMI.

Les États membres devraient soutenir activement et financer la mise en place de tels réseaux nationaux pour faciliter la communication et la collaboration intersectorielles et répertorier les interventions d'EMI en cours et leurs groupes cibles. Par exemple, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale d'EMI en République de Moldova, le Conseil de l'Europe a préconisé de dresser **une liste des principales parties prenantes concernées et de les consulter pour mesurer l'intérêt qu'elles porteraient à l'établissement d'un réseau national d'éducation aux médias**¹⁶³. Il a également proposé de mettre en place une **base de données nationale** qui comporterait une vue d'ensemble régulièrement mise à jour des acteurs de l'EMI dans le pays, indiquant leur expérience et leurs domaines d'intérêt et d'expertise respectifs. Enfin, il a recommandé d'actualiser la liste des outils, ressources et parties prenantes tous les six mois.

¹⁶¹ [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété](#), [Résolution 2314 \(2019\) de l'APCE sur l'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique](#) [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique](#).

¹⁶² [CM/Rec\(2018\)1](#).

¹⁶³ Chapman, M. (2024) [Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova](#).

L'objectif d'assurer une communication efficace entre tous les acteurs du secteur de l'EMI devrait également être une priorité. Il conviendrait à cet égard de mettre en place des dispositifs pour éviter les effets de cloisonnement et faciliter le partage d'informations entre les intéressés. Il pourrait être envisagé de créer des mécanismes d'échange de connaissances, de constituer une base de données des parties prenantes, de répertorier l'ensemble des interventions existantes en matière d'EMI et de produire régulièrement des mises à jour de ces informations ou des lettres d'information. Pour ce qui est des activités de sensibilisation et de mobilisation des utilisateurs et utilisatrices, il est recommandé de s'appuyer sur la liste des parties prenantes et d'y ajouter les outils, ressources, événements et initiatives de sensibilisation en matière d'EMI¹⁶⁴.

Les réponses à l'enquête menée auprès des États membres montrent que plusieurs pays ont mis en place des réseaux et plateformes d'EMI ou d'autres organismes de coordination pour faire progresser leur stratégie nationale d'EMI. Parmi les exemples cités figurent Media Literacy Ireland (MLI), le réseau MIK Sweden, Mediawijs (centre de connaissances pour l'éducation aux médias en Flandre) et la plateforme nationale d'éducation aux médias de la Géorgie¹⁶⁵. Il ressort de ces exemples que la mise en place d'un **organisme ou d'un réseau national dûment mandaté semble être une mesure essentielle pour assurer la mise en œuvre effective de l'EMI, améliorer l'efficacité des interventions et éviter leur fragmentation.**

L'ERGA (Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels) a fait remarquer que les autorités nationales de régulation étaient bien placées pour soutenir les réseaux nationaux en finançant, facilitant et/ou coordonnant leur fonctionnement. Il constate par ailleurs que des réseaux nationaux d'éducation aux médias ont été établis avec le soutien des autorités nationales de régulation en Hongrie, en Irlande, en Italie, au Portugal et en Slovaquie, entre autres¹⁶⁶.

Des mécanismes de coordination efficaces, tels que des réunions structurées régulières, des groupes de travail et une répartition claire des rôles entre partenaires, sont également des aspects pertinents. Il est important de noter qu'un financement adéquat et des investissements à long terme pour soutenir ces réseaux sont identifiés par de nombreux répondants comme un enjeu clé.

¹⁶⁴ Ibid.

¹⁶⁵ Conseil de l'Europe (2025) National Strategies for MIL Education : A survey of member states (non publié), CDMSI.

¹⁶⁶ ERGA. (2024). *Media Literacy Best Practices in the European Union. A handbook of inspirational initiatives by audiovisual media regulators.*

Le Conseil de l'Europe encourage également **les échanges actifs et la promotion de pratiques positives par l'intermédiaire des instances internationales de coopération et de partage de connaissances**¹⁶⁷. La collaboration internationale facilite l'échange de bonnes pratiques, d'innovations pédagogiques et de ressources didactiques¹⁶⁸. Par l'harmonisation des normes, définitions et méthodologies applicables, la coopération internationale peut renforcer encore l'EMI, comme l'a montré l'appel à créer un programme uniformisé de compréhension de l'actualité pour lutter contre la désinformation.¹⁶⁹ Le discours de haine et la désinformation, par exemple, sont des phénomènes qui dépassent les frontières et nécessitent des mécanismes de coopération internationaux structurés et durables pour coordonner les interventions et favoriser les échanges de bonnes pratiques¹⁷⁰. Parmi les structures existantes, on peut citer le groupe d'experts de la Commission européenne sur l'éducation aux médias¹⁷¹, le groupe de travail sur l'éducation aux médias de l'EPRA (EMIL)¹⁷² et l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO)¹⁷³ qui facilitent la coordination, l'apprentissage, le travail en réseau et les partenariats entre les organismes de régulation des médias, les vérificateurs de faits et les chercheurs en Europe.

5.3 La mobilisation des organisations professionnelles des médias et du secteur privé

Les organisations professionnelles des médias, y compris celles du secteur privé, ont un rôle spécifique et important à jouer dans les stratégies nationales d'EMI. En tant que créatrices et éditrices de contenus et d'informations, les organisations professionnelles de médias sont particulièrement concernées par les questions auxquelles l'EMI s'intéresse et possèdent souvent les ressources, l'expertise et le rayonnement nécessaires pour améliorer sensiblement la compréhension de ces thématiques par le public. Le soutien des organisations de médias à l'EMI peut donc avoir des effets considérables, tant pour les personnes qui utilisent les médias que pour les professionnels du secteur. Comme pour tous les autres exemples de mobilisation des parties prenantes, mais encore plus ici, dans la mesure où **la participation d'organismes professionnels des médias peut donner lieu à une apparence de conflit d'intérêts, la transparence et l'adhésion aux objectifs et résultats d'apprentissage de l'EMI sont primordiales.**

Plusieurs recommandations du Conseil de l'Europe demandent expressément au secteur des médias de soutenir l'EMI. La Recommandation CM/Rec(2018)1 *sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété* recommande aux États membres d'encourager tous les médias – sans toutefois interférer dans leur indépendance éditoriale – à promouvoir l'éducation aux médias au moyen de politiques, de stratégies et d'activités¹⁷⁴. Elle leur recommande également de promouvoir l'éducation aux médias par la mise en œuvre de programmes de soutien aux médias qui tiennent compte des rôles spécifiques des médias de service public et des médias associatifs.

La Recommandation CM/Rec(2022)4 *sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique* souligne de la même manière le rôle crucial que les médias professionnels ont à jouer en collaborant avec une série d'autres secteurs pour créer et promouvoir des initiatives en matière d'EMI afin d'aider les citoyennes et citoyens à repérer la désinformation et à résister à ce phénomène. Elle affirme par ailleurs que les États, les médias et les autres parties prenantes de l'EMI devraient être prêts à encourager des

¹⁶⁷ [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

¹⁶⁸ [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique.](#)

¹⁶⁹ Voir, par exemple : Wardle, C., et Derakhshan, H. (2017).

¹⁷⁰ [Résister à la désinformation : 10 axes d'action pour renforcer l'intégrité de l'information.](#)

¹⁷¹ Commission européenne (2025) [Media Literacy Expert Group](#). (page consultée le : 10 octobre 2025).

¹⁷² EPRA's Media Literacy Taskforce (EMIL) (2023) [EMIL Press File: A community for all media literacy actors](#) [document d'information]. European Platform of Regulatory Authorities (EPRA). Dernière mise à jour : janvier 2023. (page consultée le : 8 octobre 2025).

¹⁷³ <https://edmo.eu/>

¹⁷⁴ [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

projets dans ce domaine, à y participer et à les financer sur le long terme. Elle ajoute que des programmes spécifiques d'éducation aux médias s'imposent également dans les salles de rédaction, pour promouvoir la collaboration, la conscience d'appartenir à une communauté et l'engagement participatif du public. Enfin, elle encourage les organisations de médias à mettre au point des formats novateurs favorisant le dialogue et à investir dans la modération de l'auditoire et des commentaires en ligne pour promouvoir une utilisation critique des médias.

Le rôle des organisations de médias de service public dans le soutien à des approches inclusives en matière d'EMI a déjà été évoqué (voir point 3.5 ci-dessus). L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) appelle expressément les médias de service public **à introduire dans leur mission l'obligation de former aux médias, de lutter contre la fracture numérique et de garantir la sécurité des jeunes publics dans l'environnement en ligne, en prévoyant les ressources nécessaires pour développer des projets d'éducation aux médias**¹⁷⁵. Elle les invite par ailleurs à élaborer des projets d'éducation aux médias individuellement et en coopération avec d'autres parties prenantes comme les médias associatifs ou privés, les journaux, la société civile et les intermédiaires d'Internet. L'APCE met également en avant les possibilités qui s'offrent aux médias de service public de créer des services d'information vidéo en ligne dans des formats qui séduisent les jeunes publics, de mettre au point des programmes ciblés proposant des conseils au personnel enseignant sur la manière d'interpréter ou de décoder les contenus et d'assurer la formation interne des journalistes et des autres professionnels des médias sur des sujets comme la déontologie journalistique et le journalisme de qualité.

¹⁷⁵ [*Recommandation CM/Rec\(2006\)12 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la responsabilisation et l'autonomisation des enfants dans le nouvel environnement de l'information et de la communication*](#)

Les organisations du secteur privé sont encouragées à tenir compte de l'importance cruciale de l'éducation aux médias et à concevoir des programmes spécialisés pour les jeunes publics, ainsi qu'à développer la coopération avec les médias de service public et d'autres types de médias¹⁷⁶. Il est recommandé de manière générale aux instances et organisations professionnelles du secteur des médias de mettre en place une formation professionnelle axée sur les questions juridiques, le numérique, la déontologie, la vérification des faits et la sécurité.

Les intermédiaires d'Internet sont expressément invités à coopérer activement avec les entités publiques, sociales et privées pour promouvoir et soutenir l'éducation aux médias¹⁷⁷. Des efforts devraient être déployés pour lutter contre la désinformation, le discours de haine et les contenus et comportements inappropriés en ligne par la mise au point de programmes et d'outils d'EMI à utiliser dans le secteur de l'éducation et dans le cadre de la formation des journalistes. Plus particulièrement, les plateformes en ligne et autres intermédiaires d'Internet concernés, notamment ceux qui tirent un profit considérable de la diffusion de contenus, sont encouragés à reconnaître qu'il leur incombe de soutenir largement les éditeurs de médias ou les entités publiques, financièrement et par d'autres moyens¹⁷⁸. Ces contributions devraient également s'étendre au lancement et à la promotion d'initiatives en matière d'EMI.

Il appartient en particulier aux intermédiaires d'Internet de faciliter une meilleure compréhension du fonctionnement de l'écosystème numérique et plus généralement de l'économie des données, ainsi que de l'influence des technologies, notamment des algorithmes, sur l'information et les choix des médias¹⁷⁹. Il leur est demandé de fournir des informations claires et précises concernant leurs politiques, et plus spécifiquement leurs politiques en matière de suppression, de recommandation, d'amplification et de diffusion de contenus, les mécanismes de recours à la disposition des utilisateurs et utilisatrices, le traitement des données par leurs systèmes algorithmiques et les effets de ces derniers sur la liberté d'expression¹⁸⁰. En ce qui concerne la gestion des données à caractère personnel, les intermédiaires devraient fournir des informations claires aux utilisateurs et utilisatrices concernant les données que leurs systèmes algorithmiques traiteront, les buts poursuivis par ces opérations et leurs résultats potentiels, et permettre aux intéressés de conserver le contrôle de leurs données et de refuser le profilage¹⁸¹. Cette transparence est au cœur de l'engagement des organisations en faveur de l'EMI et permet aux utilisateurs et utilisatrices de faire des choix éclairés et de comprendre ce qu'implique la personnalisation des résultats de recherche et des flux de contenus¹⁸².

¹⁷⁶ Ibid.

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ [*Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique*](#)

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ [*Recommandation CM/Rec\(2022\)13 du Comité des Ministres aux États membres sur les effets des technologies numériques sur la liberté d'expression*](#).

¹⁸¹ [*Recommandation CM/Rec\(2014\)6 du Comité des Ministres aux États membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet*](#).

¹⁸² CDMSI Conseil de l'Europe (2023) [*Note d'orientation sur la lutte contre la propagation de la désinformation et de la désinformation en ligne par le biais de la vérification des faits et de la conception de plateformes dans le respect des droits de l'homme*](#)

5.4 Le rôle du journalisme de qualité

Le journalisme et le contenu informationnel de qualité jouent un rôle fondamental dans l'approche de l'EMI défendue par le Conseil de l'Europe. Le journalisme, considéré comme une pierre angulaire de la démocratie, est essentiel pour diffuser l'information, livrer des analyses et offrir un espace de débat public dans le cadre de sa fonction d'observation critique de la vie publique¹⁸³. L'EMI vise à aider les citoyennes et citoyens à comprendre ce rôle central et le fonctionnement global des médias d'information dans la société¹⁸⁴.

Pour le Conseil de l'Europe, le journalisme de qualité se caractérise par son engagement en faveur de la vérité, de l'impartialité, de l'exactitude, de l'indépendance, de la transparence et de l'intérêt général. Il est jugé essentiel pour la bonne santé des démocraties¹⁸⁵. Les initiatives d'EMI sont encouragées pour favoriser l'acquisition par les individus des capacités et des connaissances qui leur permettront de reconnaître et d'apprécier le journalisme de qualité et sa contribution particulière à la santé des démocraties.

Comme l'a souligné le Conseil de l'Europe, il est essentiel de faire apprécier la lecture de journaux et le journalisme de qualité, en particulier aux apprenants les plus jeunes qui y sont moins exposés, et ce dès les premières années d'école. En Italie, par exemple, le service de l'information et de l'édition de la présidence du Conseil des Ministres apporte une aide financière aux établissements scolaires de tous types et à tous les niveaux d'enseignement pour qu'ils puissent s'abonner à un ou plusieurs quotidiens, périodiques et revues scientifiques, en format papier ou numérique. Ce service a également organisé plusieurs rencontres dans les écoles en partenariat avec des journaux et périodiques, pour échanger avec les élèves sur l'importance de disposer d'informations fiables et sur le rôle de la profession journalistique et des médias soumis à une responsabilité éditoriale.

Le contrôle croissant des flux d'information par les intermédiaires d'Internet, la prévalence des « bulles de filtres » ou « chambres d'écho »¹⁸⁶ et la menace que le glissement des recettes publicitaires vers les plateformes en ligne fait peser sur les modèles économiques traditionnels des médias¹⁸⁷ ont précipité la crise du journalisme. Par ailleurs, l'hostilité grandissante à l'égard du journalisme, dont témoignent les alertes et signalements transmis à la *Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes*¹⁸⁸ – qui font notamment état d'agressions physiques et d'attaques judiciaires et politiques – a conduit le Conseil de l'Europe à engager un travail de sensibilisation à l'importance de protéger les journalistes et leur droit de rapporter l'information librement et sans crainte. La campagne du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes, intitulée « les journalistes comptent », est une initiative visant à promouvoir la liberté des médias et à protéger les journalistes contre la violence, les menaces et le harcèlement dans l'exercice de leur profession¹⁸⁹. Le Conseil de l'Europe a relevé à cet égard que les programmes existants d'EMI ne mettaient pas suffisamment l'accent sur des compétences essentielles à un journalisme de qualité à l'ère du numérique, à savoir celles qui permettent de comprendre le financement, la réglementation et la distribution des médias, ainsi que le fonctionnement des plateformes sociales et de recherche¹⁹⁰. Par ailleurs, les données pertinentes détenues par les plateformes en ligne sont

¹⁸³ [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

¹⁸⁴ [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique.](#)

¹⁸⁵ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

¹⁸⁶ [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

¹⁸⁷ [Recommandation CM/Rec\(2022\)11 du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de gouvernance des médias et de la communication.](#)

¹⁸⁸ Voir également : Clark, M., et Horsley, W. (2020) *A Mission to Inform: Journalists at Risk Speak Out*. Conseil de l'Europe. Clark, M., et Grech, A. (2017) *Journalists under pressure: Unwarranted interference, fear and self-censorship in Europe*, Éditions du Conseil de l'Europe.

¹⁸⁹ Council of Europe (2025, September 26) [Journalists Matter: Council of Europe campaign for the safety of journalists.](#)

¹⁹⁰ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

rarement communiquées aux chercheurs indépendants, ce qui entrave l'accès à des informations fort utiles pour l'EMI et l'élaboration de politiques efficaces¹⁹¹.

Par conséquent, il est essentiel que les stratégies nationales d'EMI favorisent une meilleure compréhension du rôle des médias et du journalisme de qualité dans la préservation de la démocratie et des valeurs démocratiques. Les programmes nationaux d'EMI devraient prévoir des contenus pédagogiques portant sur la fonction du journalisme dans une démocratie ainsi que sur la propriété, l'organisation et le financement des médias pour aider les apprenants à évaluer l'information de manière critique et à comprendre les influences qui s'exercent sur la production et la diffusion de contenus. Les initiatives d'EMI devraient promouvoir expressément les compétences et connaissances requises pour reconnaître et valoriser le journalisme de qualité¹⁹². Ce dernier devrait également être un élément central des stratégies nationales visant à lutter contre les menaces croissantes liées à la désinformation et aux campagnes de propagande en ligne.

¹⁹¹ [*Recommandation CM/Rec\(2022\)13 du Comité des Ministres aux États membres sur les effets des technologies numériques sur la liberté d'expression.*](#)

¹⁹² [*Recommandation CM/Rec\(2022\)4 sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique.*](#)

Encadré 5 : Indicateurs relatifs à la collaboration et aux partenariats entre parties prenantes

- Un groupe de travail national ou régional sur l'EMI a été établi et les principaux groupes de parties prenantes (pouvoirs publics, autorités de régulation nationales, secteur privé, société civile, médias, monde universitaire, établissements d'enseignement) y sont représentés.
- La stratégie nationale d'EMI dispose d'une structure de gouvernance transparente et bien définie qui précise le rôle, les responsabilités et les processus de prise de décision de chacun des partenaires.
- Il existe une base de connaissances nationale ou un registre central similaire dressant un panorama complet et actualisé des parties prenantes, des interventions et des ressources en matière d'EMI.
- Il existe au niveau national un réseau multipartite, une plateforme ou un organisme de coordination de l'EMI, doté d'un mandat et d'une structure de gouvernance clairs.
- Des initiatives d'EMI sont conçues et mises en œuvre dans le cadre d'une collaboration régulière et active entre les groupes de parties prenantes, dont l'ampleur se mesure au nombre d'actions conjointes menées chaque année.
- Il existe un processus transparent pour repérer et limiter les conflits d'intérêts potentiels, notamment avec le secteur privé et les organisations professionnelles de médias.
- Les organisations professionnelles de médias, et notamment les médias de service public et les médias privés, ont adopté et publié une politique ou une stratégie officielle de promotion de l'EMI.
- Les organisations de médias produisent et diffusent/publient des contenus spécifiques visant à améliorer la maîtrise des médias (par ex. séquences d'information sur la vérification des faits, explications sur la déontologie journalistique, documentaires sur l'écosystème médiatique).
- Les intermédiaires d'Internet et les organisations de médias contribuent à la recherche sur l'EMI et à l'EMI en donnant accès à des données anonymisées ou en publiant des informations sur la situation des plateformes et les tendances en matière de consommation de contenus.
- Les stratégies et initiatives nationales d'EMI incluent des contenus pédagogiques qui aident les citoyennes et citoyens à reconnaître et valoriser le journalisme de qualité et les programmes nationaux comportent des résultats d'apprentissage axés sur le rôle du journalisme dans les démocraties.
- Les stratégies d'EMI sensibilisent notamment à l'importance de protéger les journalistes et leur droit de rapporter l'information librement, et le journalisme de qualité est un élément central des stratégies nationales de lutte contre la désinformation et la propagande en ligne.

Partie II – Exposé des motifs

Cette section fournit des informations supplémentaires sur le rôle central de l'EMI dans la réponse aux défis sociétaux contemporains, explique pourquoi il est crucial d'élaborer des stratégies nationales pour soutenir la mise en œuvre de l'EMI et examine l'évolution du concept lui-même.

Le contexte des stratégies nationales d'EMI

La préservation des droits humains et des principes démocratiques dans le paysage médiatique et informationnel changeant est un aspect fondamental de l'approche du Conseil de l'Europe relative aux médias et à la société de l'information. Placé sous l'autorité du Comité des Ministres, le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) supervise le travail normatif et les activités visant à promouvoir la coopération entre États membres et l'élaboration de politiques communes sur la liberté d'expression, le droit au respect de la vie privée et l'accès à l'information, en particulier sur Internet et sur les plateformes de médias sociaux. Le rôle vital du pluralisme des médias, de la transparence et du journalisme de qualité dans l'information des citoyennes et citoyens et la garantie d'un débat public vigoureux est un thème récurrent de ces travaux, tout comme la nécessité de combattre le discours de haine et la discrimination. En l'occurrence, le Conseil de l'Europe a toujours fait ressortir l'importance de l'EMI et des concepts connexes comme la citoyenneté numérique, jugés essentiels pour les sociétés démocratiques, les droits humains et le renforcement de la position des citoyennes et citoyens face aux évolutions de l'environnement médiatique et informationnel.

Lorsqu'il a chargé le CDMSI d'élaborer des orientations relatives aux stratégies nationales d'EMI, le Comité des Ministres a souligné que l'EMI faisait partie de la réponse que le Conseil de l'Europe et les États membres se devaient d'apporter aux défis ardues posés par l'environnement numérique. Les processus et institutions démocratiques rencontrent aujourd'hui des difficultés sans précédent, la désinformation alimentant la défiance à l'égard des médias et renforçant la polarisation de la société dans un paysage toujours plus complexe. Ces risques sont accentués par l'évolution rapide des technologies, notamment de l'intelligence artificielle, qui transforme les modes de création, de partage et de consommation de l'information. Depuis 2017, le Conseil de l'Europe, tout en reconnaissant les nombreux avantages potentiels de la transformation numérique, n'a cessé d'alerter sur la menace grave que la désinformation et la diffusion intentionnelle de fausses informations dans le but de nuire faisaient peser sur les sociétés démocratiques. Les atteintes à la liberté des médias et les menaces visant les journalistes et les processus journalistiques érodent la confiance et affaiblissent les institutions démocratiques, ce qui se traduit par des discours publics hostiles, une polarisation de la société et un désengagement des citoyennes et citoyens.

Dans ce contexte, le 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu à Reykjavík les 16 et 17 mai 2023 a réaffirmé le but du Conseil de l'Europe de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun. Il a également rappelé leur engagement à l'égard de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Cour européenne des droits de l'homme en tant que « garants ultimes » des droits humains. La Déclaration de Reykjavík souligne « le rôle de premier plan joué par le Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes internationales sur la liberté d'expression et les questions connexes telles que la liberté des médias, l'accès à l'information et la lutte contre le discours de haine et la désinformation, y compris l'instrumentalisation de l'Histoire, en particulier à la lumière de l'impact croissant des technologies numériques sur ces questions¹⁹³ ».

¹⁹³ Conseil de l'Europe (17 mai 2023) [Unis autour de nos valeurs – Déclaration de Reykjavík](#).

Elle met également l'accent sur l'importance vitale de médias libres, indépendants, pluriels et diversifiés qui constituent l'une des pierres angulaires d'une société démocratique, et s'engage à poursuivre les « efforts collectifs pour la sécurité des journalistes et d'autres acteurs des médias ».

Le rapport de 2025 du Secrétaire Général intitulé « Vers un nouveau Pacte démocratique pour l'Europe » poursuit sur cette lancée et marque un tournant important¹⁹⁴. Le Pacte entend revitaliser et protéger la démocratie dans les états membres du Conseil de l'Europe, qui doivent tous faire face à une multitude de défis géopolitiques et démocratiques. Comme l'a fait observer le Secrétaire Général, « l'Europe est aujourd'hui confrontée à une tempête qui réunit tous les éléments du chaos : guerre, bouleversements géopolitiques, recul de la démocratie, impunité croissante, crise climatique, désinformation, évolution technologique rapide et repli nationaliste et protectionniste au détriment de la coopération ». Cet environnement menace « de détruire la paix, la stabilité et les progrès durement acquis que le Conseil de l'Europe a contribué à réaliser sur tout un continent au cours des 75 dernières années¹⁹⁵ ».

Le nouveau Pacte démocratique souligne que l'affaiblissement des environnements médiatiques crée un terreau fertile pour la désinformation. Celle-ci accélère la propagation de contenus trompeurs, souvent générés par IA, ce qui a une incidence sur les élections et les autres processus démocratiques et favorise la polarisation de la société. L'EMI joue donc un rôle primordial dans cette initiative et constitue un outil essentiel pour contrer les campagnes de désinformation, car elle contribue à renforcer la résilience face à la désinformation et à la polarisation engendrée par les algorithmes tout en encourageant un usage positif des médias sociaux et des espaces numériques. L'un des principaux enjeux consiste à sensibiliser aux dangers que représentent le chaos informationnel et l'amplification de la désinformation.

Les actions à mener pour faire progresser le nouveau Pacte démocratique porteront sur des questions très variées parmi lesquelles le rôle des médias (sociaux), les fausses informations et la désinformation, la liberté des médias, la liberté d'expression, l'intégrité des médias, l'éducation aux médias et la transparence. L'inclusivité et la prise en compte de groupes divers, des publics avertis aux minorités de tous types, sont également des priorités. Les médias de service public et les médias locaux et associatifs sont mis en avant pour leur contribution essentielle au renforcement de la démocratie. Chacun de ces aspects mérite une attention particulière lors de l'élaboration de stratégies nationales efficaces en matière d'EMI, comme nous le verrons dans les parties suivantes.

Le nouveau Pacte démocratique cite expressément l'EMI dans le pilier « s'initier à la démocratie et la pratiquer » qui met l'accent sur la nécessité de faciliter l'éducation formelle et non formelle pour doter les citoyennes et citoyens européens, en particulier les jeunes, des compétences et du sens critique requis pour participer activement à la démocratie. Le rapport note que l'EMI est indispensable pour lutter contre l'effet de bulle créé par les espaces numériques et la propagation de la désinformation. Il souligne par ailleurs l'importance de promouvoir l'éducation aux médias et l'éducation au numérique, en plus de l'éducation civique, pour donner aux jeunes les moyens de participer utilement aux processus démocratiques. Ces aspects sont essentiels pour favoriser la compréhension et l'adhésion aux valeurs démocratiques chez les jeunes¹⁹⁶.

¹⁹⁴ Conseil de l'Europe (2025) [*Vers un nouveau Pacte démocratique pour l'Europe : Rapport du Secrétaire Général*](#). Strasbourg : Conseil de l'Europe.

¹⁹⁵ Ibid.

¹⁹⁶ Ibid, p.11

L'EMI apporte également une contribution importante au pilier « protéger la démocratie » en luttant contre la désinformation et en préservant l'intégrité du débat public. Elle permet de s'assurer que les citoyennes et citoyens ont accès à des informations précises et fiables dans un environnement médiatique libre et diversifié. De ce point de vue, la promotion du journalisme de qualité, avec l'appui de l'EMI, constitue un contre-discours essentiel face à la désinformation et une composante cruciale du soutien apporté par le Conseil de l'Europe à la liberté des médias.

Définir les stratégies nationales d'EMI

D'après les orientations de l'UNESCO relatives aux politiques et stratégies d'EMI, une stratégie nationale d'EMI peut être définie comme un cadre global mis en place par les pouvoirs publics, qui fixe des objectifs généraux et prévoit des actions concrètes ainsi qu'une coordination entre les diverses parties prenantes concernées, dans le but de cultiver les compétences des citoyennes et citoyens en matière d'accès effectif, d'analyse critique, de création et de diffusion d'informations et de médias dans le respect de l'éthique¹⁹⁷. Elle harmonise les politiques relatives à l'éducation, à la régulation des médias, aux technologies numériques et à l'engagement civique en veillant à ce qu'elles soient conformes aux principes des droits humains comme la liberté d'expression et l'accès à l'information¹⁹⁸.

Le document emploie le terme *stratégies* nationales d'EMI au pluriel pour désigner l'ensemble des stratégies mises en œuvre dans les divers pays tandis que le singulier « stratégie nationale d'EMI » correspond au cadre que chacun des pays élabore et adopte selon une approche faisant intervenir toutes les sphères de l'action gouvernementale. Par conséquent, les stratégies nationales d'EMI reflètent la responsabilité partagée de tous les États membres du Conseil de l'Europe de concevoir et de mettre en œuvre ces cadres conformément aux normes démocratiques communes. Bien que chaque État membre soit invité à concevoir une stratégie adaptée à ses besoins et à son contexte spécifique, pour le Conseil de l'Europe, les stratégies nationales d'EMI sont une priorité collective de l'action publique en Europe. Cette distinction souligne la singularité de l'approche et de la position retenues par chacun des pays tout en insistant sur la nécessité de coordonner les progrès des États membres.

Les stratégies nationales d'EMI, prises dans leur ensemble, ont pour but premier de renforcer les sociétés démocratiques en favorisant une citoyenneté éclairée et résiliente reposant sur une vaste mobilisation démocratique et une large participation à la vie publique et politique, essentielle au bon fonctionnement des démocraties. Elles sont indispensables pour améliorer le pluralisme des médias et la qualité des contenus des médias et de l'information, eux-mêmes primordiaux pour préserver les sociétés démocratiques et nourrir le débat public. Les stratégies nationales d'EMI devraient donc être considérées comme une composante fondamentale de la résilience démocratique pour l'ensemble des États membres.

Dès lors, on peut affirmer que les objectifs principaux de toute stratégie nationale d'EMI sont les suivants :

- **doter les individus** des compétences cognitives, techniques et sociales qui leur permettent d'**accéder efficacement aux contenus médiatiques, en ligne ou en interaction avec des systèmes d'IA**¹⁹⁹, **et de les analyser avec un esprit critique ;**

¹⁹⁷ Grizzle, A., Moore, P., Dezuanni, M., Asthana, S., Wilson, C., Banda, F. et Onumah, C. (2013) *Media and information literacy: policy and strategy guidelines*. Sous la direction de A. Grizzle et M. C. Torras Calvo. Paris, France : UNESCO.

¹⁹⁸ Conseil de l'Europe (2025) *Media Literacy*. (page consultée le : 8 octobre 2025).

¹⁹⁹ *Recommandation CM/Rec(2018)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété*.

- **permettre aux citoyens et citoyennes de prendre des décisions éclairées** sur les médias qu'ils utilisent et la manière dont ils les utilisent, mais aussi sur les informations et le contenu médiatique qu'ils créent eux-mêmes et diffusent – pour éviter de publier par inadvertance des expressions relevant du discours de haine ou d'autres contenus préjudiciables²⁰⁰ ;
- **sauvegarder les objectifs essentiels d'intérêt général** dans l'environnement numérique, comme la liberté d'expression et l'accès à l'information, le pluralisme des médias, la diversité culturelle et la protection des mineurs et de la dignité humaine²⁰¹ ;
- **faciliter le repérage et la lutte contre la désinformation et les fausses informations** grâce à une compréhension critique du fonctionnement des services numériques et de la manière dont les technologies et les algorithmes peuvent influencer sur le choix des contenus et la diversité des points de vue²⁰² ;
- **promouvoir la confiance dans des sources d'information factuelles et le journalisme de qualité**²⁰³, ce qui nécessite de comprendre comment les médias sont produits, financés et réglementés et de mettre en avant leur rôle d'observateurs critiques de la vie publique dans les sociétés démocratiques²⁰⁴ ;
- **aider les citoyennes et citoyens à assurer leur sécurité en ligne**²⁰⁵ en les sensibilisant, en développant leurs compétences en la matière et en leur apprenant à utiliser efficacement les technologies de sécurité ;
- **favoriser la mobilisation démocratique et la participation éclairée à la vie politique**, notamment par la promotion du débat critique et le renforcement de la participation démocratique de toutes les communautés et générations²⁰⁶ ;
- **favoriser une culture du respect et de la compréhension mutuelle** qui s'appuie sur les compétences en matière de citoyenneté numérique et les compétences nécessaires à une culture de la démocratie²⁰⁷ ;
- **réduire la fragmentation de la société et la marginalisation de certains groupes sur le plan social et politique**, promouvoir une citoyenneté active et favoriser le développement de la société civile²⁰⁸.

²⁰⁰ [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique.](#)

²⁰¹ [Recommandation CM/Rec\(2007\)3 du Comité des Ministres aux États membres sur la mission des médias de service public dans la société de l'information.](#)

²⁰² [Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété.](#)

²⁰³ [Recommandation CM/Rec\(2022\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique.](#)

²⁰⁴ Conseil de l'Europe (2020) [Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information](#)

²⁰⁵ Chapman, M. (2024) [Assessment Paper: Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova](#) ; [Recommandation CM/Rec\(2018\)7.](#)

²⁰⁶ [Recommandation CM/Rec\(2007\)3 du Comité des Ministres aux États membres sur la mission des médias de service public dans la société de l'information](#)

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ [Recommandation CM/Rec\(2013\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias.](#)

Compte tenu de ces éléments, on peut considérer que les stratégies nationales d'EMI sont des cadres généraux, dynamiques, cohésifs et inscrits dans la durée, qui visent à doter les individus des compétences et aptitudes nécessaires pour parcourir, comprendre et prendre pleinement part à un environnement médiatique et informationnel complexe et évolutif. Un cadre stratégique peut être défini comme un ensemble structuré de principes, de lignes directrices et d'outils servant à organiser la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques²⁰⁹. Plusieurs instruments juridiques récents du Conseil de l'Europe ont souligné la nécessité d'adopter une approche coordonnée en ce qui concerne les stratégies nationales d'EMI.

La Recommandation CM/Rec(2018)1 *sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété* préconise par exemple de soutenir par des plans d'action pluriannuels la mise en place d'un cadre complet d'éducation aux médias et l'adoption d'une politique nationale coordonnée prévoyant la formation de réseaux avec les diverses parties prenantes. De même, la Recommandation CM/Rec(2022)4 *sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique* recommande aux États de faire de la promotion de l'EMI un objectif explicite de leurs politiques en matière de médias, d'information et d'éducation, et d'investir des ressources suffisantes dans ce domaine. Elle les invite également à assurer une coordination stratégique au niveau national, axée sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'initiatives spécifiques en matière d'EMI (point 3.1.4).

Du point de vue des droits de l'enfant, la Recommandation CM/Rec(2018)7 *sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* recommande aux États d'élaborer une approche stratégique nationale complète pour améliorer la coordination et la cohérence des politiques sur l'ensemble des droits de l'enfant dans l'environnement numérique. La Résolution 2314 (2019) de l'Assemblée parlementaire sur *L'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique* invite quant à elle les États membres à « élaborer une politique nationale coordonnée d'éducation aux médias » dont elle souligne l'importance pour une approche structurée, globale et multipartite de l'éducation aux médias et à l'information au niveau national²¹⁰.

Les stratégies nationales d'EMI, telles que définies dans ces textes et d'autres instruments juridiques du Conseil de l'Europe, appellent une approche globale, multidisciplinaire et multipartite incluant tous les acteurs concernés, c'est-à-dire les pouvoirs publics, les organisations de médias (médias de service public, commerciaux et associatifs), la société civile, les établissements d'enseignement, les parents, le personnel enseignant et les intermédiaires d'Internet. Ces stratégies devraient être mises en œuvre dans le cadre de plans d'action annuels ou pluriannuels et dotées de ressources suffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Elles devraient s'appuyer sur des données factuelles issues de travaux de recherche rigoureux et indépendants visant à recenser les domaines dans lesquels il manque des informations, à comprendre les publics cibles et à évaluer l'efficacité des interventions.

²⁰⁹ Voir Sabatier, P. A., et Weible, C. M. (sous la dir de.) (2014). *Theories of the Policy Process* (3^e édition). Westview Press.

²¹⁰ [Résolution 2314 \(2019\) de l'APCE sur l'éducation aux médias dans le nouvel environnement médiatique](#)

En tant que réponse stratégique aux problématiques sociétales urgentes, l'EMI est non seulement une priorité éducative, mais également un aspect essentiel de la résilience démocratique. Elle doit donc être considérée comme un processus d'apprentissage tout au long de la vie qui concerne l'ensemble des citoyennes et citoyens, aussi bien dans le cadre de l'éducation formelle qu'en dehors. Les technologies et formes de médias continuant d'évoluer, les compétences doivent être renouvelées et complétées en permanence, si bien que l'EMI s'applique à chacun et chacune, de l'éducation préscolaire jusqu'à l'âge adulte. Une approche à l'échelle de la société incluant les écoles, les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile s'impose par conséquent pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de participer pleinement et de manière éthique à un monde de communication numérique de plus en plus complexe.

En résumé, les stratégies nationales d'EMI devraient être considérées comme un investissement à long terme nécessitant un engagement et un soutien constants de l'ensemble des parties prenantes, notamment sur le plan financier. Cela dit, bien qu'ayant un impact important, l'EMI ne peut à elle seule résoudre les problématiques complexes qu'elle aborde ; au contraire, elle devrait s'inscrire dans une stratégie globale plus vaste, qui évolue et s'adapte en permanence aux mutations technologiques et sociétales. Enfin, les stratégies nationales d'EMI devraient s'efforcer d'accroître la confiance dans le paysage médiatique et informationnel en assurant la transparence des objectifs, du cadre et des ressources des interventions en matière d'EMI.

L'éducation aux médias et à l'information, un concept évolutif

Le concept d'éducation aux médias et à l'information s'est construit progressivement selon un processus complexe qui sort du cadre du présent document. Schématiquement, l'EMI s'est développée à partir de domaines de pratique et de recherche distincts en littératie/culture médiatique (domaine qui englobe les compétences d'analyse critique des médias et de création de médias), en éducation à l'information (les compétences permettant de localiser, d'évaluer et d'utiliser l'information) et en éducation aux médias (les processus d'enseignement et d'apprentissage relatifs aux médias – leurs formes et contenus, leur influence sociale et les technologies qu'ils emploient). L'EMI est donc un terme collectif ou générique issu du contexte universitaire et de la pratique professionnelle et pédagogique qui a évolué au fil des décennies pour devenir un domaine d'action des pouvoirs publics, répondant à la nécessité de faire face à l'impact considérable de la transformation numérique et plus récemment, aux conséquences néfastes du chaos informationnel pour la société.

Pour les chercheurs en littératie médiatique, la notion de « littératie » comprise dans l'EMI s'étend aujourd'hui bien au-delà de son sens traditionnel associé à la lecture, à l'écriture et à la compréhension de l'écrit et englobe la capacité à utiliser diverses formes de médias et à participer aux processus sociaux influencés par les médias et les technologies de l'information²¹¹. De nouveaux modèles de littératie ont été développés pour suivre l'évolution de la communication, depuis l'ère de la communication de masse et des médias électroniques jusqu'à l'essor des médias numériques et de la société de l'information. Chacune de ces étapes s'est accompagnée de nouvelles compétences, connaissances et aptitudes. L'EMI devrait donc être considérée comme une notion large, dynamique et évolutive, englobant l'accès, la compréhension critique, l'usage créatif et la participation active dans un champ des médias, de l'information et de la communication en perpétuel changement²¹².

²¹¹ Pérez-Tornero, J.M. (2007) *Study on the current trends and approaches to Media Literacy in Europe*. Université autonome de Barcelone.

²¹² S'appuyant sur la définition fondatrice publiée dans le rapport de la *National Leadership Conference on Media Literacy* en 1993, qui définissait la maîtrise des médias comme « la capacité des citoyens à accéder à des informations et à analyser et produire des informations à des fins spécifiques ». Voir Aufderheide, P. (1998) "Media Literacy: A Report of the National Leadership Conference on Media Literacy Aspen". Dans Kubey, R. (sous la dir. de), *Media Literacy in the Information Age: Current Perspectives* (p. 79-86).

L'Unesco a sans conteste joué un rôle central dans le développement du concept d'EMI. Après avoir établi officiellement le domaine de l'éducation aux médias et souligné ses conséquences pour les systèmes éducatifs dans la Déclaration de Grünwald en 1982, l'Organisation a déployé de nouvelles initiatives qui ont étendu son champ d'application à d'autres secteurs. Ainsi, la Conférence de Vienne de 1999 sur le thème *Educating for the Media and the Digital Age*, n'évoquait plus seulement la presse, le cinéma, la radio et la télévision, mais également « les mots, signes, sons et images fixes et mobiles utilisés comme supports *par tous types de technologies*²¹³ ». En 2007, l'Unesco a introduit la notion composite d'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour tenir compte des multiples compétences nécessaires à l'ère du numérique (évaluation critique, création de contenus et droits, par ex. liberté d'expression et accès à l'information²¹⁴). Il convient de noter que le travail de l'Unesco visant à promouvoir l'EMI comme droit fondamental de tous les citoyens et citoyennes, essentiel pour la démocratie, qualifie l'EMI de "connexion entre tous les droits humains, dont l'alphabétisation fait partie en tant que droit fondamental"²¹⁵.

L'EMI est également une priorité stratégique de l'Union européenne, qui l'a inscrite dans sa législation, ses politiques en faveur de l'éducation et de la jeunesse et ses stratégies de lutte contre la désinformation. En 2007, la Commission européenne a défini l'initiation aux médias comme « l'aptitude à saisir, analyser et évaluer le pouvoir des images, des mots et des sons [...] et à communiquer de manière compétente²¹⁶ » par tous les moyens disponibles. Cette définition couvre aussi bien les médias traditionnels que les nouvelles technologies numériques et souligne que l'éducation aux médias a pour but de sensibiliser à la manière dont les médias orientent les perceptions et façonnent la culture et de doter les citoyennes et citoyens d'un sens critique et d'une aptitude à trouver des solutions créatives aux problèmes qu'ils rencontrent, pour en faire des consommateurs et producteurs d'information avertis. La Directive révisée sur les services de médias audiovisuels (AVMSD) (2018) demande expressément aux États membres de l'UE de promouvoir l'éducation aux médias et de communiquer régulièrement sur les mesures prises dans ce domaine²¹⁷. Elle oblige par ailleurs les plateformes de partage de vidéos à mettre à disposition des outils d'éducation des médias et à sensibiliser les utilisateurs et utilisatrices à ces derniers.

²¹³ Krucsay, S. (sous la dir. de). (avril 1999) *Educating for the Media and the Digital Age: Proceedings of the International Conference, Vienna, 18-20 April 1999*. Austrian Federal Ministry of Education and Cultural Affairs; Austrian National Commission for UNESCO; UNESCO.

²¹⁴ Beger, G. (2019). "Whither MIL: Thoughts for the Road Ahead". Dans U. Carlsson (sous la dir. de), *Understanding Media and Information Literacy (MIL) in the Digital Age: A Question of Democracy* (p. 11–24). Nordicom, UNESCO International Clearinghouse for Children, Youth and Media.

²¹⁵ UNESCO (2017) *Media and Information Literacy, a critical approach to literacy in the digital world*.

²¹⁶ Commission européenne. (20 décembre 2007) *Une approche européenne de l'éducation aux médias dans l'environnement numérique* (COM(2007) 833 final).

²¹⁷ Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2010) *Directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2010 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (Directive « services de médias audiovisuels ») (version codifiée)*. JO L 95, 15.4.2010, p. 1-24.

En février 2023, la Commission européenne a publié des Lignes directrices pour aider les États membres à faire rapport sur l'éducation aux médias et à partager de bonnes pratiques en la matière²¹⁸. Le Plan d'action pour la démocratie européenne²¹⁹ et le plan d'action pour les médias et l'audiovisuel²²⁰ font également de l'éducation des médias un pilier de la lutte contre la désinformation. En application du Code de bonnes pratiques de 2022 contre la désinformation²²¹, les grandes plateformes en ligne et autres signataires se sont engagés à renforcer l'éducation aux médias et l'esprit critique. Le 13 février 2025, la Commission et le Comité européen des services numériques ont approuvé l'intégration officielle du Code volontaire de bonnes pratiques contre la désinformation dans le cadre du Règlement sur les services numériques (DSA).²²²

Il convient de voir l'EMI prônée par le Conseil de l'Europe, l'Unesco et l'Union européenne comme un cadre général qui dote les citoyennes et citoyens d'un vaste ensemble de compétences, toutes nécessaires à l'ère du numérique. Ces dernières englobent la capacité à consulter, évaluer, créer et partager des informations et des médias sur des plateformes et dans des formats divers. Cela dit, il est important de noter que l'EMI ne se limite pas aux compétences numériques fonctionnelles ; elle inclut également le sens critique, la capacité à utiliser, analyser et interpréter les médias, et l'engagement éthique au sein des environnements informationnels. En faisant prendre conscience que les messages des médias sont construits et souvent orientés, l'EMI prépare les citoyennes et citoyens à mettre en question et à contextualiser les flux d'information complexes qu'ils rencontrent aujourd'hui, ainsi qu'à y contribuer de manière responsable²²³.

La nature composite et multidimensionnelle qui caractérise l'EMI la rend difficile à délimiter et à mesurer. L'EMI réunit des compétences techniques, cognitives, civiques, sociales et éthiques, qui se recoupent avec d'autres compétences, notamment les compétences numériques, informationnelles et culturelles. Toutes présentent un « air de famille », pour reprendre le concept de Wittgenstein, si bien que l'on a du mal à les définir²²⁴. Elle devrait donc être considérée comme un faisceau de pratiques connexes et imbriquées, plutôt qu'un ensemble de compétences bien établi²²⁵. Par exemple, l'évaluation de la crédibilité d'un article de presse (compétences médiatiques) rejoint la recherche et la synthèse d'informations provenant de plusieurs sources (compétences informationnelles), tout comme le repérage des publications sponsorisées et de l'influence des algorithmes en ligne relève à la fois des compétences médiatiques et des compétences numériques. Il faut par conséquent se représenter l'EMI comme un maillage souple de compétences interdépendantes qui varient selon le contexte, l'utilisateur et l'objectif à atteindre²²⁶.

²¹⁸ Commission européenne (2023) [Lignes directrices concernant l'éducation aux médias](#). (page consultée le : 8 octobre 2025).

²¹⁹ Commission européenne (2020) [Plan d'action pour la démocratie européenne](#) (COM/2020/790 final). Office des publications de l'Union européenne.

²²⁰ Commission européenne (2020). [Les médias européens dans la décennie numérique : un plan d'action pour soutenir la reprise et la transformation](#) (COM/2020/784 final) [Plan d'action pour les médias et l'audiovisuel]. Office des publications de l'Union européenne.

²²¹ Commission européenne (2022) [2022 Code de bonnes pratiques renforcé sur la discrimination](#), . Office des publications de l'Union européenne.

²²² Commission européenne (2025). [The Code of Conduct on Disinformation](#).

²²³ UNESCO (2013) [Global media and information literacy assessment framework: Country readiness and competencies](#). Paris: UNESCO. Chapman, M., Bellardi, N. et Peissl, H. (2020) [Media Literacy for All: Supporting Marginalised Groups through Community Media](#).

²²⁴ Wittgenstein, L. (2009). *Philosophical investigations* (G. E. M. Anscombe, P. M. S. Hacker et J. Schulte, Trans., 4^e édition). Wiley-Blackwell. (Travaux originaux publiés en 1953). Voir également Fox, C. (2010). Wittgenstein on family resemblance. Dans K. D. Jolley (sous la dir. de), [Wittgenstein : Key Concepts](#) (p. 51-62). Acumen Publishing; Cambridge Core.

²²⁵ Livingstone, S. (sous la dir. de). (2011) [Media literacy: Ambitions, policies and measures](#). COST IS0906 Transforming Audiences, Transforming Societies. Brussels, Belgium.

²²⁶ Pérez-Tornero, J. M. et Tayie, S. (2012) [Teacher training in media education: Curriculum and international experiences](#). Nordicom.

Un dernier point à mentionner ici est le fait que l'EMI mise en avant par les organisations internationales comme l'Unesco, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne est avant tout un cadre orienté vers l'action politique qui vise à doter les citoyennes et citoyens des compétences requises pour évoluer dans les environnements médiatiques et informationnels complexes. On la distingue souvent de l'éducation aux médias (ou éducation à la littératie médiatique) issue des traditions de la pédagogie critique et culturelle, dont l'objectif a toujours été de donner aux apprenants les moyens d'analyser de manière critique les textes, pratiques et institutions des médias, le plus souvent dans le cadre de l'éducation formelle et de l'enseignement supérieur. Bien que ces deux conceptions de l'EMI soient liées entre elles, les orientations qu'elles ont prises sont révélatrices d'un jeu de tensions et de complémentarités.

L'éducation aux médias ancrée dans la pédagogie critique et les *cultural studies* tend par exemple à privilégier les aspects sociaux, politiques et idéologiques de l'environnement médiatique et informationnel. Elle attire l'attention sur les enjeux de pouvoir, de représentation et d'identité, et place souvent les apprenants dans la position d'agents actifs capables d'interpeller les industries des médias et de remettre en cause les discours dominants²²⁷.

L'évolution de l'EMI en un instrument stratégique a quant à elle été dictée par le besoin des pouvoirs publics de répondre à des défis de société urgents comme la désinformation, la sécurité en ligne et l'insuffisance des compétences numériques. Cette approche étant axée sur l'action gouvernementale, elle tend à privilégier des compétences en littératie numérique (par ex. l'accès à l'information et l'évaluation de l'information au moyen d'outils numériques) et des résultats mesurables – une caractéristique dont on pourrait considérer qu'elle risque d'affaiblir la culture de la réflexion critique inhérente à l'éducation aux médias.

Malgré ces tensions apparentes, l'EMI en tant que secteur d'action des pouvoirs publics et l'effort collectif que représente l'éducation aux médias ont des objectifs communs, qui sont d'encourager un usage critique des médias et de l'environnement informationnel et d'équiper les citoyennes et citoyens pour leur permettre de participer de manière constructive dans le monde numérique. Toutes deux sont essentielles dans le cadre des stratégies nationales d'EMI et doivent être considérées non pas comme des paradigmes concurrents, mais comme des trajectoires complémentaires vers un but commun, dans une relation d'interdépendance et de renforcement mutuel.

Humanisme et transformation numérique centrée sur l'humain

L'humanisme et l'adoption d'une vision de la transformation numérique centrée sur l'humain sont d'autres particularités de l'EMI et un trait commun de ses applications dans le champ politique, que l'on retrouve également dans l'ensemble de valeurs sur lequel repose l'éducation aux médias. La nécessité urgente de privilégier et de défendre une approche de la transformation numérique fondée sur les droits humains fait partie des facteurs qui ont motivé l'intégration de l'EMI dans l'action des pouvoirs publics. Cette vision centrée sur l'humain reste un important point commun des nombreuses descriptions concurrentes de l'EMI et place la dimension humaine, l'agentivité humaine, la dignité humaine et le potentiel humain au cœur de l'écosystème médiatique et informationnel. Elle demeure essentielle dans la culture de l'EMI en tant que domaine d'action et dans le contexte de l'éducation aux médias, et découle de son but fondamental d'aider les individus dans leurs diverses pratiques de communication et de « construction de sens » par différents médias²²⁸.

²²⁷ Kellner, D., et Share, J. (2007). Critical media literacy is not an option. *Learning Inquiry*, 1(1), 59–69.

<https://doi.org/10.1007/s11519-007-0004-2>

²²⁸ La « construction de sens » selon l'acception constructiviste de Hall, qui désigne le processus par lequel les publics interprètent, négocient et construisent le sens des messages médiatiques qu'ils reçoivent. Hall, S. (1980) "Encoding/decoding." Dans *Culture, Media, Language* (p. 128–138). Londres : Routledge.

L'éducation aux médias et les politiques d'EMI ont d'emblée cherché à amener les publics des médias à évoluer d'une posture de réception passive d'informations vers une participation active et engagée au sein de la société, selon une approche humaniste axée sur la capacité d'action individuelle et l'autonomie critique qui aide les utilisateurs et utilisatrices à évaluer les médias de manière critique, à les interpeller et à créer leurs propres médias pour s'exprimer, se réaliser et participer activement à la société²²⁹. La pédagogie critique sur laquelle repose l'éducation à la littératie médiatique, par exemple, s'inscrit dans une philosophie globale de l'éducation qui vise à cultiver des compétences cognitives, émotionnelles, sociales et éthiques qui contribuent au développement global des capacités de l'individu sans se limiter à la transmission de connaissances ou à l'acquisition de savoir-faire. Dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie, l'EMI favorise l'accomplissement de soi en dotant les individus des outils qui leur permettront d'évoluer dans le paysage médiatique et informationnel et les aideront à développer leurs connaissances, à stimuler leur créativité et à créer du lien avec les autres.

Plus généralement, l'EMI réfute les arguments du déterminisme technologique selon lesquels les individus seraient impuissants face aux médias et aux technologies de l'information. Au contraire, elle affirme que les technologies sont des extensions des capacités de communication et de construction de sens de l'humain ; en conséquence, c'est à l'humain que doit et devrait incomber la responsabilité de contrôler les forces technologiques et de décider des usages et de l'évolution de ces technologies. Aussi l'EMI dote-t-elle les individus et les sociétés des moyens de remettre en question les processus d'information opaques, et notamment le fonctionnement des algorithmes ou les modèles économiques et les structures de pouvoir sur lesquels reposent les plateformes de médias, en partant du principe que la technologie devrait servir l'humanité, et non l'inverse²³⁰.

Le Pacte numérique mondial des Nations Unies adopté au Sommet de l'avenir en 2024 est un exemple d'accord international de premier plan incarnant une vision de la transformation numérique centrée sur l'humain²³¹. Le Pacte est ancré dans le droit international, en particulier le droit international des droits humains. Il affirme expressément que tous les droits humains, notamment les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, doivent être respectés, protégés et promus en ligne et hors ligne.

L'Unesco, dans ses publications sur l'EMI, évoque souvent un « nouvel humanisme », c'est-à-dire une approche qui adapte les valeurs humanistes traditionnelles aux enjeux de l'ère numérique²³². Elle met en avant d'importantes considérations éthiques comme l'adoption d'une démarche responsable dans la création de contenus, le respect de la vie privée et la lutte contre le discours de haine. Elle vise également à lever les barrières culturelles en favorisant la compréhension de la diversité des codes, des manières de relater les faits et des points de vue des médias pour encourager le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle. En particulier, s'agissant de l'éducation aux médias, le nouvel humanisme « s'emploie à contrer les effets de dépersonnalisation engendrés par les technologies de masse » et à promouvoir une forme de citoyenneté dans laquelle les individus sont porteurs de droits universels, mais aussi d'obligations²³³.

²²⁹ Buckingham, D. (2006). Defining digital literacy – What do young people need to know about digital media? *Nordic Journal of Digital Literacy*, 1(4), 263–277.

²³⁰ Comme énoncé dans la [Recommandation CM/Rec\(2017\)8 du Comité des Ministres aux États membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie](#). Voir également Conseil de l'Europe. (2017) [Rapport de la 4^e Plate-forme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture : Renforcer la démocratie par la culture – outils numériques pour des citoyens culturellement compétents](#) (en anglais).

²³¹ Organisation des Nations Unies. (22 septembre 2024) [Pacte numérique mondial](#). Sommet de l'avenir.

²³² Pérez Tornero, J. M., et Varis, T. (2011) *Media Literacy and New Humanism*. UNESCO Institute for Information Technologies in Education.

²³³ Ibid.

L'Union européenne a également fait de la transformation numérique centrée sur l'humain une composante essentielle de sa politique du numérique²³⁴. Axé sur les droits humains et la nécessité de promouvoir un usage fiable, transparent et responsable des technologies numériques, l'ambitieux programme législatif et d'innovation de l'UE entend faire en sorte que « la technologie soit au service des individus, que les économies numériques soient équitables et inclusives, et que nos sociétés soient ouvertes, démocratiques et durables²³⁵ ».

Du point de vue du Conseil de l'Europe, l'EMI est indissociable des droits humains et cadre parfaitement avec la mission fondamentale de l'Organisation de défendre les droits humains, la démocratie et l'État de droit. L'EMI est considérée comme un instrument essentiel et une condition préalable au plein exercice et à la jouissance effective des droits fondamentaux dans l'environnement numérique, notamment le droit de s'engager, de choisir l'information, de participer à la communication dialogique et d'accéder à du contenu de qualité.

En résumé, les principaux droits fondamentaux sont les suivants :

- **le droit à la liberté d'expression et d'information** (article 10 de la CEDH) : l'EMI est ici essentielle pour permettre aux individus de rechercher, recevoir et communiquer des informations et des idées sans ingérence²³⁶ ;
- **le droit à l'éducation** (article 2 du Protocole additionnel à la CEDH) : l'EMI est expressément reconnue comme une composante du droit à l'éducation²³⁷, qui se traduit également par le fait l'éducation au numérique doit donner aux individus les moyens d'exercer leurs droits et libertés dans les environnements en ligne²³⁸ ;
- **le droit au respect de la vie privée et familiale** (article 8 de la CEDH) : l'EMI aide les utilisateurs et utilisatrices à comprendre les incidences de l'utilisation des technologies numériques sur leur vie privée et la protection de leurs données à caractère personnel²³⁹. Elle leur permet aussi de mieux contrôler ces données, et notamment leur traitement, leur ciblage et leur profilage par les systèmes algorithmiques²⁴⁰ ;
- **le droit à un recours effectif** (article 13 de la CEDH) : l'EMI donne plus de moyens d'action aux individus en les informant des mécanismes de recours disponibles en cas de préjudice ou d'atteinte à leur liberté d'expression en ligne²⁴¹ ;
- **le droit à la liberté de réunion et d'association** (article 11 de la CEDH) : les « services de réseaux sociaux » au sens de la Recommandation CM/Rec(2014)6 peuvent contribuer à promouvoir l'exercice de ce droit et l'éducation aux médias aide les utilisateurs et utilisatrices à se comporter de manière responsable sur ces plateformes²⁴².

²³⁴ Stengg, W. (2024) *Digital policy in the EU: Towards a human-centred digital transformation*. Edward Elgar Publishing.

²³⁵ European Commission (2025) [Responsible Digitalisation](#). EU Aid, Development cooperation, Fundamental rights.

²³⁶ [Recommandation CM/Rec\(2014\)6 du Comité des Ministres aux États membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet](#).

²³⁷ [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#); [Recommandation CM/Rec\(2014\)6 du Comité des Ministres aux États membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet](#).

²³⁸ [Recommandation CM/Rec\(2014\)6 du Comité des Ministres aux États membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet](#).

²³⁹ [Recommandation CM/Rec\(2012\)3 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des moteurs de recherche](#).

²⁴⁰ [Recommandation CM/Rec\(2022\)13 du Comité des Ministres aux États membres sur les effets des technologies numériques sur la liberté d'expression](#).

²⁴¹ [Recommandation CM/Rec\(2014\)6 du Comité des Ministres aux États membres sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'internet](#); Résolution 2314 (2019) de l'APCE.

²⁴² [Recommandation CM/Rec\(2012\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits de l'homme dans le cadre des services de réseaux sociaux](#)

Parmi les autres axes prioritaires du travail du Conseil de l'Europe relatif aux droits fondamentaux figurent les droits des enfants et la protection des mineurs dans l'environnement numérique²⁴³ ; l'inclusion et la non-discrimination, ce qui comprend l'égalité d'accès à la communication, en particulier des personnes en situation de handicap et des autres groupes vulnérables²⁴⁴ ; l'EMI et la citoyenneté numérique, en tant qu'instruments essentiels au plein exercice des droits humains et à la participation active aux processus démocratiques²⁴⁵.

Des sociétés résilientes à l'ère de l'IA

Pour conserver toute sa pertinence et son efficacité dans un environnement numérique en constante évolution, l'EMI doit pouvoir s'adapter et répondre rapidement aux nouvelles possibilités et aux nouveaux risques et enjeux qui se profilent. Elle doit donc transmettre un ensemble d'aptitudes et de compétences de base résistant à l'épreuve du temps, au moyen de cadres propices à l'acquisition de compétences transférables comme l'esprit critique, les capacités d'analyse et le raisonnement éthique. Dans le même ordre d'idées, il est indispensable d'intégrer l'EMI dans les cadres d'apprentissage tout au long de la vie et de promouvoir les compétences pour une culture de la démocratie (valeurs, attitudes, aptitudes et compréhension critique) pour assurer la résilience des sociétés face aux évolutions technologiques rapides. Par conséquent, les stratégies nationales d'EMI doivent être pensées pour être flexibles et prévoir des mécanismes qui permettront leur évaluation et leur mise à jour régulières, étayées par une solide base de données factuelles et une analyse prospective des nouveaux défis à relever.

L'intelligence artificielle (IA), les métavers et les technologies connexes de réalité augmentée, qui font partie des toutes dernières innovations technologiques, pourraient remodeler profondément le paysage de l'éducation aux médias et à l'information. Leur déploiement représente autant de nouvelles possibilités de faire progresser les droits fondamentaux dans l'environnement médiatique et informationnel que de difficultés potentielles²⁴⁶. Du point de vue de l'EMI, la place croissante de l'IA, que ce soit dans les services de recherche, les recommandations par IA ou les agents conversationnels sur les réseaux sociaux et les sites web, est un élément marquant dans l'évolution de l'environnement informationnel²⁴⁷. Des sociétés comme Google, Meta, X et Microsoft ont intégré l'IA générative à leurs services, notamment sous la forme de grands modèles de langage (GML) et d'agents conversationnels, et ChatGPT est devenu le 5^e site web le plus consulté au monde²⁴⁸. Les contenus générés par IA accentuent nettement l'ampleur du défi posé par la désinformation et les fausses informations, en les rendant plus faciles, moins coûteuses et plus rapides à créer et à diffuser qu'elles ne l'ont jamais été. En 2017, le rapport du Conseil de l'Europe sur la désinformation a attiré l'attention sur l'essor des hypertrucages et de la désinformation alimentée par l'IA, qu'il présentait comme une problématique urgente, permettant à des acteurs malveillants de

²⁴³ [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique.](#)

²⁴⁴ [Recommandation CM/Rec\(2007\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à promouvoir la valeur de service public de l'Internet](#); Conseil de l'Europe (2022) [L'ère du numérique ? C'est aussi mon époque ! L'éducation aux médias et à l'information : une clé pour garantir le droit des personnes âgées à participer à l'ère numérique](#)

²⁴⁵ [Recommandation CM/Rec\(2019\)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique.](#)

²⁴⁶ Voir Council of Europe & IEEE Standards Association (2024) [The Metaverse and its Impact on Human Rights, the Rule of Law, and Democracy](#). Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe.

Voir également Conseil de l'Europe (2025) [Council of Europe Workshop on Freedom of Expression in immersive realities](#). (page consultée le : 10 octobre 2025).

²⁴⁷ House of Lords (2025) [Communications and Digital Committee 3rd Report of Session 2024–25: Media literacy](#).

²⁴⁸ House of Commons (2025) [Social media, misinformation and harmful algorithms](#). Science, Innovation and Technology Committee.

tromper plus efficacement encore le public, voire de créer de toutes pièces des fichiers audio ou vidéo²⁴⁹. Les fausses informations générées par IA sont de plus en plus répandues et ont atteint un degré de sophistication tel qu'il peut être difficile pour l'œil humain de distinguer les contenus falsifiés ou synthétiques des contenus authentiques²⁵⁰.

L'IA rend également la désinformation plus persuasive et plus difficile à réfuter, ce qui entraîne une nouvelle érosion de la confiance dans l'actualité et l'information. De ce point de vue, l'étiquetage des contenus écrits ou visuels créés au moyen de l'IA générative se révèle essentiel pour préserver la confiance du public et contribuer à une utilisation critique et avisée des médias à l'ère du numérique.

Outre l'absence fondamentale de transparence qui caractérise les plateformes et systèmes d'IA générative, d'importantes craintes subsistent quant au risque de parti pris politique dans les GML utilisés pour entraîner les systèmes d'IA et viennent s'ajouter aux préoccupations existantes concernant le respect de la vie privée, la sécurité et les atteintes au droit d'auteur²⁵¹. Plus généralement, l'apparition des agents d'IA personnalisés et agents conversationnels peut avoir de fortes répercussions sur les interactions entre l'humain et la machine et poser de nouveaux risques de manipulation des utilisateurs et utilisatrices et de perte de l'autonomie critique.

L'IA a de profondes incidences sur l'éducation aux médias et à l'information. Les aptitudes et compétences nécessaires pour accéder à l'information, interroger les sources, adopter une position critique à l'égard des contenus et faire la distinction entre du contenu de qualité et des informations fausses ou trompeuses doivent être étendues aux systèmes d'IA et aux contenus générés par IA. Le recours aux outils d'IA est une nouvelle façon de parcourir le monde numérique qui nécessite de nouvelles compétences et connaissances techniques. L'EMI appliquée à l'IA, ou plus spécifiquement l'éducation à l'IA, met également en avant l'importance de fonder les systèmes d'IA sur des cadres éthiques, et leur rôle dans le paysage médiatique et informationnel au sens large.

L'approche adoptée par le Conseil de l'Europe à l'égard de l'intelligence artificielle, conformément à sa mission principale, consiste à aborder les risques que fait peser l'IA sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit selon une perspective de haut niveau fondée sur des valeurs tout en encourageant l'innovation responsable. Ce travail a conduit à l'adoption de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, premier traité international juridiquement contraignant sur l'IA, le 17 mai 2024²⁵².

La promotion de l'éducation à l'IA est un pilier central de l'approche du Conseil de l'Europe relative à l'IA. L'article 20 de la Convention dispose expressément que chaque Partie signataire « encourage et promeut la maîtrise du numérique et les compétences numériques adéquates pour toutes les catégories de la population²⁵³ », notamment les compétences spécifiques de pointe pour les personnes chargées de l'identification, de la prévention et de l'atténuation des risques posés par les systèmes d'IA. Une connaissance des systèmes d'IA et une sensibilisation aux conséquences de l'IA sur les droits humains sont donc essentielles pour préserver les valeurs démocratiques et permettre aux individus d'exercer leurs droits fondamentaux dans un environnement où l'IA prend toujours plus de place.

Dans sa proposition d'élaboration d'un projet de Recommandation sur l'éducation à l'IA, le Conseil de l'Europe a exposé une démarche en trois volets structurés autour de trois dimensions connexes : la technologie, la pratique et l'humain²⁵⁴, sur lesquelles les États

²⁴⁹ Wardle, C., et Derakhshan, H. (2017).

²⁵⁰ Commission européenne (2025) *AI Literacy - Questions & Answers*. Shaping Europe's digital future.

²⁵¹ House of Lords (2024) *The future of news: Impartiality, trust and technology*. Communications and Digital Committee.

²⁵² Conseil de l'Europe (17 mai 2024) *Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit* (STCE n° 225). Conseil de l'Europe.

²⁵³ Ibid.

²⁵⁴ Conseil de l'Europe (2025) *Discussion paper on Draft Recommendation on AI literacy*. DGII/EDU/DCE(2025)01rev.

membres s'appuieront pour concevoir des programmes et des initiatives pédagogiques adaptés à leurs contextes respectifs. La notion d'éducation à l'IA désigne ici les apprentissages et enseignements relatifs à l'IA, par opposition à l'usage de l'IA dans le secteur de l'éducation. L'éducation à l'IA devrait s'intéresser au fonctionnement de l'IA et à ses développements potentiels (la dimension technologique), aux moyens de l'utiliser efficacement (la dimension pratique) et à son impact sur les êtres humains, les droits humains, la démocratie et l'État de droit (la dimension humaine). Le document de travail sur le projet de Recommandation fait observer que, si les aspects technologiques et pratiques et les compétences associées sont de plus en plus pris en compte dans les contextes éducatifs, la dimension humaine et les questions relatives aux droits humains sont rarement traitées de manière suffisamment approfondie.

Il a été proposé d'intégrer les thèmes suivants aux programmes d'éducation à l'IA (ou d'EMI) :

l'impact de l'IA sur le bien-être humain, l'égalité de genre, la dignité, l'inclusion, la confiance, l'éducation et la fracture numérique ; les incidences de l'IA sur l'agentivité humaine, l'autonomie, la vie privée, l'équité, la diversité et la discrimination ; les « fausses » informations (désinformation et informations malveillantes), l'histoire de l'IA (y compris le rôle des armées), les travailleurs de l'ombre de l'IA, la surveillance, l'ingérence électorale et l'impact sur l'emploi ; les effets de l'IA sur le développement durable, l'environnement et le climat ; enfin, les répercussions plus vastes de l'IA sur les droits humains, la justice sociale, la démocratie et l'État de droit²⁵⁵.

Parmi les États membres du Conseil de l'Europe, de nombreux pays ont commencé à se pencher sur l'IA et l'éducation à l'IA dans le cadre de leurs initiatives nationales d'EMI, en partant du constat que l'IA avait un impact croissant sur la consommation d'informations et la propagation de la désinformation²⁵⁶. Le Luxembourg, par exemple, a mis à jour son cadre national d'éducation aux médias, « Medienkompass », pour y inclure expressément les données et l'éducation à l'IA, et notamment l'utilisation responsable de l'IA à l'école. La Stratégie de la Serbie pour le développement de l'intelligence artificielle en Serbie (2025-2030) comporte des mesures visant à accroître les connaissances générales de la société dans le domaine de l'intelligence artificielle, par le biais d'initiatives pédagogiques, de débats publics, d'ateliers et de formations. L'Agence suédoise des médias a lancé en 2024 une initiative nationale pour sensibiliser le public aux usages de l'IA dans le flux d'information. En Allemagne, le projet « *fragFINN explique l'IA aux enfants* » diffuse des messages d'éducation aux médias pour transmettre des connaissances de base sur l'IA et sensibiliser aux fausses informations ciblées créées au moyen de l'IA.

Bien que les États membres reconnaissent de plus en plus la nécessité de doter les citoyennes et citoyens des compétences qui leur permettront de comprendre, d'évaluer avec un regard critique et d'interagir de manière responsable avec les systèmes d'IA et les informations générées par IA, le développement de l'IA et sa réglementation continuent de poser des problèmes complexes au niveau mondial, que les stratégies nationales d'EMI doivent suivre de près en vue d'adapter leurs approches en conséquence.

Note concernant la mise en œuvre

Ce document relatif aux stratégies nationales d'EMI constitue une synthèse des contributions collectives à l'élaboration des politiques sur ce sujet, extraites du vaste ensemble d'instruments et d'études du Conseil de l'Europe consacrés à l'EMI. Le cadre exposé dans le présent document montre la complexité et la nature multidimensionnelle de l'EMI et s'insère dans un ensemble de travaux sur des questions évolutives bénéficiant d'un degré de priorité élevé au niveau national et international. Le but principal des Lignes directrices est de présenter les principaux éléments que pourrait contenir une stratégie nationale complète en

²⁵⁵ Ibid., p. 4.

²⁵⁶ Conseil de l'Europe (2025) *Stratégies nationales pour l'éducation aux médias : une enquête auprès des États membres* (non publié), CDMSI.

matière d'EMI, ainsi que les étapes concrètes de l'intégration de ces différentes composantes et les indicateurs pratiques correspondants.

Les indicateurs servent à la fois de critères de mesure et d'évaluation et de récapitulatif des principaux éléments d'une stratégie nationale. Leur liste ne revêt aucun caractère prescriptif, mais fournit plutôt un cadre qui peut être adapté aux contextes locaux, selon les besoins. L'enquête menée auprès des États membres a montré qu'il existe déjà de multiples activités de soutien à l'EMI et que de nombreux pays travaillent activement sur cette question depuis plusieurs années²⁵⁷. Cela dit, beaucoup ont également reconnu que les progrès en matière d'EMI étaient freinés par un manque de coordination dans l'élaboration des politiques et une mise en œuvre fragmentaire. C'est pourquoi les Lignes directrices privilégient un processus axé sur la coordination, réunissant divers éléments dans une action collective pour atteindre des objectifs communs et évoluer vers une approche nationale plus cohésive.

Les États membres pourront utiliser les Lignes directrices comme base et adapter ensuite les différentes composantes à leurs besoins ainsi qu'au contexte national et aux réalités locales. Il est fondamental que ce processus d'adaptation s'appuie sur de solides travaux de recherche. Les différentes parties des Lignes directrices ne s'appliqueront pas toutes de la même manière à l'ensemble des pays, leurs expériences et points de départ étant différents dans bien des cas. Le tableau des indicateurs pourra servir de grille pour le processus national d'examen et d'adaptation. Il permet d'établir un état des lieux, de hiérarchiser les domaines d'action par priorité et de favoriser la mise en place d'une approche plus globale et complète en matière d'EMI, en veillant à ce que la stratégie soit pertinente et efficace pour chaque pays.

Enfin, les Lignes directrices attirent l'attention sur l'importance à accorder à l'impact des actions menées. L'annexe 2 présente les différentes étapes possibles de l'élaboration des stratégies nationales d'EMI. Les énoncés relatifs à l'impact sont donnés à titre de référence et correspondent aux différentes phases de développement qui peuvent être atteintes pour chacun des thèmes couverts. Ils peuvent également servir de cadre pour évaluer les progrès accomplis et comprendre comment faire évoluer les initiatives nationales d'EMI. En mesurant l'efficacité des diverses activités qu'ils mettent en œuvre, les États membres peuvent obtenir des preuves tangibles de changements au sein de la société, en phase avec les objectifs plus vastes d'une stratégie globale en matière d'EMI.

²⁵⁷ *Ibid.*

Annexe 1 – Indicateurs relatifs aux stratégies nationales d'EMI

Les indicateurs relatifs aux stratégies nationales d'EMI visent à apporter un soutien pratique à la mise en œuvre des principes contenus dans ce document. Ils sont présentés sous la forme de descripteurs qui aident à interpréter chaque thème. Ils peuvent également être utilisés comme liste de contrôle pour évaluer le degré de mise en œuvre global des actions par rapport au cadre établi dans ces orientations. Bien que cette liste serve de guide pour suivre différents aspects de la stratégie nationale d'EMI, elle ne constitue pas un outil d'évaluation et n'entend pas prescrire une approche donnée pour la mise en œuvre. Les lignes directrices devraient être adaptées au contexte propre à chaque pays, en tenant compte de la situation de départ et de l'étendue de l'offre existante en matière d'EMI.

Domaine	Lignes directrices	Indicateurs
Cadres stratégiques et réglementaires	• Définir une vision stratégique en matière d'EMI et donner l'impulsion nécessaire à un haut niveau. • Formuler une stratégie nationale complète en matière d'EMI, inscrite dans le long terme et conforme aux cadres internationaux. • Réviser et mettre à jour la législation/réglementation pour y intégrer l'EMI conformément aux normes de droits humains. • Définir les compétences en matière d'EMI selon une approche globale couvrant les compétences médiatiques, numériques et informationnelles ainsi que la maîtrise/culture de l'IA. • Élaborer des plans d'action pluriannuels coordonnés, dotés de ressources suffisantes. • Créer des mécanismes de gouvernance/mécanismes directeurs inclusifs (par ex. groupes de travail nationaux).	• Une vision stratégique à haut niveau et une stratégie cohérente en matière d'EMI ont été mises en place. • Les principaux ministères/organismes compétents sont officiellement chargés de la stratégie en matière d'EMI. • La stratégie est présentée dans des formats accessibles au public et mise en avant par divers canaux. • L'EMI est expressément intégrée aux politiques relatives à l'éducation, à l'information et aux médias, et bénéficie d'un appui législatif à cette fin. • Les cadres juridiques définissent clairement l'EMI et attribuent les responsabilités relatives à sa mise en œuvre. • Une harmonisation avec les normes européennes/internationales en matière d'EMI est constatée. • Les autorités nationales de régulation et d'autres organismes sont chargés de promouvoir l'EMI et disposent des ressources nécessaires à cette fin. • Les lois/réglementations relatives à l'EMI sont revues régulièrement (par ex. tous les 5 ans). • Il existe des plans d'action nationaux dotés d'un financement adéquat pour mettre en œuvre les initiatives d'EMI.

		• Un groupe de travail ou un mécanisme directeur ont été créés pour assurer la coordination.
Renforcement de la base de données factuelles	• Établir régulièrement des évaluations des besoins et des états des lieux des compétences des citoyennes et citoyens en matière d'EMI, de leurs comportements et de leurs vulnérabilités. • Mener des travaux de recherche suivis sur la désinformation, le discours de haine, les contenus générés par IA et les nouveaux risques. • Soutenir la recherche indépendante (universités, ONG) sous la forme de financements et d'un accès aux données des plateformes. • Utiliser des cadres d'évaluation pour mesurer l'efficacité des initiatives d'EMI, au moyen d'outils uniformisés et de méthodologies comparatives. • Prévoir une obligation de publication de rapports réguliers sur l'EMI, le pluralisme des médias, le discours de haine en ligne et les tendances en matière de désinformation.	• Il est procédé régulièrement à un état des lieux des connaissances/compétences/attitudes en matière d'EMI au niveau national. • Les résultats des évaluations des besoins sont directement pris en compte lors de l'élaboration des politiques. • Le financement de travaux de recherche sur la désinformation, le discours de haine, les systèmes algorithmiques et les contenus générés par IA est assuré. • Des institutions de recherche indépendantes s'investissent activement dans des études sur l'EMI. • Des cadres d'évaluation uniformisés sont adoptés pour évaluer l'efficacité des projets d'EMI. • Des rapports nationaux sur le pluralisme des médias, la désinformation et le discours de haine sont publiés régulièrement. • Il apparaît clairement que les politiques d'EMI sont adaptées en tenant compte des résultats du suivi/des évaluations. • La comparabilité au plan international des données relatives à l'EMI est assurée (méthodologies et outils communs).
Intégration de l'EMI dans tous les secteurs de l'éducation	• Intégrer l'EMI dans les programmes nationaux officiels dès l'enseignement primaire, au moyen d'approches transversales. • Promouvoir l'EMI dans l'éducation non formelle et informelle, pour un apprentissage tout au long de la vie (personnes âgées, minorités, groupes mal desservis).	• L'EMI est un objectif d'apprentissage dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement. • Nombre/pourcentage d'établissements scolaires ayant intégré l'EMI en tant que thème transversal. • Nombre de matières incluant des compétences d'EMI ; l'EMI est obligatoire et non optionnelle. • Il existe des programmes de formation annuelle des enseignant·es à l'EMI et à l'ECN.

	• Définir et adopter un cadre complet détaillant les aptitudes et compétences requises en matière d'EMI (englobant les compétences civiques, techniques, éthiques et liées à l'IA). • Assurer une formation adéquate des professionnels de l'éducation (personnel enseignant, documentalistes, éducateurs non formels). • Élaborer des ressources pédagogiques, des recueils et des outils d'apprentissage numérique divers et de qualité, avec le soutien des médias de service public et des autorités de régulation.	• Il existe des programmes d'EMI non formelle (bibliothèques, ONG, musées) au niveau national. • Les initiatives d'EMI s'adressent spécifiquement aux groupes difficiles à atteindre (personnes âgées, minorités, personnes défavorisées) • Il existe un registre/une base de données publique des initiatives d'EMI non formelles. • Un cadre national de compétences en matière d'EMI est adopté ; des enquêtes/outils nationaux de mesure de l'EMI sont mis en œuvre. • Les enseignant·es (éducation formelle/non formelle) sont formés au cadre d'EMI (qui comprend des modules sur l'éthique de l'IA/des médias). • Un registre centralisé des ressources pédagogiques en matière d'EMI est accessible au public. • Différents types de supports (plans de cours, jeux, podcasts, plateformes interactives) sont mis à disposition. • Il existe des normes pour évaluer la qualité et l'efficacité des ressources en matière d'EMI.
L'autonomisation par l'action	• Mener régulièrement des initiatives de sensibilisation au niveau national (par ex. sur la désinformation, le discours de haine, le respect de la vie privée, les élections). • Apporter un soutien aux initiatives locales (bibliothèques, musées, médias associatifs) pour atteindre des publics plus larges. • Élaborer des stratégies à l'intention des femmes et des groupes victimes de discrimination, rarement entendus, en situation de vulnérabilité ou marginalisés (personnes âgées, minorités, personnes réfugiées, personnes en situation de handicap).	• Des données sur la portée et la participation du public aux activités nationales de sensibilisation sont recueillies régulièrement. • L'évolution des connaissances/de la confiance/des comportements à la suite des initiatives de sensibilisation à l'EMI est évaluée. • Il est démontré que les parties prenantes s'investissent activement dans les initiatives de sensibilisation. • La réponse des initiatives d'EMI aux besoins de divers groupes fait l'objet d'évaluations qualitatives. • Il existe des programmes d'EMI adaptés aux femmes et aux groupes en situation de vulnérabilité ou marginalisés (personnes âgées, minorités, personnes réfugiées, personnes en situation de handicap).

	• Mener des initiatives ciblées sur les questions fondamentales : liberté d'information, menaces visant les journalistes, discours de haine, discrimination, harcèlement, égalité de genre, désinformation.	• Il existe des données sur la présence et la participation des groupes marginalisés au débat public (en ligne/hors ligne). • Des enquêtes mesurent la capacité des citoyennes et citoyens à repérer le discours de haine, le harcèlement et les stéréotypes, et à y répondre.
Collaboration et partenariats entre parties prenantes	• Adopter une approche multipartite globale associant les pouvoirs publics, les autorités de régulation, la communauté journalistique, la société civile, le monde universitaire, les plateformes technologiques et les autres acteurs du secteur privé. • Créer un lieu d'échange/réseau national en matière d'EMI, doté d'un mandat clair, d'une structure de gouvernance transparente et de ressources bien définies. • Encourager les organisations professionnelles de médias (médias de service public, médias commerciaux, médias associatifs) à soutenir des initiatives d'EMI. • Associer le secteur privé (plateformes technologiques, intermédiaires d'Internet) au financement, à l'examen des questions relatives à la transparence et à la responsabilité des algorithmes et aux programmes d'EMI. • Promouvoir le journalisme de qualité par l'EMI, en étudiant notamment la propriété, le financement et la réglementation des médias.	• Un groupe de travail ou un comité national/régional d'EMI réunissant les principales parties prenantes concernées est établi. • Une structure de gouvernance définissant clairement les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes a été mise en place. • Il existe une base de connaissances/un registre national des parties prenantes, des interventions et des ressources en matière d'EMI. • Un réseau/une plateforme multipartite d'EMI établi en bonne et due forme est à pied d'œuvre ; sa gouvernance et son financement sont assurés. • Nombre d'initiatives conjointes menées chaque année par de multiples parties prenantes. • Des procédures de gestion des conflits d'intérêts ont été mises en place (en particulier avec le secteur privé et les médias privés). • Les médias de service public et médias privés ont adopté et publié des stratégies/politiques officielles en matière d'EMI. • Les médias produisent des contenus liés à l'EMI (explications sur la vérification des faits, programmation sur l'éthique des médias). • Les intermédiaires d'Internet contribuent à l'EMI/à la recherche en matière d'EMI en fournissant des données anonymisées et d'autres informations.

		• Les stratégies/programmes d'enseignement nationaux comportent des contenus sur le rôle du journalisme dans une démocratie. • Les activités de sensibilisation mettent notamment l'accent sur la sécurité des journalistes et le journalisme de qualité.
--	--	---

Annexe 2 – Indicateurs de suivi des progrès

	Jeter les bases de l'EMI	Formaliser une approche structurée en matière d'EMI	Opérationnaliser et mettre en œuvre l'EMI	Assurer un impact durable
Cadres stratégiques et réglementaires	Un plan ou une vision officiels ont été établis ou sont en cours d'élaboration. La loi définit l'EMI et attribue les rôles en la matière. Un organisme (groupe de travail, comité directeur) est créé.	L'EMI est expressément intégrée aux politiques relatives à l'éducation, à l'information et aux médias, et bénéficie d'un appui législatif à cette fin. Des organismes publics sont officiellement chargés de la stratégie. Le cadre national est conforme aux normes internationales.	Des plans détaillés ont été mis en place et sont dotés de ressources financières suffisantes. La stratégie est communiquée activement au public. Un mécanisme a été mis en place pour s'assurer que le cadre juridique reste pertinent et à jour.	L'élaboration des politiques est proactive et ouverte sur l'avenir (examen régulier, prospective, méthode des scénarios) Un niveau élevé de transparence et de redevabilité est assuré. L'évaluation montre que le cadre est complet, résilient et capable de s'adapter à de nouveaux enjeux.
Renforcement de la base de données factuelles	Un état des lieux des connaissances, compétences et attitudes en matière d'EMI a été réalisé ou est en préparation au niveau national. Un outil a été mis au point (ou est en cours d'élaboration) pour mesurer méthodiquement les	Des ressources sont mises à disposition pour étudier les questions d'actualité les plus urgentes dans le paysage des médias et de l'information. Des établissements de recherche indépendants s'investissent activement dans des études sur l'EMI.	Les pouvoirs publics ou un organisme désigné publient des conclusions sur l'EMI, pour accroître la transparence et l'information du public sur ces questions. Les politiques d'EMI sont adaptées en fonction des résultats du suivi/de l'évaluation.	Un système de recherche indépendant, solide et financé oriente et permet d'adapter l'action des pouvoirs publics en toute transparence. La recherche sur les nouvelles tendances (comme l'IA) sert à mettre en place des politiques de prévention.

	résultats des différents projets.	La recherche sert expressément à orienter les nouvelles initiatives des pouvoirs publics.	Les données nationales sont comparées au niveau international.	La recherche et le suivi font état d'évolutions positives par rapport aux indicateurs de référence.
Intégration de l'EMI dans tous les secteurs de l'éducation	L'EMI est désormais intégrée aux documents relatifs aux programmes d'enseignement officiels (enseignement primaire, secondaire, supérieur). Un cadre uniformisé définit les compétences d'EMI que les élèves devraient posséder et des outils sont mis en place pour mesurer ces compétences. Il existe un registre public des matériels pédagogiques relatifs à l'EMI. Les enseignant·es bénéficient régulièrement de possibilités de formation à l'EMI.	Un pourcentage important d'établissements scolaires intègrent activement l'EMI dans leur enseignement. L'EMI est une composante obligatoire de nombreuses matières. Différents types de matériels pédagogiques conviviaux sont mis à disposition. L'enseignement et la promotion de l'EMI sont assurés dans des cadres divers en dehors de l'éducation formelle.	Des programmes d'enseignement ciblés sont élaborés pour répondre aux besoins des groupes que les méthodes pédagogiques habituelles ont du mal à atteindre. La formation des enseignant·es est de niveau avancé et inclut des sujets complexes comme l'intelligence artificielle et l'éthique de l'information. Un système est mis en place pour vérifier que les matériels utilisés sont de qualité et permettent d'atteindre les résultats d'apprentissage visés.	Les taux de participation aux programmes non formels d'EMI sont élevés, notamment chez les groupes cibles. Les ressources sont régulièrement mises à jour pour tenir compte des évolutions technologiques et des nouveaux besoins qui se font jour au sein de la société. Les résultats d'apprentissage sont pérennisés grâce à des changements de comportement et de mentalités.
L'autonomisation par l'action	Les citoyen·nes sont mis en mesure de comprendre leurs droits et leurs obligations dans l'environnement numérique.	Des initiatives de sensibilisation ciblées sont systématiquement conçues et mises en œuvre.	Les initiatives et partenariats locaux sont pleinement opérationnels et mis à contribution.	Les interventions d'EMI augmentent de manière durable et mesurable l'autonomie critique du public et sa participation éclairée aux processus démocratiques.

		Des outils permettant de mesurer les changements de comportement des citoyen·nes à l'égard de l'EMI sont mis au point et testés.	Une évaluation régulière mesure les changements de comportement obtenus grâce aux initiatives d'EMI.	
Collaboration et partenariats entre parties prenantes	Un groupe formel est créé et réunit les représentants des pouvoirs publics, des médias, de la société civile et des autres secteurs concernés. Des règles bien définies précisent les tâches confiées à chacun, ainsi que les modalités de fonctionnement du groupe et de prise de décision. Un registre central est créé pour suivre les activités d'EMI.	L'engagement des parties prenantes est limité, mais en hausse. Le groupe de travail national en matière d'EMI est devenu un réseau pleinement opérationnel, doté d'un financement et d'un mandat clairs. Des résultats tangibles, sous la forme de projets, de programmes de formation, de travaux de recherche et d'activités de sensibilisation conjoints, témoignent d'une collaboration réussie. Une participation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème des médias et de l'information est assurée.	Il existe une excellente coordination et une collaboration étroite entre les différentes institutions menant des activités d'EMI. Les organisations de médias, tant publiques que privées, ont intégré les principes de l'EMI dans leurs stratégies opérationnelles. Les médias produisent activement des contenus qui aident le public à améliorer sa connaissance des médias. Les plateformes en ligne fournissent des données pour contribuer à une meilleure compréhension des comportements des utilisateurs et des habitudes de consommation de médias.	La collaboration entre les enseignant·es, les pouvoirs publics et les médias a conduit à l'intégration de l'EMI dans les concepts pédagogiques de base, en reliant directement les compétences médiatiques à l'engagement civique. Les interventions d'EMI sont parvenues à faire évoluer la manière dont le public perçoit la qualité de l'information. On observe un renforcement durable et quantifiable de la confiance du public dans l'écosystème des médias et de l'information et les institutions démocratiques.

Annexe 3 – Vue d'ensemble des orientations du Conseil de l'Europe relatives à l'EMI

A. Recommandations relatives à l'éducation aux médias et à l'information

La [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre le discours de haine](#) encourage les États membres à veiller à ce que l'éducation aux droits humains, l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux médias et à l'information fassent partie du programme d'enseignement général. Ils devraient également prendre des mesures spécifiques pour favoriser la réflexion critique, promouvoir l'égalité et le dialogue interculturel et interreligieux et renforcer les compétences qui permettent de repérer et de combattre le discours de haine.

La [Recommandation CM/Rec\(2022\)13 du Comité des Ministres aux États membres sur les effets des technologies numériques sur la liberté d'expression](#) recommande aux États membres d'encourager et de promouvoir la mise en œuvre de programmes d'éducation au numérique efficaces et adaptés, en coopération avec l'ensemble des parties prenantes, afin de permettre à toute personne et à tout groupe d'utiliser les technologies numériques de façon à améliorer l'exercice et la jouissance de la liberté d'expression. Ces programmes devraient aider à comprendre comment les technologies numériques influent sur la liberté d'expression et comment des informations de qualité variable sont produites, diffusées et traitées. Les individus devraient également apprendre à protéger leurs droits et à voir sous un angle critique les avantages et risques de l'utilisation d'Internet et des TIC. Les programmes doivent sensibiliser au traitement des données à caractère personnel et à la manière dont les algorithmes en tirent des déductions qui pourront ensuite influencer les attitudes et les comportements. Les utilisateurs et utilisatrices devraient être informés des possibilités d'exercer un contrôle sur l'usage qui est fait de leurs données et des mécanismes de recours disponibles en la matière. La recommandation insiste également sur la collaboration multipartite dans les initiatives d'éducation et l'importance de soutenir des recherches indépendantes et rigoureuses pour orienter les politiques publiques et distinguer la persuasion légitime des pratiques manipulatoires.

La [Recommandation CM/Rec\(2022\)12 du Comité des Ministres aux États membres sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales](#) explique pourquoi l'EMI est une condition préalable à une participation éclairée de chacun à la vie politique d'un pays et appelle les États membres à promouvoir l'EMI dans les programmes scolaires, dans les cursus d'apprentissage tout au long de la vie et par le biais de programmes de soutien aux médias, en particulier aux médias de service public et aux médias associatifs.

La Recommandation CM/Rec(2022)11 du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de gouvernance des médias et de la communication énonce quinze principes procéduraux et de fond qui devraient servir de base à la gouvernance des médias et de la communication dans les États membres du Conseil de l'Europe. L'EMI y est considérée comme un instrument clé pour faire face à la complexité de l'environnement numérique. La Recommandation appelle les États à prendre des mesures pour atténuer les effets négatifs potentiels de la désinformation et d'un manque de transparence des contenus diffusés, notamment des initiatives de renforcement de l'EMI, celle-ci permettant de doter les utilisateurs et utilisatrices des outils nécessaires et favorisant un usage responsable des médias et des plateformes. Parmi les mesures de responsabilisation figurent la compréhension et l'utilisation d'outils comme la labellisation des contenus fiables ainsi que les mesures visant à assurer la transparence des contenus commerciaux et de la publicité politique et à accroître la transparence, la responsabilité et l'explicabilité des systèmes algorithmiques.

La Recommandation CM/Rec(2022)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la promotion d'un environnement favorable à un journalisme de qualité à l'ère du numérique invite les États membres à créer un environnement favorable à un journalisme de qualité, afin que ce dernier puisse prospérer et jouer son rôle essentiel dans une démocratie. Les programmes et activités d'EMI devraient aider les utilisateurs et utilisatrices à mieux comprendre comment l'infrastructure et l'économie en ligne fonctionnent et sont réglementées et comment la technologie peut influencer sur les choix dans le domaine des médias. L'acquisition de ces connaissances devrait être une priorité et le développement des savoir-faire associés devrait, dans la mesure du possible, être intégré aux programmes et aux activités en matière d'EMI. Les futurs programmes d'EMI visant à promouvoir et à protéger le journalisme de qualité devraient tenir compte des considérations qui dictent les choix des utilisateurs de médias numériques, y compris leur conscience des aspects irrationnels, des préjugés, des approximations et des contrevérités.

La Recommandation CM/Rec(2019)10 du Comité des Ministres aux États membres visant à développer et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique fait de l'EMI une compétence clé de la citoyenneté démocratique, classée dans le groupe « être en ligne » des dix « domaines numériques » qui sous-tendent le concept global de citoyenneté numérique. La Recommandation souligne qu'une alphabétisation fonctionnelle et numérique de base, ce qui inclut l'EMI, est essentielle à la participation active des citoyennes et citoyens à la vie de leur communauté et à la société numérique, car elle leur donnant accès à l'information et leur permet de lire, d'écrire, de télécharger et de publier des informations. Elle recommande aux États membres d'adopter un ensemble de mesures de soutien à l'ECN, notamment d'actualiser la législation applicable, de mobiliser toutes les parties prenantes, d'assurer des formations et de créer des cadres de coopération. Elle fournit également des lignes directrices complètes à l'intention des responsables politiques et des décideurs, étayées par des travaux de recherche sur les compétences dont les citoyennes et citoyens numériques ont besoin.

La [Recommandation CM/Rec\(2019\)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme](#) contient la toute première définition internationale du sexisme et propose un ensemble de mesures pour faire face à ce phénomène dans tous les domaines de la vie, notamment l'éducation, les médias et les environnements numériques. Elle demande instamment aux pouvoirs publics d'adopter des mesures juridiques, stratégiques et éducatives pour éliminer les attitudes, le langage et les comportements sexistes qui perpétuent les inégalités de genre. La Recommandation souligne la nécessité de lutter contre les stéréotypes, de soutenir l'éducation aux médias et de promouvoir une communication sensible au genre et une représentation équilibrée des femmes et des hommes. En ce qui concerne l'EMI, elle relève l'importance de doter les individus, et en particulier les jeunes, des compétences de réflexion critique nécessaires pour reconnaître et dénoncer les messages et représentations sexistes dans les médias et les contenus disponibles en ligne. Parmi les actions recommandées figurent l'intégration des principes de lutte contre le sexisme dans les programmes d'EMI, la promotion de l'égalité, de l'inclusivité et du respect, et la responsabilisation des citoyennes et des citoyens afin qu'ils contribuent activement à des écosystèmes d'information et de communication plus justes et plus équilibrés.

La [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#) recommande de faire en sorte que l'EMI et l'ECN améliorent les compétences nécessaires aux enfants pour parcourir efficacement l'environnement numérique et affronter les risques qu'il présente. Elle recommande d'intégrer la formation à la culture numérique dans le cursus scolaire de base dès les premières années, en tenant compte du développement des capacités des enfants. Cette formation devrait inclure les compétences techniques requises pour utiliser les outils en ligne et créer des contenus, en plus de favoriser une compréhension critique de l'environnement numérique, de ses possibilités et de ses risques. La Recommandation met également l'accent sur la promotion de la culture numérique dans tous les cadres où les enfants se servent d'Internet, en particulier à l'école et au sein des organisations, et encourage les États à soutenir la maîtrise du numérique chez les parents ou les responsables des enfants. Elle appelle à déployer des efforts particuliers pour atteindre les enfants vulnérables qui ont peu accès à la technologie numérique ou disposent de compétences limitées en la matière. Les programmes d'enseignement, renforcés par l'EMI, devraient informer les enfants de leurs droits et obligations, les sensibiliser à la question du consentement, leur expliquer les mécanismes de recours disponibles et leur apprendre comment réagir face aux contenus et comportements potentiellement préjudiciables en ligne. La société civile et les médias sont encouragés à promouvoir activement l'EMI et les autres initiatives de formation des enfants, des parents et du personnel enseignant.

La [Recommandation CM/Rec\(2018\)2 du Comité des Ministres aux États membres sur les rôles et les responsabilités des intermédiaires d'Internet](#) appelle à la mise en œuvre de programmes d'EMI efficaces et différenciés en fonction de l'âge et du genre dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle. Les programmes d'EMI sont jugés essentiels pour améliorer les compétences cognitives, techniques, sociales et critiques nécessaires pour accéder à l'environnement numérique de manière informée et en toute sécurité. Les initiatives d'EMI devraient veiller à ce que les utilisateurs et utilisatrices aient effectivement connaissance de leurs droits et libertés, en particulier pour ce qui est de leur droit à un recours effectif contre les autorités nationales et les intermédiaires d'Internet.

La Recommandation CM/Rec(2018)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété encourage les États membres à intégrer le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété dans leurs programmes nationaux coordonnés d'éducation aux médias. Elle leur recommande par ailleurs de créer un cadre complet en matière d'EMI, notamment en élaborant des dispositions législatives et des politiques pour promouvoir l'EMI et en les mettant en œuvre avec de nombreuses parties prenantes. Ils devraient entre autres concevoir une politique nationale coordonnée d'éducation aux médias et assurer sa mise en œuvre opérationnelle au moyen de plans d'action annuels ou pluriannuels dotés de ressources suffisantes. Les principales stratégies proposées comprennent la formation d'un réseau national coordonné d'éducation aux médias intégrant une grande diversité de partenaires et l'échange et la promotion de pratiques positives au sein des instances internationales concernées. Les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie et la promotion de l'EMI par les médias et les autorités de régulation figurent également parmi les recommandations.

La Recommandation CM/Rec(2014)6 sur un Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs d'Internet est axée sur les moyens de doter les utilisateurs des médias des connaissances et compétences nécessaires pour évoluer dans l'environnement médiatique en ligne. Les internautes devraient avoir accès aux ressources d'éducation et de connaissance dans le domaine des technologies numériques pour exercer leurs droits et libertés sur Internet. Les États membres devraient faciliter l'accès aux équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC) et promouvoir la formation pour permettre à toutes les personnes, en particulier les enfants, d'acquérir les compétences requises pour travailler avec un large éventail de TIC et porter un regard critique sur la qualité des informations, notamment celles qui pourraient leur être préjudiciables. La maîtrise de l'information est définie comme l'utilisation compétente des outils, le renforcement des capacités d'analyse critique des contenus et l'acquisition de compétences de communication pour favoriser la citoyenneté et l'usage responsable des TIC.

La Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias encourage vivement les États membres à intégrer les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs cadres relatifs aux médias, notamment dans les mesures juridiques et la réglementation des médias, et à combattre les stéréotypes sexistes et la violence fondée sur le genre dans les contenus médiatiques. Elle met l'accent sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les professions des médias et la couverture médiatique, la promotion d'images sans stéréotypes et la sensibilisation à l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la démocratie et les droits humains. La promotion d'une éducation aux médias intégrant les questions de genre à l'intention des jeunes et l'élaboration d'outils de sensibilisation spécifiques pour les professionnels des médias et la population générale adulte figurent parmi les recommandations notables concernant l'EMI.

B. Autres textes et étude

Conseil de l'Europe. (2024) Media Literacy Strategy for the Audiovisual Council of Moldova (Assessment paper No. BH 8809/2024/54). (document préparé par M. Chapman)

Ce document est une contribution aux travaux de l'autorité nationale de régulation de la République de Moldova visant à promouvoir l'éducation aux médias conformément à ses obligations légales et à renforcer les cadres existants. Il s'appuie sur les résultats des nombreuses activités déjà mises en œuvre par les différentes parties prenantes pour promouvoir l'éducation aux médias au sein de la population et vise à faciliter la réalisation de cet objectif en aidant à l'élaboration d'une stratégie d'éducation aux médias pour le Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova. Il énonce un certain nombre de principes directeurs, parmi lesquels figurent l'EMI comme processus d'apprentissage tout au long de la vie, l'adoption d'approches multipartites, la mise en place d'interventions fondées sur des données factuelles, l'action au plus près des citoyennes et citoyens et le renforcement de la confiance par la transparence. Les principales recommandations adressées au Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova portent sur la collaboration stratégique, la création d'une base de connaissances nationale et le lancement d'initiatives favorisant la participation des utilisateurs et utilisatrices.

Conseil de l'Europe (2020) Soutenir le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information (Étude préparée par le Comité d'experts sur le journalisme de qualité à l'ère du numérique ; MSI-JOQ) [Étude] (rapporteurs : Martina Chapman et Markus Oermann)

Cette étude a été préparée par le Comité d'experts sur le journalisme de qualité à l'ère du numérique pour favoriser le journalisme de qualité par l'éducation aux médias et à l'information. Elle recommande de promouvoir le rôle de l'EMI dans la protection du journalisme de qualité, de créer des programmes qui aideront à le soutenir, de tirer des enseignements des pratiques existantes, d'encourager la collaboration et d'évaluer les projets mis en œuvre. L'EMI y est définie comme l'ensemble des connaissances et des compétences cognitives, techniques et sociales requises pour permettre aux citoyennes et aux citoyens d'accéder efficacement au contenu des médias et de procéder à une analyse critique de l'information, de comprendre le fonctionnement, le financement et la réglementation des médias, et de prendre des décisions de manière éclairée. Le rapport souligne que les responsabilités en matière d'EMI doivent aujourd'hui être étendues à l'ensemble des parties prenantes pour pouvoir atteindre les citoyennes et citoyens de tous âges. Cela passe par la création de nouveaux réseaux de diffusion au-delà de l'éducation formelle et des engagements financiers sur le long terme de la part des États membres. L'étude conclut notamment que les compétences les moins souvent abordées dans les projets d'EMI sont celles qui concernent la manière dont les médias sont réglementés et financés, la protection des données et de la vie privée, ou encore le fonctionnement des plateformes sociales et de recherche. Par ailleurs, les personnes âgées (les plus de 65 ans) sont considérées comme un groupe mal desservi par les activités d'EMI, alors qu'elles sont plus sensibles à la désinformation.

Conseil de l'Europe (2022) L'ère du numérique ? C'est aussi mon époque ! L'éducation aux médias et à l'information : une clé pour garantir le droit des personnes âgées à participer à l'ère numérique (Service de la société de l'information, Conseil de l'Europe). (Préparée par A. Hermans)

Cette étude présente l'EMI comme une compétence clé pour participer à l'ère numérique, en particulier chez les personnes âgées. L'EMI englobe les connaissances, compétences et attitudes permettant de consulter, d'évaluer avec un regard critique, d'utiliser et de produire des informations et des contenus médiatiques de manière éthique. Elle est jugée essentielle pour un vieillissement actif et en bonne santé, ainsi que pour l'inclusion sociale et la mobilisation démocratique, car elle sert de levier pour la participation éclairée et la lutte contre la désinformation. Le rapport souligne que les adultes âgés, en particulier les plus de 74 ans, sont souvent exclus des initiatives d'EMI et des travaux de recherche en la matière, ce qui creuse encore plus la fracture numérique liée à l'âge. Cette omission, en partie due à l'âgisme, empêche l'EMI de garantir les droits humains des personnes âgées et leur participation digne à la société. Le rapport invite toutes les parties prenantes, et notamment les États et la société civile, à mener, financer et mettre en œuvre des projets d'EMI à long terme pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, en les adaptant à leur âge, afin de développer des compétences critiques à l'égard du monde numérique et d'assurer une participation inclusive.

Chapman, M., Bellardi, N., et Peissl, H. (2020) L'éducation aux médias pour tous : Soutenir les groupes marginalisés grâce aux médias associatifs (document de référence).

Ce document de référence étudie comment le secteur des médias associatifs promeut l'EMI et renforce la participation des communautés marginalisées à l'environnement médiatique et au discours public. Le secteur des médias associatifs considère la promotion de l'EMI comme un élément essentiel de ses activités, qui cherchent à donner aux groupes communautaires l'accès et les compétences nécessaires pour créer leurs propres canaux de communication. Leurs projets s'adressent expressément aux communautés marginalisées et apportent une formation à la production de médias tout en encourageant l'analyse critique de contenus. Le rapport recommande aux États membres d'élaborer des politiques nationales coordonnées d'EMI, de reconnaître les médias associatifs et leurs associations en tant que principales parties prenantes et de veiller à ce qu'ils soient dotés de ressources adéquates.

Conseil de l'Europe (2018) Regulatory Authorities for Electronic Media and Media Literacy: Comparative analysis of the best European practices. (Préparée par R. Tomljenović)

Cette étude analyse le rôle de l'EMI dans la lutte contre les phénomènes comme la désinformation, les fausses informations, les chambres d'écho algorithmiques, le discours de haine et la baisse de confiance dans les médias. Elle souligne que la culture médiatique est une compétence clé au XXI^e siècle, essentielle pour la réflexion critique, la citoyenneté éclairée et la participation aux processus démocratiques. L'étude examine également la mission centrale et les obligations des autorités de régulation des médias électroniques en matière de promotion de la culture médiatique. Elle présente une analyse comparative de diverses pratiques européennes et cite en exemple les modèles adoptés en Finlande, en Irlande et en Croatie et l'investissement actif de leurs autorités de régulation dans les initiatives d'éducation aux médias. Elle adresse des recommandations à la Serbie préconisant l'élaboration d'une politique nationale d'éducation aux médias, la mise en place d'un organisme institutionnel de coordination et la promotion d'une vaste coopération multipartite pour concevoir des projets durables d'éducation aux médias.

Conseil de l'Europe (2017) Information Disorder: Toward an interdisciplinary framework for research and policymaking (Rapport du Conseil de l'Europe n° DGI(2017)09). (Préparée par Wardle, C. et Derakhshan, H.)

Ce rapport érige l'éducation aux informations d'actualité en composante essentielle de la lutte contre le désordre informationnel. Il souligne l'urgence de mettre en œuvre des programmes d'éducation aux médias pour tous les âges et met l'accent sur les compétences de recherche adaptables, l'évaluation critique des sources d'information et la compréhension de l'impact des algorithmes et de l'intelligence artificielle. Les programmes devraient enseigner le « scepticisme émotionnel » pour contrer la tendance de nos cerveaux à se montrer moins critiques vis-à-vis des contenus qui provoquent une réponse émotionnelle. Le rapport insiste également sur l'importance des compétences de vérification de l'authenticité des contenus sur les médias sociaux et de la culture statistique. Les ministères de l'Éducation et organismes de financement sont vivement encouragés à travailler en collaboration au niveau international pour élaborer un programme uniformisé d'éducation aux médias et à soutenir les initiatives visant à développer un esprit critique à l'égard de l'information, puisque les efforts d'éducation aux médias ont parfois échoué à former suffisamment aux compétences de recherche critique. Enfin, le renforcement des compétences informationnelles est jugé essentiel pour permettre aux individus de s'y retrouver dans les flux d'information pollués et d'atténuer les menaces qui pèsent sur les principes démocratiques.